



# Rapport de gestion 2020



BEKB

BCBE



# **Rapport et comptes annuels 2020**

**Rapport du Conseil d'administration  
à l'Assemblée des actionnaires  
sur l'exercice 2020**



## Rapports de la BCBE

### Rapport de gestion

---

Le rapport de gestion (RG) comprend le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe ; il présente la situation économique de la banque de manière fiable. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

### Rapport de développement durable

---

Le rapport de développement durable (RDD) contient des informations sur l'empreinte écologique, les objectifs et les activités de la Banque Cantonale Bernoise (BCBE) sous l'angle du développement durable. Il tend à donner conjointement avec le rapport de gestion une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque.

La BCBE aborde tous les principaux thèmes en rapport avec le développement durable. Les normes GRI (*Global Reporting Initiative*) et le « Supplément sur le secteur des services financiers » lui servent ici de lignes directrices. Le rapport de développement durable a été établi en accord avec les normes GRI, conformément à l'option « critères exhaustifs ». Les données standard du présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe ; cependant, tous nos processus sont certifiés ISO 9001 et notre écologie d'entreprise ISO 14001.

Les deux rapports sont publiés annuellement. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère BCBE et à l'engagement de la banque en 2020.

# Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA  
Place Fédérale 8  
Case postale  
3001 Berne  
031 666 18 85

[www.bcbe.ch](http://www.bcbe.ch)  
[bcbe@bcbe.ch](mailto:bcbe@bcbe.ch)

## Rédaction

Florian Kurz, Nina Malika Lerch, Eveline Wittwer

## Traduction

Christelle Mathys, Isabelle Montavon, Christine Murbach

## Concept, production et impression

Stämpfli SA, Berne

## Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2021

Banque Cantonale Bernoise SA



[myclimate.org/01-20-395317](http://myclimate.org/01-20-395317)

imprimé en  
**suisse**

# Sommaire

<b>Introduction</b>		Conseil d'administration	30	<b>Bouclément annuel</b>	68
<b>Avant-propos</b>	7	Organisation interne	34	Bilan	68
<b>L'exercice en bref</b>	9	Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	35	Compte de résultat	69
		Organe de révision interne	36	Emploi du bénéfice	70
		Société d'audit externe	36	Tableau des flux de trésorerie	71
		Direction générale	36	État des capitaux propres	72
		Droits sociaux des actionnaires	38		
<b>I Vue d'ensemble</b>		Changement de contrôle et mesures de défense	39	<b>Annexe au compte de résultat</b>	73
<b>Organisation</b>	12	Organe de révision	39	Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	73
Conseil d'administration	12	Politique d'information	39	Principes comptables et d'évaluation	73
Direction générale	12			Gestion des risques	80
Organes de révision	12			Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur	86
Organigramme	14			Évaluation des garanties	86
<b>Stratégie</b>	16	<b>III Rapport de rémunération</b>		Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ( <i>hedge accounting</i> )	87
Notre vision, nos valeurs, notre mission et notre stratégie	16	<b>Rapport de rémunération</b>	42	Activités externalisées	87
Stratégie de propriétaire	18	Compétence et détermination des rémunérations	42	Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan	88
Approche entrepreneuriale	18	Système de rémunération	42	Informations concernant les positions du bilan	89
Changements à la tête de la BCBE	18	Rémunérations versées en 2020	43	Informations concernant les opérations hors bilan	110
Cours de l'action	18			Informations concernant le compte de résultat	111
Nouvelle augmentation du dividende	18	<b>Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération</b>	51		
<b>Contexte et positionnement</b>	20	<b>IV Rapport financier</b>		<b>Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels</b>	117
Contexte conjoncturel mondial	20	<b>Rapport annuel</b>	54	<b>Chiffres-clés</b>	122
Contexte conjoncturel national et régional	20	Commentaires sur l'activité de la banque	54	<b>L'action BCBE</b>	124
Domaines d'activité diversifiés	20	L'exercice 2020	56		
<b>Engagement durable</b>	24	Effectif de personnel	64		
		Liquidités et fonds propres	64		
		Emploi du bénéfice	64		
<b>II Gouvernance d'entreprise</b>		Réalisation d'une évaluation de risque	64		
<b>Principes</b>	28	État des commandes et des mandats	64		
<b>Gouvernance d'entreprise</b>	29	Activités de recherche et de développement	64		
Structure du groupe et actionnariat	29	Évènements extraordinaires	66		
Structure du capital	29	Perspectives	66		



Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration) et Armin Brun (CEO)



## Un exercice réussi malgré un contexte difficile

Chère lectrice, cher lecteur,

L'année 2020 a été difficile à bien des égards et nous a tous mis à l'épreuve. Néanmoins, nous avons eu la preuve que nous sommes capables de traverser les crises, côte à côte. Durant la pandémie de coronavirus, la BCBE a montré aux PME de son rayon d'activité qu'elles pouvaient compter sur elle en toute circonstance. Ainsi, elle leur a mis une enveloppe financière de 50 millions de francs à disposition, avant même que la Confédération ne lance son programme d'aide. Environ 2400 crédits ont été accordés dans le cadre de ce dernier, pour un volume total de près de 350 millions de francs à fin juillet 2020.

En dépit du contexte difficile, les affaires des segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ont poursuivi leur progression. Les créances hypothécaires ont augmenté à 23,5 milliards de francs (3,9%). Les fonds de la BCBE ont, eux aussi, eu le vent en poupe : leur volume est passé de 3,0 milliards de francs à 3,3 milliards de francs. Les fonds BCBE à caractère durable, dans lesquels notre clientèle a investi depuis 2017 près de 947 millions de francs, sont particulièrement appréciés.

Le résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) a bondi à 139,1 millions de francs (11,3%). Le bénéfice de l'exercice a crû à 148,4 millions de francs (3,9%). Cette nouvelle hausse du résultat et du bénéfice confirme la qualité de notre modèle d'affaires, qui met l'accent sur le développement durable. Nous sommes heureux à l'idée de proposer à l'Assemblée générale de relever sensiblement le dividende de 40 centimes, à 8.80 francs par action. Les actionnaires recevront ainsi 5% de dividende en plus.

Nous nous appuyons sur notre Stratégie 2025 pour défendre notre place de prestataire de services financiers de premier plan dans notre espace économique en misant sur nos atouts tels que la proximité à la clientèle et un concept de suivi complet. Nous accompagnons les entreprises et les particuliers en faisant davantage preuve d'esprit d'entreprise. Même en situation de crise, nous nous tenons à leurs côtés.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier nos clients, nos actionnaires et nos collaborateurs de la confiance qu'ils placent en nous. Tous participent au succès de notre banque.

Avec nos salutations les meilleures,



**Antoinette Hunziker-Ebnetter**  
Présidente du Conseil d'administration



**Armin Brun**  
CEO



**« À la BCBE, les choses sont simples.  
La banque travaille efficacement et se tient  
aux côtés des clients, même quand les temps  
sont difficiles. C'est rassurant. »**

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 10.

## L'exercice en bref

**En dépit de la pandémie de coronavirus (COVID-19), la BCBE est parvenue à dégager un résultat réjouissant en 2020. Elle a réalisé un bénéfice annuel de 148,4 millions de francs, soit une hausse de 3,9%. Durant l'année écoulée, rude à bien des égards, la BCBE a prouvé à ses clients qu'ils pouvaient compter sur elle.**

### Partenaire des PME de sa région

La BCBE a mis une enveloppe financière de 50 millions de francs à disposition des PME avant même que la Confédération ne lance son programme d'aide. Environ 2400 crédits ont été accordés dans le cadre du programme d'aide de la Confédération, pour un volume total de près de 350 millions de francs à fin juillet 2020. Les demandes de crédits COVID-19 ont été traitées rapidement.

### Forte hausse des affaires hypothécaires

Les créances hypothécaires ont augmenté de 874,2 millions de francs, soit de 3,9%, à 23,5 milliards de francs. Au total, les prêts à la clientèle ont crû d'environ 880,4 millions de francs, soit de 3,7%, à 24,9 milliards de francs. Les fonds déposés par la clientèle au sens étroit du terme ont progressé de 1,5 milliard de francs, soit de 6,6%, à 24,6 milliards de francs. La somme du bilan s'est établie à 36,4 milliards de francs, soit en hausse de 3,5 milliards de francs par rapport à 2019.

### Fonds de la BCBE très convoités

À fin 2020, les valeurs patrimoniales sous gestion ont atteint 18,7 milliards de francs (en 2019: 18,9 milliards de francs). Si le contexte de marché positif a permis de générer 43,5 millions de francs, une sortie nette de capitaux de 181,3 millions de francs a néanmoins été enregistrée. Le volume des fonds dans les dépôts de la clientèle a augmenté à 7,3 milliards de francs (en 2019: 7,2 milliards de francs) et la part de fonds BCBE à 3,3 milliards de francs (en 2019: 3,0 milliards de francs). En 2020, les clients ont investi

220,2 millions de francs dans les fonds à caractère durable de la BCBE. Depuis leur lancement en 2017, le volume de ces fonds s'est établi à 946,8 millions de francs. Le volume des mandats de gestion de fortune a quant à lui grimpé à 5,5 milliards de francs (en 2019: 5,1 milliards de francs).

### Opérations d'intérêts en progression

Le résultat brut des opérations d'intérêts a progressé à 279,2 millions de francs, soit de 6,6% (en 2019: 261,8 millions de francs). Actuellement, il est difficile d'estimer l'ampleur des répercussions de la pandémie sur la marche des affaires, ce qui a incité la BCBE à constituer des corrections de valeur à hauteur de 10,5 millions de francs à titre préventif. En 2019, des corrections de valeur totalisant 26,3 millions de francs ont été dissoutes, ce qui explique la différence de 36,8 millions de francs. En diminution, le résultat net des opérations d'intérêts a atteint 268,7 millions de francs (en 2019: 288,1 millions de francs).

### Opérations de commissions et des prestations de service maintenues à un niveau élevé

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service se monte à 105,1 millions de francs et se situe à un niveau élevé, à l'instar de l'exercice 2019. Le résultat des opérations de négoce a reculé à 20,9 millions de francs (en 2019: 24,0 millions de francs). Les autres résultats ordinaires se sont chiffrés à 18,6 millions de francs; ils sont environ un tiers en deçà de ceux enregistrés l'an dernier. Cette évolution s'explique par les corrections de valeur des immobilisations financières et par la baisse des produits de participation. Au total, le résultat commercial a fléchi à 413,2 millions de francs (en 2019: 445,0 millions de francs).

### Net recul des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont pu être comprises à 237,2 millions de francs, soit de 4,5%

par rapport à 2019. Les charges du personnel ont légèrement augmenté à 141,9 millions de francs (en 2019: 139,8 millions de francs). Les autres charges d'exploitation ont été sensiblement réduites de 13,2 millions de francs, soit de 12,2%, à 95,3 millions de francs.

### Résultat annuel réjouissant

Au terme de l'exercice sous revue, le résultat opérationnel atteint 112,7 millions de francs, se situant ainsi en deçà de celui enregistré (en 2019: 160,2 millions de francs.) Hors événements non opérationnels – variations de corrections de valeur, amortissements extraordinaires et produit d'aliénation d'immobilisations financières – le résultat opérationnel a progressé à 139,1 millions de francs, soit de 11,3% (en 2019: 125,0 millions de francs). Les produits extraordinaires ont permis d'alimenter les réserves pour risques bancaires généraux de 32,3 millions de francs. Par ailleurs, des réserves pour risques bancaires généraux ont été dissoutes afin de compenser, entre autres, la moitié des coûts engagés pour couvrir les risques de fluctuation des taux, les investissements dans les systèmes informatiques et les amortissements extraordinaires des immeubles propres. Il en résulte une dissolution nette de réserves pour risques bancaires généraux de 58,3 millions de francs. En 2020, le bénéfice se monte à 148,4 millions de francs (en 2019: 142,9 millions de francs). Une nette augmentation du dividende de 40 centimes, à 8.80 francs par action, est proposée à l'Assemblée générale.

### Très bonne dotation en fonds propres

Le refinancement et les liquidités de la BCBE restent supérieurs à la moyenne. Les prêts à la clientèle sont couverts par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Le ratio de fonds propres de base Bâle III s'est établi à 19,0% (en 2019: 19,5%).



**La BCBE a débloqué en un rien de temps 50 millions de francs à titre d'aide immédiate. Elle a traité les demandes de crédit des entreprises de la région rapidement et sans grande formalité, ce qui a rassuré les entreprises. Ce fut le cas de BiCT AG, qui forme des jeunes informaticiens et des jeunes médiamaticiens et qui prépare les élèves de 10<sup>e</sup> année à leur apprentissage.**

Armin Wyss, directeur de BiCT AG, Berne

# I Vue d'ensemble

## Sommaire

<b>Organisation</b>	12
Conseil d'administration	12
Direction générale	12
Organes de révision	12
Organigramme	14
<b>Stratégie</b>	16
Notre vision, nos valeurs, notre mission et notre stratégie	16
Stratégie de propriétaire	18
Approche entrepreneuriale	18
Changements à la tête de la BCBE	18
Cours de l'action	18
Nouvelle augmentation du dividende	18
<b>Contexte et positionnement</b>	20
Contexte conjoncturel mondial	20
Contexte conjoncturel national et régional	20
Domaines d'activité diversifiés	20
<b>Engagement durable</b>	24

## Organes et organigramme

1<sup>er</sup> mars 2021

### Conseil d'administration

---

**Antoinette Hunziker-Ebnetter**

Présidente, lic. oec. HSG, CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG

**Rudolf Stämpfli**

(jusqu'au 12 mai 2020)  
Vice-président, docteur oec. HSG, président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli Groupe SA, éditeur de Stämpfli Éditions SA

**Christoph Lengwiler**

(vice-président depuis le 20 mai 2020)  
Professeur, docteur oec. publ., professeur associé et chef de projet à la Haute école spécialisée de Lucerne

**Daniel Bloch**

(jusqu'au 12 mai 2020)  
Avocat, MBA, président de la direction générale et président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA

**Gilles Frôté**

Lic. iur., LL.M., avocat, managing partner de l'Étude Frôté & Partner SA et président de la direction de Rollomatic SA

**Reto Heiz**

(depuis le 12 mai 2020)  
Lic. rer. pol., MBA, président du conseil d'administration de l'Assurance immobilière Berne (Groupe GVB), et du Berner Reha Zentrum

**Annelis Lüscher Hämmerli**

PhD, MAS Finance, Chief Financial Officer au sein du groupe Helvetia

**Pascal Sieber**

Docteur rer. pol., fondateur et copropriétaire de Dr. Pascal Sieber & Partners AG

**Danielle Villiger**

(depuis le 12 mai 2020)  
Docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée, copropriétaire de Villiger Treuhand AG

**Peter Wittwer**

Expert-comptable diplômé

### Direction générale

---

**Armin Brun**

CEO

**Alois Schärli**

Responsable du Département Gestion des finances/Gestion des risques, vice-CEO

**Mark Haller**

Responsable du Département Gestion des services

**Marcel Oertle**

Responsable du Département Clientèle privée/Clientèle commerciale

**Andreas Schafer**

Responsable du Département Grands clients/Asset management

### Organes de révision

---

**Organe de révision, conformément au droit des sociétés anonymes et à la législation bancaire**

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

**Révision interne**

Markus Berchtold

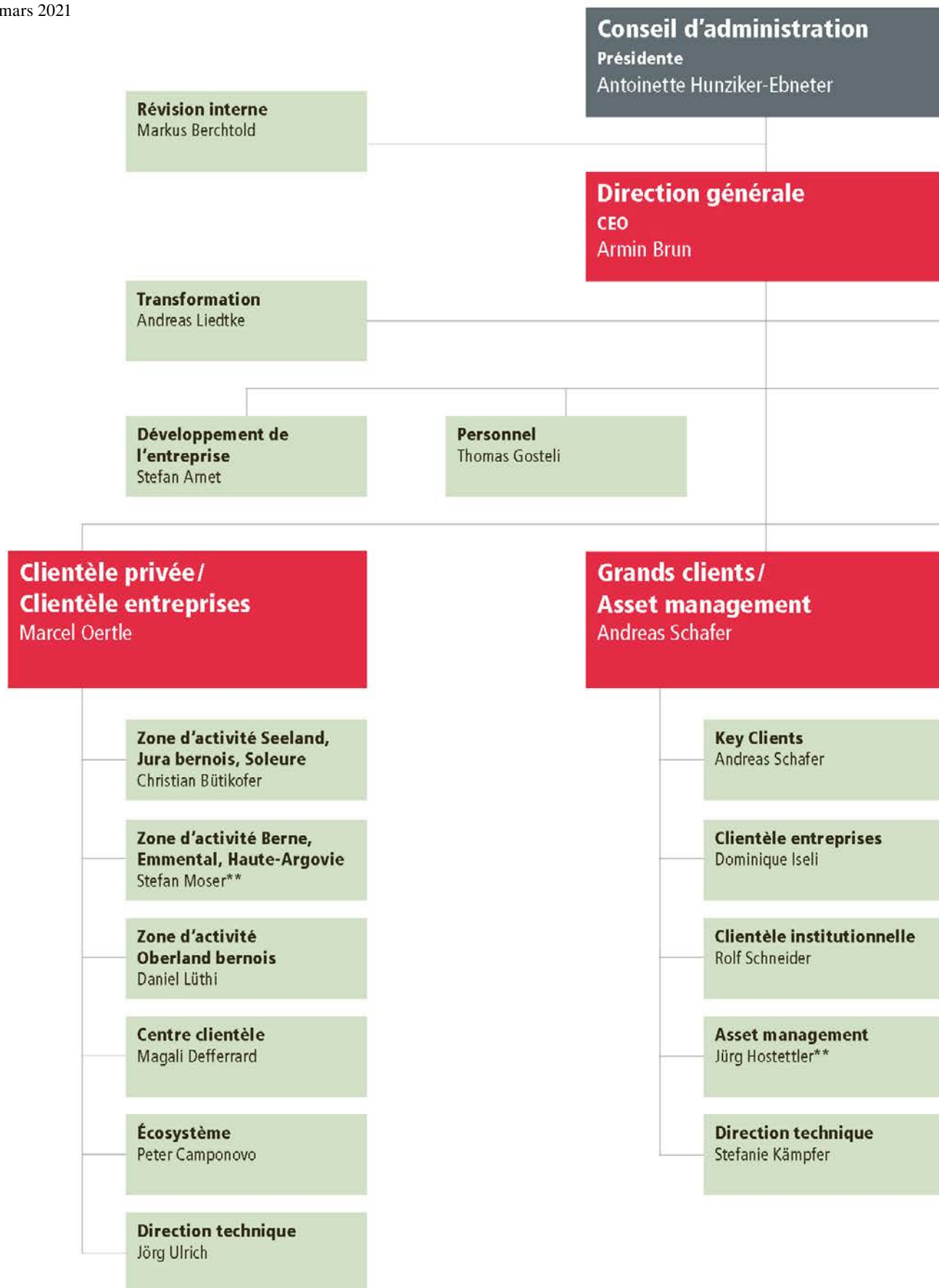


**La Direction générale en 2020**

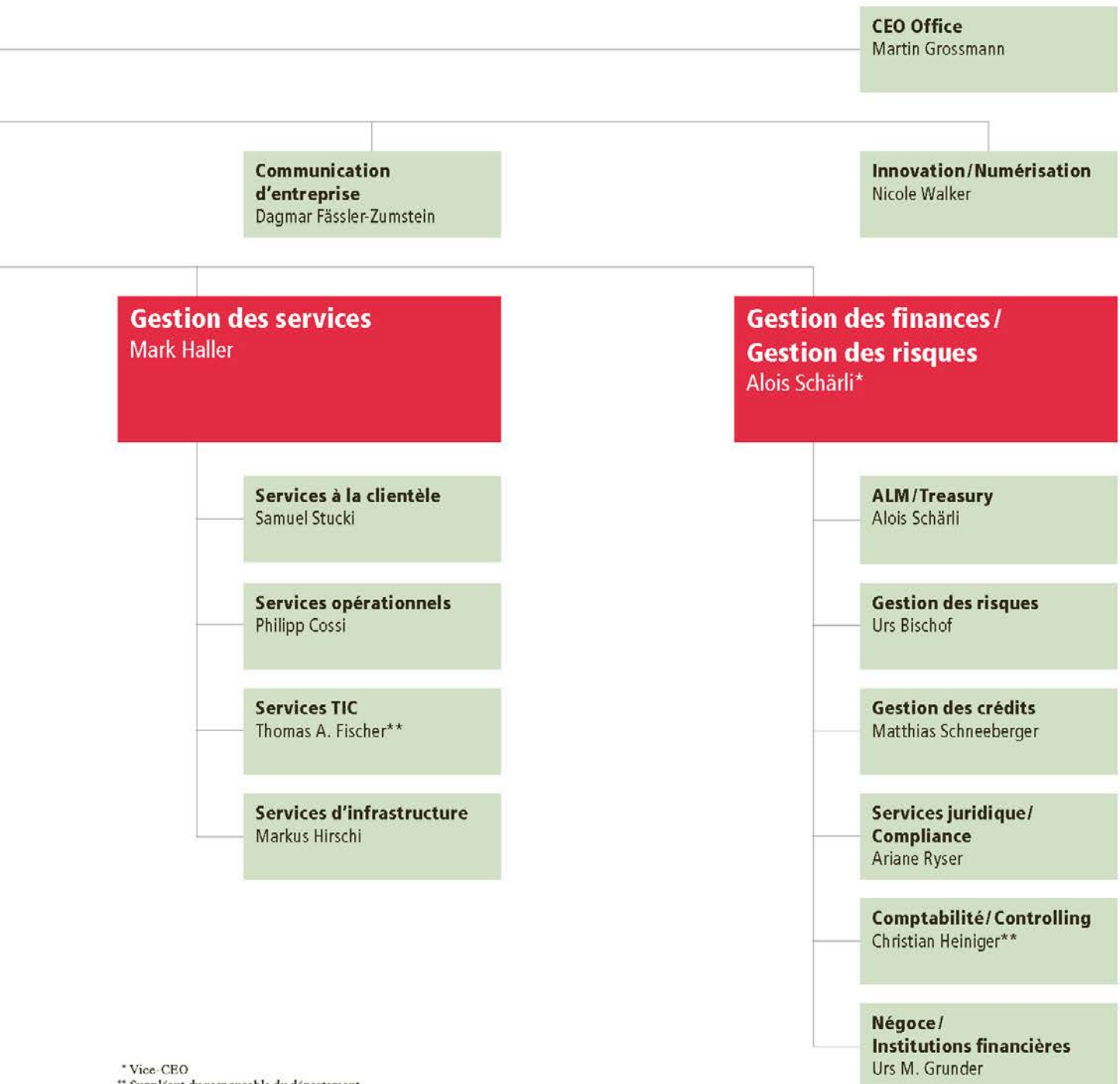
Marcel Oertle, Alois Schärli, Armin Brun (CEO), Andreas Schafer et Mark Haller (de gauche à droite)

## Organigramme

1<sup>er</sup> mars 2021







\* Vice-CEO

\*\* Suppléant du responsable du département

## Bâtir la nouvelle stratégie sur la vision et les valeurs clés de la BCBE

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a lancé la Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique à l'avenir également. Pour ce faire, elle mise sur sa proximité avec la clientèle et un nouveau concept de suivi complet : elle souhaite accompagner les entreprises et les particuliers en faisant davantage preuve d'esprit d'entreprise. En outre, elle entend regrouper ses compétences de conseil d'une part, et, en collaboration avec des partenaires externes, lancer de nouvelles formules innovantes dans ses écosystèmes d'autre part. Elle vise ainsi à réformer son organisation afin que celle-ci devienne non seulement transversale, mais aussi plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable.

### Notre vision, nos valeurs, notre mission et notre stratégie

La vision de la BCBE : « Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable. » À cet effet, elle s'appuie sur ses trois valeurs « engagement », « développement durable » et « confiance » qui se rapportent à sa culture d'entreprise. Ces valeurs influencent les activités et l'état d'esprit des collaborateurs et contribuent au succès pérenne de nos activités.

- Engagement : nous pensons et agissons de manière à susciter l'enthousiasme des parties prenantes et nous nous engageons en faveur d'une économie au service de l'homme ;

- Développement durable : nous assumons notre responsabilité quant au développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société ;
- Confiance : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle, raison pour laquelle nous privilégions une gestion ouverte et transparente ainsi que la stabilité financière.

La mission de la BCBE s'articule autour de ces valeurs. En se fondant sur des valeurs communes et sur une approche et une action pluridisciplinaires, la BCBE entend

- fournir des services financiers de premier ordre à ses clients ;
- viser des résultats durables pour ses actionnaires ;
- offrir des perspectives de développement à ses collaborateurs.

Nous créons ainsi de la confiance et une plus-value dans notre espace d'activités économiques et de vie en société.

La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme. Elle cherche à créer une valeur durable au lieu de maximiser les bénéfices à court terme. La BCBE en a dégagé les huit principes stratégiques suivants :

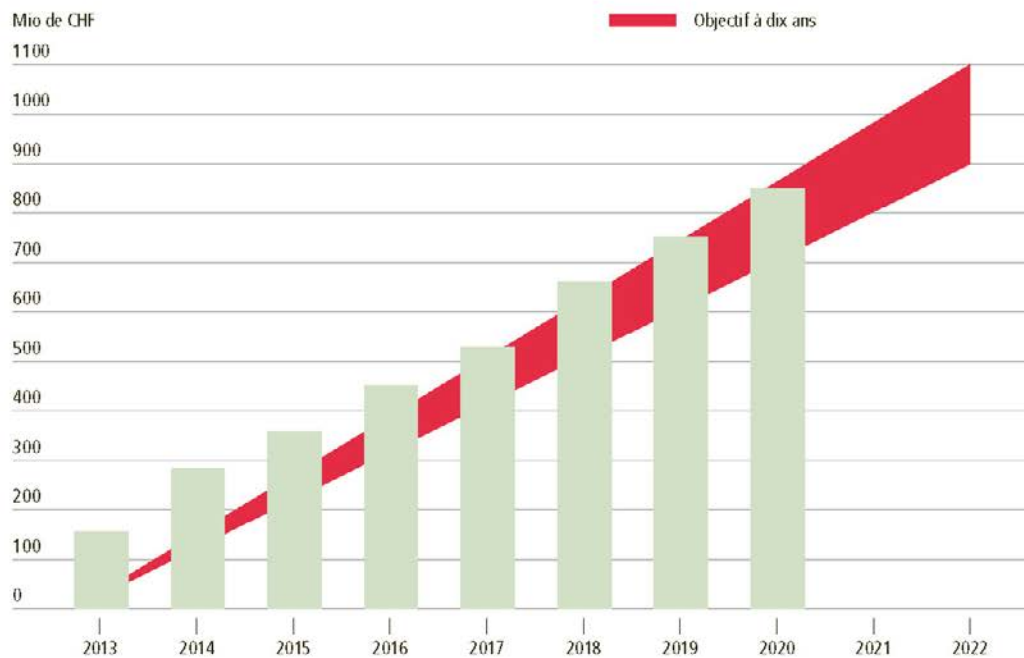
1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.
3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et

uniforme. Ce faisant, elle propose à sa clientèle des formules simples et compréhensibles.

4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset management. Le segment Placement est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins du client et créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE entend augmenter sa valeur durablement. Elle vise à réaliser son objectif de rendement, en prenant des risques raisonnables ainsi qu'en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de ses clients. Elle applique une politique salariale modérée.

Les risques sont soigneusement évalués. La BCBE se protège contre les risques de variation des taux d'intérêt dans le contexte actuel de taux bas. Les chiffres de l'exercice 2020 reflètent la réussite de cette stratégie, même quand les conditions sont plus difficiles. Ils sont commentés en détail à partir de la page 54 et sont présentés à partir de la page 68 sous forme de tableaux.

## Free cash-flow dans le haut de la fourchette



**Troisième objectif décennal :** la BCBE entend générer de 2013 à 2022 un free cash-flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Le free cash-flow réalisé en 2020 se monte à 97,2 millions. Cumulé jusqu'à fin 2020, il atteint 849,5 millions de francs et se situe dans la fourchette supérieure de l'objectif fixé.

## Stratégie de propriétaire

La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie de propriétaire du Canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Le Canton et l'économie bernoise veulent une banque cantonale solide. Le Conseil-exécutif et le Parlement cantonal l'ont souligné à maintes reprises. Ils ont relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE, s'agissant du renforcement de l'économie bernoise. Dans le canton de Berne, 29% des PME et 36% des Bernois entretiennent une relation bancaire avec la BCBE; dans le canton de Soleure, c'est le cas pour 10% de la population environ. Par sa stratégie de propriétaire, le canton entend préserver une banque indépendante et performante, sise à Berne et active dans toutes les régions. C'est la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le Canton de Berne a fait figure de pionnier en fondant la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé conformément à l'art. 620ss CO, à l'automne 1998, il a fait figure de précurseur. Cette mesure a permis au canton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. Ainsi, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5%. Avec plus de 52 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix principales sociétés publiques suisses quant au nombre d'actionnaires.

## Approche entrepreneuriale

Le paquet d'actions résiduel – actuellement 51,5% – reste auprès du Canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque afin d'encourager le développement économique et social et assure la stabilité de l'actionnariat. La séparation claire

entre les propriétaires de la banque et sa direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer son orientation commerciale. Au sein du Conseil d'administration, des personnalités des milieux économiques et scientifiques sont représentées. Les deux partenaires, le Canton et la banque, ont gagné une liberté d'action supplémentaire en changeant la forme juridique de la BCBE.

Une banque dont le bilan est sain, la base de fonds propres solide et la direction performante offre la meilleure protection qui soit aux créanciers. Le canton et la direction de l'entreprise ont défini conjointement la stratégie de risque faible et celle-ci s'est révélée judicieuse. La suppression progressive de la garantie de l'État a constitué une continuation logique de la stratégie de propriétaire. Elle est intervenue à un moment où la banque se trouvait dans une position solide. La protection légale du déposant, qui se monte à 100 000 francs, est appliquée à la BCBE comme dans d'autres banques.

## Changements à la tête de la BCBE

Le Conseil d'administration et la Direction générale ont été partiellement renouvelés en 2020.

Lors de l'Assemblée générale de la BCBE du 12 mai 2020, Rudolf Stämpfli (vice-président) et Daniel Bloch n'ont pas pu se représenter pour un nouveau mandat au Conseil d'administration. Pour les remplacer, les actionnaires ont nommé Reto Heiz et Danielle Villiger. Les membres du Conseil d'administration suivants ont été réélus pour un an: Antoinette Hunziker-Ebneter (présidente), Christoph Lengwiler (nouveau vice-président), Gilles Frôté, Annelis Lüscher Hämmerli, Pascal Sieber et Peter Wittwer. Le comité de rémunération

se compose d'Antoinette Hunziker-Ebneter, de Peter Wittwer et, depuis le printemps dernier, de Gilles Frôté.

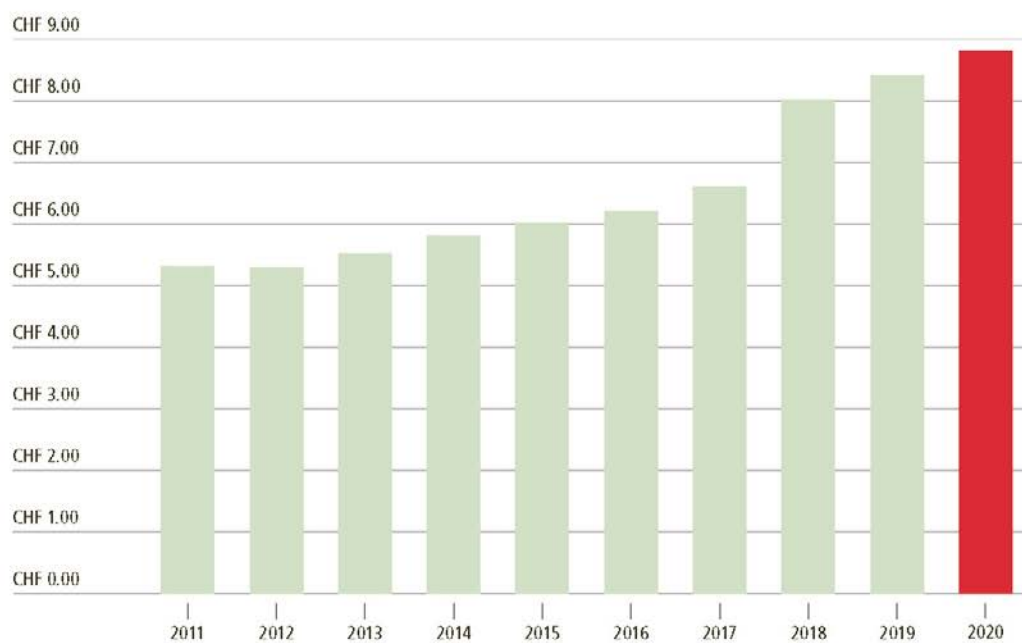
## Cours de l'action

Le cours de l'action était de 222.00 francs en début d'année. À fin février, il a atteint 244.00 francs, son plus haut en 2020. Dans le sillage de la pandémie de coronavirus, il est retombé à 197.60 francs à fin mars, son plus bas de l'année. Par la suite, le cours est reparti à la hausse et a oscillé entre 207.50 et 232.00 francs, avant de clôturer à 228.00 francs. En 2020, les activités de négoce, pour un chiffre d'affaires de 138,0 millions de francs (en 2019: 196,0 millions de francs) et 619 386 actions (en 2019: 891 211 actions), ont été nettement inférieures à celles enregistrées au cours de l'exercice précédent. L'agence de notation Moody's a maintenu la note de la BCBE – «Aa2» –, ce qui lui vaut toujours de figurer parmi les établissements financiers les mieux notés de Suisse.

## Nouvelle augmentation du dividende

En 2019, la BCBE a défini dans sa politique de dividende un taux de distribution compris entre 50% et 70%, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18%. À l'Assemblée générale du 18 mai 2021, le Conseil d'administration proposera donc d'augmenter sensiblement de 0.40 franc le dividende, qui passera de 8.40 francs à 8.80 francs par action. Le taux de distribution représentera 55%.

## Une politique de distribution des dividendes stable : augmentation marquée du dividende



**Forte augmentation du dividende proposée :** depuis 1996, la BCBE a sans cesse augmenté ses dividendes. Pour l'exercice 2020, une augmentation du dividende de 0.40 franc, à 8.80 francs par action, sera proposée à l'Assemblée générale du 18 mai 2021.

## Un contexte difficile pour la BCBE

### Contexte conjoncturel mondial

Le coronavirus (COVID-19) a marqué l'année 2020 puisqu'il a confiné la planète, bousculant la vie politique, économique, culturelle. La pandémie est la première crise globale depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle a engendré un effondrement économique inégalé depuis la Grande Dépression. Les estimations font état d'un recul de 4,4 % de la production mondiale (FMI).

Au printemps, l'activité économique a été brusquement interrompue par un confinement mondial. La première vague d'infections a frappé durement l'Europe et l'Amérique. Le commerce de détail, le tourisme et la restauration ainsi que les installations de loisirs ont cessé de fonctionner pendant des semaines. L'école à la maison et le télétravail sont devenus la norme. Cela a eu de graves conséquences économiques. La consommation mondiale a chuté jusqu'à 20 % par moments, tandis que les biens n'ont plus été produits, voire même importés en raison de la fermeture des frontières. Le produit intérieur brut (PIB) a chuté d'un pourcentage à deux chiffres au deuxième trimestre, entraînant une forte hausse du chômage aux États-Unis et une augmentation drastique des demandes d'indemnités de chômage partiel en Europe.

Dans le but d'amortir les effets de la paralysie économique imposée par les pouvoirs publics, la politique monétaire déjà expansionniste a été complétée par des aides massives, auxquelles sont venus s'ajouter de vastes dispositifs budgétaires. L'Union européenne a soutenu son économie par un programme de rachats de dette privée et publique (PEPP) de 750 milliards d'euros, alors que les États-Unis ont injecté 2200 milliards de dollars dans la leur.

À l'été, les contaminations ont ralenti et l'activité a rebondi. Le climat de consommation s'est nettement amélioré avec l'assouplissement du confinement et la confiance dans une embellie conjoncturelle rapide a rasséréiné les marchés. L'embellie a bel et bien eu lieu au troisième trimestre, mais elle s'est ensuite progressivement affaiblie. La recrudescence des infections a contraint les autorités à décréter de nouvelles mesures de confinement strictes, notamment en Europe. La confiance des consommateurs ne s'est pas ébranlée comme au printemps. Cela s'explique par la mise en œuvre plus rapide des mesures et par le développement en cours des vaccins anti-COVID-19.

Au début de la crise, les marchés d'actions se sont effondrés de 30 %. Une forte réanimation est intervenue à partir du mois d'avril, soutenue par des injections massives de liquidités. Les secteurs technologique et pharmaceutique en particulier ont dynamisé les marchés financiers. Malgré cette expansion monétaire considérable, les taux d'inflation sont restés faibles dans le monde entier.

Deux autres événements ont marqué l'année 2020 : l'élection de Joe Biden à la présidence des États-Unis et le Brexit ordonné. Tous deux ont apaisé quelque peu l'humeur des marchés.

### Contexte conjoncturel national et régional

La Suisse a ressenti elle aussi violemment les répercussions du COVID-19. Selon les estimations, le PIB se serait contracté de 3,7 %. La Confédération et les cantons ont soutenu l'économie suisse par des allocations de chômage partiel, par des aides aux cas de rigueur et par des prêts. Grâce à ces mesures, le taux de chômage 2020 devrait avoisiner 3,2 %. Du fait de leur orientation industrielle,

les régions de Bienne et du Jura sont plus sévèrement touchées que la grande région de Berne, si bien que le chômage y est plus élevé et le PIB plus bas.

Malgré des taux d'intérêt au plancher et des flux monétaires abondants, la Suisse a enregistré un taux d'inflation de -0,7 %. Les perspectives économiques négatives ont freiné l'investissement et donc l'effet multiplicateur. La recherche de logements plus grands et plus proches de la campagne a été une tendance forte. Elle a fait monter les prix des maisons individuelles et des appartements de copropriété par rapport à l'année précédente.

### Domaines d'activité diversifiés

#### Opérations de crédit en expansion

Dans les opérations de crédit, ce sont surtout les petits et moyens engagements en faveur des particuliers et des PME qui ont été encouragés. Les crédits aux particuliers et aux entreprises sont passés de 23,5 à 24,7 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 874,2 millions de francs, à 23,5 milliards de francs. Près de 85 % des prêts sont alloués de façon décentralisée par les coachs financiers.

#### Partenariat solide entre la BCBE et les PME

Les PME sont d'importants pourvoyeurs d'emplois dans les cantons de Berne et de Soleure. Comme elles jouent un rôle prépondérant dans le développement de la région, la BCBE a mis en place, il y a quelques années, un concept de soutien aux nouvelles entreprises et aux PME novatrices. Les besoins de celles-ci varient, selon qu'elles se trouvent en phase de création, de croissance, de consolidation ou de succession. Le concept

de soutien de la BCBE en tient compte. Il repose sur les trois piliers suivants :

- Avec le premier pilier, la BCBE offre un soutien ciblé aux nouvelles entreprises. Les clients bénéficient, durant la phase de création, de formules de financement sur mesure. En 2020, l'enveloppe allouée s'élevait à 50 millions de francs, dont 45,0 millions ont été utilisés pendant l'exercice. La BCBE s'engage en faveur des jeunes entreprises, car ce sont elles qui créent des emplois et qui forment des apprentis.
- Le deuxième pilier est réservé aux projets de développement et aux investissements des PME. Ces projets supposent un financement à long terme. La BCBE propose aux entreprises des formules de financement optimales. L'enveloppe se monte à 100 millions de francs ; 14 millions de francs avaient été utilisés à la fin de 2020.
- Le troisième pilier, enfin, doit assurer la pérennité de l'entreprise. La BCBE organise la succession et accompagne l'entreprise tout au long du processus de transmission. Sur une enveloppe de 75 millions de francs, 39,5 millions avaient été utilisés à la fin de 2020.

Grâce à son concept de soutien, la BCBE a pu allouer l'an passé un crédit à 34 projets. L'engagement régional de la banque a permis de créer ou de maintenir plus de 450 emplois en 2020.

### Conseil patrimonial et gestion de fortune

Depuis des années, la BCBE développe en continu ses activités de conseil patrimonial pour la Clientèle de placement privée et la Clientèle institutionnelle. À la fin de l'exercice sous revue, les valeurs patrimoniales sous gestion ont atteint 18,7 milliards de francs. Le volume des valeurs patrimoniales faisant l'objet d'un mandat de gestion

(valeurs en dépôt) confié par les clientèles à la BCBE a progressé, pour s'inscrire à 5,5 milliards de francs à la fin de 2020. Les positions en fonds de placement dans les dépôts des clients représentent 7,3 milliards de francs (dont 3,3 milliards de francs investis en parts de fonds BCBE), un montant supérieur à celui de 2019.

### Nouvelle récompense

Présents dans les cantons de Berne et de Soleure, les spécialistes en gestion de fortune de la BCBE, accrédités ISO, sont au service de la clientèle. Ils proposent des prestations complètes en matière de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier.

En 2020, la BCBE a obtenu pour la douzième fois consécutive les meilleures notes du magazine économique BILANZ pour son Private Banking. Elle a reçu la distinction de leader de longue date en matière de qualité. La BCBE est le seul établissement bancaire en Suisse à avoir été primé chaque année pour son conseil patrimonial depuis l'introduction de ce rating en 2009. Cette reconnaissance par un acteur réputé et impartial souligne la qualité du suivi de la clientèle et l'excellente collaboration entre les conseillers de gestion de fortune, les spécialistes en gestion de portefeuille et les professionnels du placement.

### Asset management en croissance

L'unité Asset management de la BCBE connaît un beau succès depuis un quart de siècle. Elle déploie ses activités depuis le siège principal de la banque, situé à proximité de la place Fédérale, à Berne. L'Asset management gère les fonds de placement de la BCBE et les mandats de gestion de fortune de la Clientèle privée et de la Clientèle institutionnelle. Une équipe de spécialistes confirmés administre plusieurs milliards de francs directement depuis la place Fédérale.

La demande de services de gestion de fortune «made in Berne» augmente sous l'effet de l'expansion de la richesse nationale et du poids des caisses de pension. Bien capitalisée, proche de sa clientèle et convaincue de la viabilité de sa stratégie à long terme, la BCBE propose à ses clients des formules à la fois simples, compréhensibles et transparentes.

Ces dernières années, la BCBE a créé sa propre palette de fonds de placement, 23 en tout, dont neuf sont construits dans le respect des critères de développement durable très stricts de la banque. Le fonds BCBE en actions secondaires suisses (fonds OTC-X) est particulier, puisqu'il investit dans des entreprises non cotées en Bourse. Le volume total des fonds gérés par la BCBE se montait à 5,0 milliards de francs à la fin de 2020 : 3,5 milliards de francs dans des fonds traditionnels et 1,5 milliard de francs dans des fonds à caractère durable, ces derniers étant en progression de plus de 380 millions de francs.

La BCBE confirme respecter les normes GIPS® (*Global Investment Performance Standards*). La société, au sens des GIPS®, comprend la gestion de fortune institutionnelle et les fonds de placement de la BCBE. Les listes exhaustives des *composites* et des *composites reports* peuvent être obtenues auprès de la BCBE.

### Succès du négoce hors Bourse

Au cours des dernières années, la plateforme de négoce électronique de la BCBE pour les titres des PME non cotées en Bourse a permis d'accroître durablement la transparence et la liquidité de ce type de transactions. L'OTC-X Liquidity Index comprend actuellement 48 titres. L'OTC-X Premium Index existe, lui, depuis juin 2013. Pour être admis dans l'indice, il est nécessaire de publier un



**« J'aimerais aider les jeunes  
à développer leur esprit d'entreprise  
de manière pratique. »**

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 26.



rapport transparent conforme aux normes IFRS, Swiss GAAP RPC et au standard que la FINMA applique aux banques. En outre, les sociétés doivent déjà être représentées dans l'OTC-X Liquidity Index. La plateforme de négoce électronique permet à l'heure actuelle d'acheter ou de vendre les titres de 259 sociétés. En partenariat avec une entreprise externe, la BCBE a réalisé 27 études sur des sociétés OTC, trois analyses sectorielles et une analyse des critères de développement durable, consultables en ligne. Grâce à ce partenariat, il a été possible par ailleurs d'organiser quelques conférences sectorielles. La BCBE poursuit différents objectifs : améliorer en continu la transparence dans le segment des sociétés non cotées, animer le marché sur la plateforme de négoce électronique et accroître l'intérêt des investisseurs privés et institutionnels pour les titres des PME. Le site Internet [www.otc-x.ch](http://www.otc-x.ch) a été rafraîchi en mai 2020. Régie par l'article 42ss de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), la plateforme est un système organisé de négociation exploité selon des règles discrétionnaires. Elle est donc parfaitement en mesure d'asseoir sa position sur le marché.

➤ [otc-x.ch](http://otc-x.ch)

### Réseau de distribution et offres numériques

La BCBE propose à ses clients des conseils et un suivi personnalisés, adaptés à leurs besoins. Les clients de la BCBE ont plusieurs possibilités pour accéder à la banque :

- les sites ;
- le Centre clientèle ;
- les services numériques.

Avec plus de 80 sites répartis entre les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est bien implantée dans la région. Le réseau est

constamment adapté aux besoins des clients. Au cours de l'année sous revue, les sites de Corgémont, Wabern, Lyss, Langnau, Zollikofen, Bümpliz, Utzenstorf, Granges, Kirchberg-Alchenflüh et La Lenk ont été transformés conformément aux nouveaux modèles d'aménagement afin de répondre mieux encore aux attentes des clients. L'aspect des sites et leur fonctionnalité changent, mais le dialogue et le conseil restent la clé de voûte. Aussi la banque a-t-elle aménagé des ateliers où la population peut se rencontrer pour discuter de sujets financiers ou sociaux. La modernisation des sites permet aux coachs financiers de réagir plus rapidement et avec plus de souplesse en vue de répondre aux attentes des clients.

En vue de promouvoir l'utilisation de nouvelles formes de distribution, notamment dans le domaine hypothécaire, la BCBE travaille conjointement avec plusieurs partenaires et a rejoint différentes plateformes et écosystèmes.

Le Centre clientèle est ouvert de lundi à vendredi, de 8h à 20h, et le samedi, de 9h à 16h. En recourant à des technologies de pointe, la BCBE crée des conditions idéales pour dispenser des conseils aux clients et répondre à leurs besoins avec professionnalisme et compétence, par téléphone, par messagerie électronique ou par courrier. Par ailleurs, les collaborateurs du Centre clientèle expliquent aux personnes intéressées comment passer aux prestations numériques et leur en expliquent le fonctionnement.

[money-net.ch](http://money-net.ch), une plateforme de négoce, donne un accès direct aux cours boursiers et à l'actualité des principales bourses internationales. Les clients peuvent ainsi négocier eux-mêmes sur les marchés, sans solliciter les services d'un conseiller.

➤ [money-net.ch](http://money-net.ch)

La BCBE évolue avec son temps et s'adapte aux nouveaux besoins des clients en leur proposant des offres numériques sûres, simples et faciles à utiliser. Ainsi, grâce à la nouvelle version de l'App BCBE et au nouveau portail clientèle, les clients peuvent effectuer eux-mêmes leurs opérations bancaires 24h/24. La banque entend continuer à développer et à améliorer sa gamme de produits numériques afin de les rendre encore plus conviviaux. La sécurité est sans conteste un aspect essentiel. Les produits conçus par la banque reposent sur une technologie de pointe, qui garantit une sécurité optimale aux clients. Quelque 155 000 clients se servent aujourd'hui du portail clientèle, dont 67 000 utilisent aussi ou exclusivement l'App BCBE.

➤ [bcbe.ch/portailclientele](http://bcbe.ch/portailclientele)

## Développement durable



98

postes occupés par une personne en formation, soit un poste sur dix



> 100

millions de francs payés pour les commandes passées chaque année auprès d'environ 1000 prestataires de son espace économique



947

millions de francs investis dans les fonds de prévoyance BCBE à caractère durable



44 %

des collaborateurs employés à temps partiel



78 %

de la consommation énergétique issue de sources renouvelables



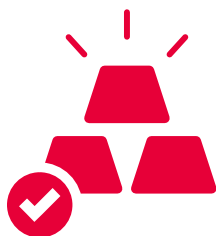
9001

norme ISO décernée depuis 2002 à la gestion de la qualité



29 %

d'émissions de CO<sub>2</sub> réduites par rapport à 2015



10 874

unités d'or Fairtrade vendues depuis avril 2017



259

entreprises listées sur la plateforme électronique de négoce OTC-X

## Engagement durable

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale et économique. Elle mise sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient des actions écologiques des clients, à l'instar de celles de l'entreprise. Chaque année, la BCBE établit un rapport de développement durable (RDD) qui rend compte de son impact sur les plans social, écologique et économique.

### Vision à long terme

Depuis des années, la BCBE œuvre en faveur du développement durable. La stratégie de la banque se fonde sur cet engagement. Dans la Charte de développement durable, la Direction générale a, d'une part, défini ses objectifs et les mesures à prendre pour les réaliser et, d'autre part, mis en place des garde-fous. Pour la BCBE et pour ses collaborateurs, la charte est un code de conduite. Des précisions sur la vision à long terme de la BCBE figurent dans le RDD (cf. p. 11ss).

➤ [bcbe.ch/chartededeveloppementdurable](https://bcbe.ch/chartededeveloppementdurable)

### Produits et prestations

La BCBE veut créer de la valeur durable au lieu de maximiser les bénéfices à court terme. Elle fixe ses objectifs sur la base du free cash-flow à dix ans, poursuit une stratégie de risque faible et présente une structure de financement saine. Elle entend développer à long terme des relations et des partenariats avec ses clients et vendre à ces derniers des produits utiles. La BCBE adopte une approche raisonnable pour les placements de fonds. La BCBE exclut de son portefeuille les fabricants d'armes à sous-munitions et les fabricants d'armes nucléaires, biologiques et chimiques. La banque propose, pour toutes les classes d'actifs, des fonds de placement

conformes à son approche en matière de développement durable. La BCBE propose des formules de financement à caractère durable: l'hypothèque Rénovation, l'hypothèque Rénovation éco et l'hypothèque CECB®/Minergie®. Elle encourage ainsi des projets viables d'un point de vue énergétique. Le RDD livre de plus amples informations à ce sujet (cf. p. 18ss).

### La BCBE en tant qu'employeur

La BCBE propose des modèles de temps de travail modernes et flexibles. Chaque poste mis au concours peut être occupé à un taux d'activité partiel. Le certificat «Fair Compensation» confirme que la BCBE applique le principe «à travail égal, salaire égal». À fin 2020, la BCBE employait 1230 personnes, soit 1018 emplois à plein temps. La BCBE forme environ un quart des apprentis du secteur bancaire du canton de Berne. Un emploi sur dix est occupé par une personne en formation. La banque mise sur des mesures de développement du personnel qui visent à maintenir ou à améliorer l'employabilité de ses collaborateurs. Aussi la diversité du personnel occupe-t-elle une place prépondérante à la BCBE. Ce sujet est abordé plus en détail dans le RDD (cf. p. 26ss).

### Société

La BCBE s'engage dans des domaines culturel et social. Elle dispose d'un fonds de soutien destiné à des projets, des initiatives ou des institutions à caractère social, d'utilité publique et dont l'action a un effet durable. Il est alimenté chaque année à hauteur de 1 million de francs maximum,

quel que soit le résultat de la banque. Tenant compte des aspects de développement durable des produits et des prestations auxquels elle recourt, la BCBE ne retient que les fournisseurs œuvrant en faveur du développement durable. Le RDD fournit davantage de précisions à ce propos (cf. p. 35ss).

### Écologie d'entreprise et protection du climat

Certifiée depuis 2004, la gestion environnementale de la banque porte ses fruits. La BCBE a réduit sa charge sur l'environnement ces dernières années. Elle consomme de

## La BCBE mise sur une approche à caractère durable.

l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables et compense ses émissions résiduelles dans son espace économique. Le RDD donne des explications sur l'engagement de la BCBE en faveur du développement durable (cf. p. 42ss).



**Au travers de son fonds de soutien, la BCBE s'engage dans différents projets régionaux ayant trait à la formation. Le partenariat qu'elle a noué avec l'organisation Young Enterprise Switzerland (YES) permet à des élèves du degré secondaire II de fonder leur propre micro-entreprise et de lancer un produit sur le marché, en étant épaulés par des professionnels.**

Astrid Hug, enseignante d'économie et de droit et responsable du projet myStartUp au Gymnasium Kirchenfeld, Berne

## II Gouvernance d'entreprise

### Sommaire

<b>Principes</b>	28
<b>Structure du groupe et actionariat</b>	29
<b>Structure du capital</b>	29
Évolution du capital propre	30
<b>Conseil d'administration</b>	31
Membres du Conseil d'administration	31
<b>Organisation interne</b>	34
<b>Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale</b>	35
<b>Organe de révision interne</b>	36
<b>Société d'audit externe</b>	36
<b>Direction générale</b>	36
<b>Droits sociaux des actionnaires</b>	38
Politique de dividende	38
<b>Changement de contrôle et mesures de défense</b>	38
<b>Organe de révision</b>	38
<b>Politique d'information</b>	39

---

## Gouvernance d'entreprise

### Principes

1. Le Conseil d'administration, la Direction générale et les collaborateurs sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable.
  2. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les collaborateurs représentent les intérêts de la banque. Ils se refusent si les affaires touchent à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches.
  3. Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale rendent public les principales activités qu'ils exercent au sein des organes de direction ou de surveillance d'autres organismes.
  4. Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont séparés.
  5. Un membre de la Direction générale de la BCBE ne peut siéger au conseil d'administration d'une entreprise au sein de laquelle un membre du Conseil d'administration de la BCBE fait partie de la direction générale.
  6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut durer plus de douze ans. La limite d'âge pour y siéger est fixée à 70 ans.
  7. La rémunération globale la plus élevée ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse.
  8. Le modèle de rémunération du Conseil d'administration ne prévoit ni honoraires de conseil ni rétributions supplémentaires.
-

## Gouvernance d'entreprise

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les statuts, dans le Règlement d'affaires, des règlements et dans des cahiers des charges. Ils sont mis en œuvre dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations du « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance » d'économiesuisse. En tant que banque de droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses statuts et son Règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés. Le présent rapport sur la gouvernance d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle au niveau le plus élevé de la BCBE. Il se fonde sur la Directive concernant les informations sur la Corporate Governance de SIX Swiss Exchange.

### Structure du groupe et actionariat

La BCBE, dont le siège est à Berne, n'a aucune filiale assujettie à consolidation. Ses actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange à Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur de l'action figurent à la page 124. La BCBE apparaît dans le Swiss Reporting Standard. La comptabilité, les évaluations et le bilan sont conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la SIX; ils sont indiqués en francs suisses. Le bouclage se fait au 31 décembre.

La structure organisationnelle de la BCBE est illustrée aux pages 14 et 15. Les actionnaires importants de la BCBE (participation de 5% ou plus) apparaissent à la page 103.

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés (10% ou plus et valeur de marché / valeur fiscale de plus de 5 millions de francs) sont énumérées à la page 95. Il n'existe aucune participation croisée dépassant, de part et d'autre, la limite de 5% du capital ou des voix.

### Structure du capital

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan (cf. p. 68) et les informations liées à l'évolution du capital propre durant les trois derniers exercices figurent dans le tableau à la page suivante. La BCBE disposait, au 31 décembre 2020, d'un capital conditionnel de 5 millions de francs, soit 2,7% du capital-actions existant. Selon les statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital, émettre au maximum 250 000 actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de 20 francs l'unité, à libérer intégralement. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs l'unité. Le nominal du capital donnant droit à un dividende est de 186 400 000 francs. Il n'existe ni actions à droit de vote privilégié, ni actions privilégiées. La BCBE applique le principe « une action, une voix ». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeur et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions sont régis par l'art. 5 des statuts et nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Le transfert d'actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci se fondent sur les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Il est exclu d'effectuer un transfert ou de constituer des sûretés par déclaration de cession écrite.

Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu comme actionnaire, le détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le

reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande du détenteur dans les 20 jours, celui-ci est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un détenteur comme actionnaire avec droit de vote :

- Si un actionnaire à lui seul réunit sous son nom plus de 5% du capital-actions de la société. Sont considérées comme un seul actionnaire, eu égard à l'inscription au registre des actions, les personnes morales et les sociétés de personnes, les autres associations de personnes ou les entreprises exploitées en main commune, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou de toute autre manière, de même que les personnes physiques ou morales ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de contourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat).

La limitation à 5% conforme aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de conversion se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers.

- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte.
- Dès lors et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu des lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

Le Canton de Berne est libéré de la limite d'inscription. En vue de faciliter la négociation des actions en bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou

dans le cadre de conventions avec des bourses ou des établissements financiers, autoriser l'inscription fiduciaire, et donc déroger à la limitation de 5 % mentionnée ci-dessus.

L'inscription d'un agent fiduciaire en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent: un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5 % au maximum du capital-actions. Il doit confirmer connaître l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de

vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1 % du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5 % du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins 75 % des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a émis ni emprunts convertibles ni options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit du capital propre à la valeur d'achat et publié à la page 104, dans le tableau relatif aux propres parts du capital et à la composition du capital propre.

### Conseil d'administration

La transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620ss du code des obligations (CO) est devenue effective consécutivement à l'inscription au registre du commerce le 20 octobre 1998. Elle

## Évolution du capital propre

en CHF 1000

	Réserves pour risques bancaires généraux	Capital social versé	Réserves	Propres titres de parti- cipation	Total
<b>État au 31.12.2017</b>	<b>615 282</b>	<b>186 400</b>	<b>1 702 229</b>	<b>-9 248</b>	<b>2 494 663</b>
- Dividende			-61 512		-61 512
+ Dividende sur propres actions			21		21
- Achats de propres actions				-22 328	-22 328
+ Ventes de propres actions				18 461	18 461
- Pertes d'aliénation sur propres actions/ plan de participation des collaborateurs			-41		-41
+ Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	7 035				7 035
+ Bénéfice			140 788		140 788
<b>État au 31.12.2018</b>	<b>622 317</b>	<b>186 400</b>	<b>1 781 485</b>	<b>-13 115</b>	<b>2 577 087</b>
- Dividende			-74 560		-74 560
+ Dividende sur propres actions			500		500
- Achats de propres actions				-20 063	-20 063
+ Ventes de propres actions				16 379	16 379
+ Gains d'aliénation sur propres actions/ plan de participation des collaborateurs			656		656
- Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	-10 498				-10 498
+ Bénéfice			142 870		142 870
<b>État au 31.12.2019</b>	<b>611 819</b>	<b>186 400</b>	<b>1 850 951</b>	<b>-16 799</b>	<b>2 632 371</b>
- Dividende			-78 288		-78 288
+ Dividende sur propres actions			400		400
- Achats de propres actions				-18 871	-18 871
+ Ventes de propres actions				17 646	17 646
+ Gains d'aliénation sur propres actions/ plan de participation des collaborateurs			556		556
- Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	-58 259				-58 259
+ Bénéfice			148 377		148 377
<b>État au 31.12.2020</b>	<b>553 560</b>	<b>186 400</b>	<b>1 921 996</b>	<b>-18 025</b>	<b>2 643 932</b>



a été la première banque cantonale à franchir ce pas. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions du droit des sociétés anonymes et du droit bancaire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société, la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, des tâches qu'il ne peut pas déléguer. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration figurent dans les statuts (art. 18) et dans le Règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au plus, élus pour un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à l'Assemblée générale suivante. Le renouvellement des membres se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent aucune tâche opérationnelle au sein de la BCBE et aucun d'entre eux n'a intégré la Direction générale.

Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires avec la clientèle. Les conditions du

marché et les principes de financement usuels s'appliquent. Les membres du Conseil d'administration ont signé une déclaration concernant leur comportement sur le marché et l'interdiction d'effectuer des opérations d'initiés, obligations auxquelles ils sont tenus de se conformer. Ce document doit être signé chaque année.

La somme totale des créances et des engagements envers les organes de la banque est publiée dans le tableau 19, à la page 103. Sont considérés comme organes les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, l'organe de révision conforme au droit des sociétés anonymes ainsi que les sociétés qu'ils contrôlent. Il existe une relation d'affaires importante entre la BCBE et un membre du Conseil d'administration ou une société qu'il contrôle: l'entreprise Dr. Pascal Sieber & Partners AG a obtenu des mandats en lien avec des projets se rapportant aux technologies de l'information (analyse d'architecture informatique, examen des logiciels utilisés par la banque) pour un montant de 0,2 million de francs.

Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) sont définies à l'art. 17, al. 3 des statuts (bcbe.ch/structure).

Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE apparaissent dans le tableau ci-dessous. Les membres du Conseil d'administration respectent les critères d'indépendance stipulés dans la Circulaire FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques», Cm 17ss.

Ci-après sont mentionnés la formation de chaque membre et son parcours professionnel, ainsi que ses autres activités et intérêts importants.

## Membres du Conseil d'administration

État: 1<sup>er</sup> mars 2021

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Depuis	Éligible jusqu'en
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Présidente	Comité de rémunération (présidente) et comité TI	2014	2026
Christoph Lengwiler	Vice-président	Comité d'audit et des risques	2016	2028
Gilles Frôté	Membre	Comité de rémunération	2019	2031
Reto Heiz	Membre		2020	2028
Annelis Lüscher Hämmerli	Membre	Comité d'audit et des risques	2019	2031
Pascal Sieber	Membre	Comité TI (président)	2019	2031
Danielle Villiger	Membre		2020	2032
Peter Wittwer	Membre	Comité d'audit et des risques (président), comité TI et comité de rémunération	2015	2021



**Antoinette Hunziker-Ebnetter** (présidente)  
\* 1960; lic. oec. HSG

Licenciée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School, Antoinette Hunziker-Ebnetter a débuté sa carrière chez Citibank avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Elle a été CEO de la Bourse suisse, puis elle est entrée à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a démarré une activité indépendante en 2006, en créant Forma Futura Invest AG, dont elle est CEO et vice-présidente du conseil d'administration. Elle est cofondatrice de la Water-Kiosk Foundation, qui défend l'accès à l'eau potable dans les pays émergents, et membre du conseil de la fondation UniBern Forschungsstiftung et de l'UniBE Foundation.



**Christoph Lengwiler** (vice-président)  
\* 1959; professeur, docteur oec. publ.

Christoph Lengwiler a fait des études d'économie d'entreprise à l'Université de Zurich. De 1997 à 2017, il a dirigé l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ) du département d'économie de la Haute école de Lucerne. Il est vice-président de l'association swissVR depuis 2011. De 2006 à 2019, il a été membre du comité directeur de CFO Forum Schweiz. Ce spécialiste financier est aussi membre du conseil de banque de la Banque nationale suisse depuis 2012 et président du comité d'audit de celle-ci depuis 2014. Christoph Lengwiler est par ailleurs membre, depuis 2008, de la commission de placement de la caisse de compensation du canton de Lucerne. Depuis 2017, il préside le conseil d'administration du KBA-NotaSys Integrity Fund. Depuis 2018, il propose ses services en tant que conseiller, par l'intermédiaire de ses entreprises VRadvise GmbH et Legrafin GmbH. Par ailleurs, il est professeur associé à la Haute école de Lucerne.



**Gilles Frôté**  
\* 1980, lic. iur., LL.M., avocat

Gilles Frôté est managing partner de l'Étude Frôté & Partner SA et président de la direction de Rollomatic SA. Il a étudié le droit à l'Université de Berne et exerce depuis 2006 en tant qu'avocat, dans le domaine du conseil. À l'issue de ses études, il a travaillé entre autres au sein d'une grande banque. Gilles Frôté s'engage en faveur des PME industrielles du canton de Berne, en particulier celles du Jura bernois. Il est membre du conseil d'administration de différentes PME, notamment de Sylvac SA, et président du conseil d'administration de Strausak SA. De plus, Gilles Frôté est membre du comité de direction de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP).



**Reto Heiz**  
\* 1958; lic. rer. pol., MBA

Reto Heiz a étudié à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de

Berne, où il a obtenu une licence en sciences économiques. Après ses études, ce spécialiste financier a occupé différents postes de direction chez UBS, notamment celui de directeur de la région Berne. Il a en outre obtenu un MBA à l'Université de Saint-Gall. Reto Heiz possède une longue expérience professionnelle dans les principaux domaines d'activité de la BCBE et connaît bien l'économie régionale. Il préside le conseil d'administration d'Assurance immobilière Berne (Groupe GVB) et exerce différents mandats de gestion dans des entreprises du canton de Berne.



**Pascal Sieber**

\* 1969 ; docteur rer. pol.

Pascal Sieber a fait des études en informatique économique à l'Université de Berne, où il a obtenu son doctorat en 1998. Il est fondateur, copropriétaire et président du conseil d'administration de la société Dr. Pascal Sieber & Partners AG, spécialisée dans le conseil en gestion d'entreprise et en transformation numérique. Pascal Sieber est membre du conseil d'administration de bbv Group AG, d'OLZ et de Wifag-Polytype Holding SA. En outre, il est chef d'études en formation continue dans le domaine de la transformation numérique à l'Université de Berne et membre du comité de direction du Programme national de recherche (PNR) 73 «Économie durable» du Fonds national suisse de la recherche scientifique.



**Danielle Villiger**

\* 1965 ; docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée

Danielle Villiger a obtenu un doctorat en sciences économiques à l'Université de Saint-Gall, puis un diplôme d'experte-comptable. Elle a travaillé plusieurs années chez KPMG Fides Peat, principalement à la comptabilité internationale, avant de passer chez PricewaterhouseCoopers, où elle s'est occupée de conseil en transactions et d'acquisition d'entreprises dans des positions dirigeantes. Depuis 2012, elle est à la tête de la société fiduciaire fondée par sa famille. Experte financière accomplie, Danielle Villiger justifie de connaissances pointues dans les domaines de l'audit, du conseil fiscal et du conseil économique. Elle possède par ailleurs de solides connaissances en économie d'entreprise, en particulier sur les PME.



**Annelis Lüscher Hämmerli**

\* 1975 ; PhD, MAS Finance

Annelis Lüscher Hämmerli est une experte financière de haut niveau, spécialisée dans la gestion des risques. Après des études de sciences naturelles à l'Université de Berne et au Max-Planck-Institut de l'Université de Kiel, elle a obtenu un doctorat en 2002. En 2005, elle a obtenu un Master of Advanced Studies in Finance, spécialisation en gestion des risques, de l'EPFZ et de l'Université de Zurich. Depuis 2004, elle a rempli différentes fonctions dirigeantes au sein de Swiss Life Asset Managers à Zurich, avant d'en devenir la Chief Risk Officer en 2016. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, elle est Chief Financial Officer du Groupe Helvetia.



**Peter Wittwer**

\* 1951 ; expert-comptable diplômé

Peter Wittwer a été partenaire de PricewaterhouseCoopers AG (PwC) à Berne, de 1992 à 2011. Il a accompagné, dans une fonction dirigeante, divers projets de privatisation (Poste/PostFinance, RUAG) et plusieurs entrées en Bourse (Jungfrau-bahn Holding AG, Disetronics, Swisscom SA). Il a fait partie de la direction de PwC Suisse en tant que partenaire gérant de PwC Berne, de 2002 à 2010, et de membre de la direction de l'audit et de responsable du marché suisse, de 2005 à 2011. Il est membre du conseil d'administration de Bedag Informatique SA. Depuis sa retraite, Peter Wittwer siège au conseil d'administration de deux start-ups : AST Turbo SA (président) et Derap Monorail Systems AG (membre).

### Organisation interne

Les séances du Conseil d'administration sont dirigées par la présidente ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer en son sein les comités qu'il juge opportuns. Depuis 2003, il existe un comité d'audit et des risques (comité de révision jusqu'au 31 décembre 2017) et un comité de rémunération (ses membres sont élus par l'Assemblée générale). En outre, un comité TI a été créé en mai 2020. Les nominations sont de la

compétence du Conseil d'administration. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont choisis sur la base d'un profil d'exigences détaillé.

Le comité d'audit et des risques comprend entre deux et quatre membres et siège quatre fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- évaluation générale des risques de la banque ;
- définition et discussion du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumission des recommandations correspondantes au Conseil d'administration ;
- évaluation du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et mise en œuvre des adaptations nécessaires au moins une fois par an ;
- examen de la planification des fonds propres et des liquidités et remise d'un rapport correspondant au Conseil d'administration ;
- vérification de la gestion des risques par des processus efficaces satisfaisant la situation de l'établissement ;
- surveillance de la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et avec les limites posées par le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque ;
- surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégrité des bouclements financiers ;
- surveillance et évaluation de l'organe de révision interne et discussion des rapports ;
- évaluation des prestations et des rémunérations de l'organe de révision externe, de son indépendance et de la compatibilité de l'activité de révision avec d'éventuels mandats de conseil ;
- mise en place et surveillance du système de contrôle interne ;

- surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne.

Les tâches et compétences du comité d'audit et des risques font partie intégrante du Règlement d'affaires et sont précisées dans un règlement ad hoc.

Le comité TI se compose de deux à quatre membres. Il se réunit deux fois par an au moins. Le comité TI assiste le Conseil d'administration notamment dans la conception et dans la mise en œuvre des règles et des principes relatifs aux conditions-cadres et à la stratégie dans les domaines des technologies de l'information, du développement et des défis liés à la révolution numérique. Il l'appuie également dans la conduite stratégique et dans le contrôle de l'avancement des projets TI à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'en ce qui concerne les innovations induites par les TI ou qui touchent de près les TI (« Processus d'innovation TI »).

Les tâches et les compétences du comité TI figurent dans le règlement d'affaires et dans le règlement du comité TI du Conseil d'administration.

Le comité de rémunération, qui se compose de deux à quatre membres, se réunit au moins deux fois par an. Ses tâches et ses compétences sont régies par les statuts et sont consignées dans le règlement du comité de rémunération du Conseil d'administration. La compétence en matière de rémunération et la procédure d'établissement des rémunérations sont publiées dans le rapport de rémunération à partir de la page 42.

Le comité d'audit et des risques, le comité TI et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. En 2020, huit séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances a été supérieur à 95 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité d'audit et des risques a siégé sept fois, le comité de rémunération trois fois et le comité TI quatre fois. Les séances du Conseil d'administration ont duré entre trois et sept heures. Les séances du comité d'audit et des risques, celles du comité de rémunération et celle du comité TI ont duré entre une et trois heures. En raison de la pandémie, certaines d'entre elles se sont tenues sous forme de visioconférence. Le Conseil d'administration et les comités du Conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions à la majorité des membres présents. Le Conseil d'administration et les comités prennent leurs décisions et procèdent aux votes à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Des membres de la Direction générale, des cadres dirigeants de la BCBE, des représentants de l'organe de révision interne et de l'organe de révision externe ou des spécialistes peuvent être appelés à participer à des séances. Pendant l'exercice 2020, jamais des consultants externes n'ont été sollicités pour certains points à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon le CO et les statuts :

- pour fixer la politique d'affaires et la politique de crédit ;
- pour approuver la planification du capital et des liquidités ;

- pour approuver la planification à moyen terme et les budgets annuels ;
- pour approuver le concept-cadre de gestion des risques à l'échelle de la banque, vérifier et fixer les limites et la tolérance au risque ;
- pour fixer les limites par branche et les compétences en matière de crédit pour les engagements commerciaux globaux dépassant 30 millions de francs ;
- pour fixer des plafonds pour les pays et les limites de contrepartie ;
- pour approuver l'organisation de la Direction générale ;
- pour octroyer les droits de signature engageant la banque (registre du commerce) ;
- pour approuver les mandats et les activités accessoires des membres de la Direction générale et du responsable de la révision interne.

Le Conseil d'administration effectue une autoévaluation une fois par an.

### **Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale**

Les instruments d'information et de contrôle donnent à chaque membre du Conseil d'administration le droit d'exiger en tout temps de la Direction générale des renseignements sur les affaires de la banque. La BCBE dispose d'un système de rapport étendu (*Management Information System [MIS]*) qui permet au Conseil d'administration d'exercer son droit de surveillance et de vérifier les compétences déléguées à la Direction générale.

Le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport standardisé sur la clôture trimestrielle contenant une comparaison du budget et des chiffres de l'année précédente ainsi que des indicateurs de risque et des observations sur la gestion des risques et

sur la compliance. Une comparaison est également effectuée entre la situation actuelle et les limites correspondantes. Les méthodes utilisées à cet effet et les tolérances au risque sont présentées dans le rapport financier, au chapitre « Gestion des risques » (p. 80). Deux documents sont soumis pour approbation : en été, un rapport sur la planification à moyen terme des trois exercices suivants et, vers la fin de l'année, une présentation du budget pour l'année suivante.

La BCBE dispose d'un système de contrôle interne (SCI) qui sert à garantir son bon fonctionnement. Les faits, les évolutions et les incidents pertinents sont consignés dans les rapports trimestriels à l'intention du Conseil d'administration.

Le CEO et les autres membres de la Direction générale font part, lors des séances du Conseil d'administration, du déroulement opérationnel des affaires au sein de leur département. La présidente du Conseil d'administration informe immédiatement les membres de ce dernier de tout événement extraordinaire.

Le Règlement d'affaires détermine l'étendue des autres rapports périodiques à soumettre au Conseil d'administration.

La BCBE gère ses risques sur la base d'un système de trois lignes de défense, conformément aux exigences réglementaires. La première ligne de défense est la structure hiérarchique opérationnelle, qui a pour devoir de concevoir des processus d'affaires efficaces, y compris la définition et la mise en œuvre des activités de contrôle interne. Les fonctions de gestion des risques et de compliance constituent la deuxième ligne de défense. Elles sont chargées de définir les méthodes de gestion des risques, d'épauler la première ligne dans leur application, d'évaluer la pertinence et l'efficacité de la

première ligne de défense et de tenir un inventaire consolidé des risques.

Grâce aux contrôles qu'il effectue, l'organe de révision interne fait office de troisième ligne de défense. Celle-ci est indépendante de la Direction générale.

À la BCBE, les fonctions de gestion des risques et de compliance sont rattachées au Département Gestion des finances/ Gestion des risques. Les responsables des unités Gestion des risques et Compliance participent régulièrement aux séances du comité d'audit et des risques. Celui-ci s'informe auprès d'eux du bon fonctionnement et de la pertinence du SCI, des priorités en matière de contrôle et du respect des prescriptions légales. Les fonctions de gestion des risques et de compliance peuvent être indépendantes et incomber directement au comité d'audit et des risques ou à la présidente du Conseil d'administration.

L'unité Compliance intègre un bureau de communication indépendant chargé de traiter les atteintes à la personnalité et les abus. Tous les collaborateurs peuvent effectuer un signalement sur le site [www.integrity24.ch](http://www.integrity24.ch). Le bureau garantit l'anonymat.

Les unités Gestion des risques et Compliance établissent périodiquement des rapports complets sur les résultats de leurs activités à l'intention du comité d'audit et des risques et de l'ensemble du Conseil d'administration.

### **Organe de révision interne**

---

Le Conseil d'administration et le comité d'audit et des risques sont soutenus par l'organe de révision interne et par la société d'audit. Indépendant de la Direction générale, il est subordonné à la présidente du Conseil d'administration sur le plan administratif ainsi qu'au comité d'audit et des risques

ou à son président sur le plan technique. L'organe de révision interne assure des tâches partielles essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration. Les vérifications et l'établissement du rapport satisfont aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne, décrites dans le Règlement pour la révision interne et dans le Manuel suisse de révision. Outre ses rapports ordinaires établis pour chaque acte d'audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne s'assure, compte tenu du profil de risque de la banque, de la pertinence et de l'efficacité de l'organisation de l'entreprise et des processus d'affaires, du système de contrôle interne et de la gestion du risque. Il appuie la banque dans la réalisation de ses objectifs. Il effectue un contrôle proactif à des fins préventives et s'assure que des mesures d'amélioration sont mises en œuvre. Ses priorités sont établies sur la base de sa propre analyse des risques; elles couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne effectue une analyse des risques indépendante de la société d'audit et d'autres services internes à la banque. L'analyse des risques est structurée selon la chaîne de création de valeur de la banque et contient une évaluation des risques intrinsèques et des risques de contrôle. L'organe de révision interne élabore une planification annuelle et une planification pluriannuelle, fondées sur l'analyse des risques, qui couvrent la totalité des activités commerciales pertinentes en matière de risque. Il coordonne ses activités avec la société d'audit. En 2020, l'organe de révision interne a contrôlé la sécurité, la conformité et l'adéquation des principaux processus de la banque. Il a procédé à d'importants examens des cœurs de métier de la banque, du

pilotage et des processus de soutien, notamment des audits de projets et des TI.

### **Société d'audit externe**

---

La société d'audit élabore le rapport complet de l'organe de révision et le rapport sur l'audit prudentiel de base. Le rapport complet, portant sur l'ensemble de l'exercice, est destiné au Conseil d'administration. Le rapport sur l'audit prudentiel de base qui couvre l'année civile est adressé à la FINMA avec copie au Conseil d'administration. Les deux rapports sont traités au sein du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration en présence de la société d'audit.

### **Direction générale**

---

La Direction générale de la BCBE est composée de cinq membres. Son organisation est la suivante: la présidence de la Direction générale incombe au CEO; les quatre Départements Clientèle privée/Clientèle commerciale, Grands clients/Asset management, Gestion des finances/Gestion des risques et Gestion des services sont dirigés chacun par un membre de la Direction générale. Tous les membres de la Direction générale sont de nationalité suisse. Les unités organisationnelles et les fonctions subordonnées aux membres de la Direction générale figurent dans l'organigramme aux pages 14 et 15.

Aucune tâche de direction n'a été confiée à des tiers et aucun contrat de gestion n'a été conclu. Le délai de résiliation est de douze mois pour tout membre de la Direction générale. Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) sont définies à l'art. 24, al. 3 des statuts

(bcbe.ch/structure). L'acceptation de ces fonctions par les membres de la Direction générale doit être approuvée par le Conseil d'administration.

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres de la Direction générale de l'exercice sous revue sont présentés ci-après.



#### **Armin Brun**

\* 1965 ; CEO

Après des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne, Armin Brun a travaillé à la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB) dans le marketing, avant de remplir différentes fonctions dirigeantes dans la vente au sein du même établissement. À partir de 2001, il s'est occupé – en tant que membre de la direction – de la clientèle commerciale de PostFinance et, à partir de 2008, il en a dirigé l'unité Marché et distribution. Durant cette période, il a obtenu un diplôme d'études postgrades en management bancaire à l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ). Il a aussi suivi l'*International Executive Programme* à l'INSEAD de Fontainebleau et le *Strategic Leadership Program* à l'IMD de Lausanne. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Armin Brun est membre de la Direction générale de la BCBE et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le CEO. Il siège au conseil de fondation de la Stiftung Universität und Gesellschaft, au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration de l'Union des Banques

Cantonaux Suisses (UBCS). Par ailleurs, Armin Brun prend place au sein du comité de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI) et de la Volkswirtschaftliche Gesellschaft des Kantons Bern.



#### **Alois Schärli**

\* 1962 ; responsable du Département Gestion des finances/Gestion des risques et vice-CEO

Une fois son apprentissage bancaire terminé, Alois Schärli a acquis une expérience professionnelle à la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB). Il a suivi des études à la Höhere Wirtschafts- und Verwaltungsschule (HWV) de Lucerne. Il a ensuite été actif dans l'audit, un domaine où il a obtenu le diplôme d'expert-comptable et de bank controller, avant de remplir différentes fonctions dirigeantes, notamment auprès d'Ernst & Young SA, en tant que réviseur en chef d'un certain nombre de banques et d'établissements financiers. En 2003, Alois Schärli a rejoint la BCBE comme responsable de la gestion financière. Depuis 2010, il est membre de la Direction générale. Par ailleurs, il est membre des conseils d'administration de Berimag AG, de Swiss Immo Lab AG et de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA ainsi que président du conseil de la Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters.



#### **Mark Haller**

\* 1974 ; responsable du Département Gestion des services

Mark Haller a travaillé dans plusieurs unités organisationnelles de la BCBE alors qu'il suivait des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne. Au terme de sa formation, il a exercé dans les domaines de la direction des crédits, du controlling et de la vente. En 2014, il a repris les rênes de l'unité Organisation/Informatique. En 2017, Mark Haller a achevé le programme *Transition to General Management* à l'INSEAD de Fontainebleau. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est membre de la Direction générale de la BCBE. Il préside le conseil d'administration de Berimag AG.



#### **Marcel Oertle**

\* 1968 ; responsable du Département Clientèle privée/Clientèle commerciale

Marcel Oertle justifie de plus de 30 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier. Il a exercé différentes fonctions

dirigeantes, pour la plupart au sein de la BCBE. Par ailleurs, il a travaillé pour une société de conseil en entreprise à Zurich. Le 1<sup>er</sup> mars 2008, il a été nommé responsable du site de Bienne et de la région Bienne/Seeland à la BCBE. De début 2016 à février 2019, Marcel Oertle a dirigé la zone d'activité Seeland, Jura bernois, Soleure. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, il est membre de la Direction générale. Marcel Oertle est titulaire d'un *MAS in Bankmanagement* de l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ). En 2019, il a achevé un *Advanced Management Program* (CAS) à la HBM Unternehmenschule de l'Université de Saint-Gall (HSG). Marcel Oertle est vice-président du conseil de fondation de la Fondation pour l'innovation technologique (STI) et membre du conseil de fondation du Forum du bilinguisme.



**Andreas Schafer**

\* 1969 ; responsable du Département Grands clients / Asset management

Andreas Schafer a fait ses preuves dans le secteur financier en tant que cadre dirigeant orienté clientèle. En plus de trente ans d'expérience, il s'est occupé principalement de la clientèle professionnelle, des entrepreneurs et cadres dirigeants et de la clientèle private banking. Au début de sa carrière, Andreas Schafer a travaillé dans une PME avant de rejoindre le secteur bancaire, où il a occupé durant plus de vingt ans divers postes en Suisse et à l'étranger auprès de Cre-

dit Suisse Group SA. De 2012 à fin novembre 2019, il a assumé au sein de cette société les fonctions de directeur et de chef du département Clientèle entreprises pour la zone d'activité de Berne. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019, Andreas Schafer est membre de la Direction générale de la BCBE. Ce Bernois qui dispose d'un excellent réseau est titulaire d'un diplôme en économie d'entreprise à la Wirtschafts- und Verwaltungsschule de Berne.

### **Droits sociaux des actionnaires**

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit de la société anonyme et par les statuts. Les compétences incessibles de l'Assemblée générale figurent à l'art. 10 des statuts. Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions sont réglés à l'art. 5 des statuts et nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu actionnaire, chaque détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande dans les 20 jours, l'acheteur devient actionnaire avec droit de vote. Les motifs du refus de l'inscription sont énumérés à la section Structure du capital (cf. p. 29).

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). Au demeurant, l'art. 704 CO s'applique (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont

exigées par les statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives, ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). L'Assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une assemblée générale peut être demandée également par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 % du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale de 1 million de francs peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération. Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale, par un autre actionnaire participant à l'Assemblée générale ou par le représentant du droit de vote indépendant.

Concernant le droit de participer à l'Assemblée générale, les inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale font foi.

### **Politique de dividende**

La politique de dividende de la BCBE veut qu'entre 50 % et 70 % du bénéfice annuel soient distribués tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.



## Changement de contrôle et mesures de défense

L'obligation de présenter une offre conformément à l'art. 135 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF) est exclue (*opting out*).

Il n'existe pas de clause de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ou d'autres cadres.

## Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la société d'audit bancaire et l'organe de révision externe de la BCBE prévu par le code des obligations. L'Assemblée générale a réélu le 12 mai 2020 la société d'audit agréée par la FINMA pour l'exercice 2020. Rolf Birrer est responsable du mandat comme auditeur / réviseur depuis 2019. Conformément à l'art. 730a, al. 2 CO, la personne qui dirige l'audit / la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

En 2020, les honoraires versés pour la vérification des comptes et l'audit prudentiel se sont chiffrés à 545 000 francs (hors TVA). Les prestations connexes à l'audit ont atteint 34 000 francs (hors TVA). Elles concernaient l'examen des normes GIPS et un mandat spécial en lien avec la reprise des hypothèques family-net de la Mobilière. Il n'a pas été versé d'honoraires supplémentaires pour des activités de conseil d'ordre général.

Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration surveille et évalue l'efficacité de la société d'audit. L'analyse des

risques et la stratégie d'audit de cette dernière sont discutées lors d'une séance du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration, conjointement avec la planification annuelle de la révision interne. La révision interne et la société d'audit sont présentes à cette séance. Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration analyse d'un œil critique les rapports de révision de la société d'audit et il les examine avec l'auditeur responsable. Il s'assure en outre que les lacunes ont été comblées ou que les recommandations de la société d'audit ont été mises en œuvre. Chaque année, au terme de l'audit prudentiel, le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration évalue la prestation, le montant des honoraires et l'indépendance de la société d'audit. Il en discute ensuite avec la société d'audit, la présidente du Conseil d'administration et le CFO. Ce processus suit une grille définie de critères, qui portent sur la qualité du travail et de l'équipe, la réalisation des objectifs, la connaissance de la branche et des banques cantonales en particulier, la communication ainsi que les prestations fournies (y compris les mandats spéciaux connexes à l'audit). L'évaluation est formulée par écrit.

Les membres du Conseil d'administration examinent les rapports de révision de la société d'audit et le rapport d'activité annuel de la révision interne en présence des mandataires.

En 2020, la société d'audit a pris part à une séance du Conseil d'administration et à quatre séances du comité d'audit et des risques. Des contacts bilatéraux (réunions, entretiens téléphoniques, courriels) ont eu lieu en sus entre le président du comité d'audit et des risques et des représentants de la société d'audit et de la révision interne. Ils ont servi avant tout à préparer les séances du Conseil d'administration et celles du comité d'audit et des risques.

## Politique d'information

Les communications et les notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la FO SC, sous réserve de l'art. 696 CO. Le Conseil d'administration peut publier ces informations dans d'autres organes de son choix. La société publie ses comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture annuelle et ses résultats semestriels dans les deux mois. En outre, les communications de la BCBE, en tant que société cotée à la bourse, sont conformes à l'obligation de déclarer, prévue par la Bourse suisse SIX Swiss Exchange. Enfin, la société informe ses actionnaires par le truchement de son site Internet.

➤ [bcbe.ch](https://bcbe.ch)



**« De concert avec nos partenaires, nous apportons des innovations et développons des formules répondant aux besoins des clients. Nous repensons la banque. »**

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 46.

### III Rapport de rémunération

#### Sommaire

<b>Compétence et détermination des rémunérations</b>	42
Organisation	42
Procédure	42
<b>Système de rémunération</b>	42
Composantes	42
Conseil d'administration	43
Direction générale	43
<b>Rémunérations versées en 2020</b>	43
Modifications intervenues pendant l'exercice	43
Conseil d'administration	43
Direction générale	44
Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale	44
Personnes proches	44
<b>Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération</b>	51

## Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE.

Le rapport de rémunération est fondé sur les consignes et les recommandations des documents suivants :

- ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb);
- statuts;
- directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance, de SIX Exchange Regulation;
- code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise (annexe 1 comprise) d'économiesuisse.

### Compétence et détermination des rémunérations

#### Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 3 des statuts, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies par les statuts, par le règlement d'affaires et par les règlements des comités. Élu par l'Assemblée générale et composé d'Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), de Gilles Frôté et de Peter Wittwer, le comité de rémunération règle les questions de rémunération; ses membres sont des membres indépendants et non exécutifs du Conseil d'administration. Armin Brun, CEO, remplit la fonction de secrétaire de la commission. Il ne jouit d'aucun droit de vote.

#### Procédure

Les questions de rémunération sont préparées au sein du comité de rémunération, qui établit, à l'attention du Conseil d'administration, les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Il se réunit deux fois par an au moins. Le comité de rémunération définit les conditions d'engagement des membres de la Direction générale et du responsable de la révision interne et fixe leur rémunération. Pour ce faire, il s'inspire du montant global approuvé par l'Assemblée générale. Le comité de rémunération définit aussi les principes et les droits de souscription du plan d'actionnariat ainsi que les conditions de rémunération variable des collaborateurs, dont il fixe chaque année le montant global. À chacune de ses séances qui se tient après celle du Conseil d'administration, le comité de rémunération rédige un rapport à l'attention de ce dernier.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité en 2020 pour concevoir le système de rémunération.

Si de nouveaux membres de la Direction générale sont nommés après la décision d'approbation de l'Assemblée générale et si le montant consenti se révèle insuffisant, un montant supplémentaire est à disposition; il s'élève au maximum à la moitié du montant global approuvé pour la Direction générale. Les préjudices résultant d'un changement de poste d'un membre peuvent être indemnisés en sus si le montant global approuvé par l'Assemblée générale, montant supplémentaire compris, n'est pas dépassé.

#### Système de rémunération

##### Composantes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le modèle de rémunération du Conseil d'administration est fondé exclusivement sur une indemnité fixe.

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale comprennent les composantes suivantes :

- une part fixe (espèces et plan d'actionnariat);
- une part variable.

En outre, des prestations de prévoyance sont versées à la présidente du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres de la Direction générale. La BCBE ne verse aucune autre prestation. Aucune mesure empêchant le transfert ou la prise de contrôle n'a été prise.

##### Plan d'actionnariat

La souscription d'actions à des conditions préférentielles permet de fidéliser les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les collaborateurs et de les intéresser au développement de l'entreprise. Les actions sont bloquées pendant cinq ans.

Non cessible, le droit de souscription peut être exercé en tout ou en partie par tous les collaborateurs pendant le délai de souscription aménagé en février de l'année qui suit l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription.

Le prix d'achat d'une action nominative correspond au cours moyen, pondéré par les volumes, entre le 25 novembre et le 24 décembre de l'exercice sous revue, déduction faite de 140 francs, soit à 85.95 francs pour le droit ouvert au 31 décembre 2020. La différence avec la valeur vénale déterminante pour l'impôt est considérée comme un revenu imposable.

## Conseil d'administration

### Modèle de rémunération

L'indemnité se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

Le montant en espèces alloué à la présidente du Conseil d'administration est de 400 000 francs, celui de chaque membre de 70 000 francs. Le vice-président reçoit en outre 20 000 francs. De surcroît, la présidente du Conseil d'administration peut acheter 400 actions nominatives BCBE par an; les autres membres peuvent acheter 300 actions nominatives par an. Il n'est pas versé de jetons de présence.

Le montant en espèces est versé à la présidente en douze mensualités et aux membres en deux tranches semestrielles.

La présidente du Conseil d'administration a droit à une rémunération supplémentaire de 20 000 francs pour sa participation aux comités du Conseil d'administration; les autres membres touchent 10 000 francs.

### Prévoyance professionnelle

La présidente du Conseil d'administration peut demander, en vertu du Règlement de prévoyance professionnelle, à être assurée auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA. La contribution de l'employeur se monte à 19,525 % de la rémunération assurable.

## Direction générale

### Part fixe

La part fixe se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

Le montant fixe en espèces est versé en douze mensualités.

### Part variable

La part variable est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration. Elle dépend du bénéfice net avant impôts, des résultats de la direction et de la performance individuelle. La pondération et l'appréciation des objectifs individuels se fondent sur la décision discrétionnaire du comité de rémunération. La part variable constitue en principe un montant en espèces plafonné à 50 % de la part fixe. Des exceptions ne sont admises que pour les membres de la Direction générale qui, au cours de l'exercice sous revue, sont partis à la retraite ou ont embrassé une nouvelle fonction.

### Prévoyance professionnelle

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale sont assurées en partie auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA et en partie auprès d'une compagnie d'assurances sur la vie.

### Indemnités perçues pour les mandats exercés

Les membres de la Direction générale qui sont rémunérés par des tiers pour des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction au sein de la Banque Cantonale Bernoise SA sont tenus de reverser leurs indemnités à celle-ci. Font exception la souscription, à ses propres risques et opportunités, d'actions bloquées (pendant au moins trois ans) à un tarif préférentiel ainsi que les jetons de présence à concurrence de 500 francs par séance.

### Retraite

Pour les membres de la Direction générale qui siégeaient déjà en son sein avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'âge individuel de la retraite a été fixé entre 60 et 63 ans pendant l'exercice 2017, soit dans la fourchette existante. Les obligations liées au droit du travail

(rente transitoire, cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative et compensation de la rente) sont versées jusqu'à l'âge de 65 ans révolus; le montant y relatif a été versé à la Caisse de pension de la BCBE afin qu'elle puisse payer les prestations garanties. De plus, une interdiction de concurrence prévaut; elle est valable 36 mois au-delà de la fin du contrat de travail. Pour davantage de détails, voir le rapport de rémunération de l'exercice 2017.

Les membres de la Direction générale qui ont accédé à leurs fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou après cette date prendront leur retraite à 64 ans révolus, sans prestations supplémentaires.

## Rémunérations versées en 2020

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

## Modifications intervenues pendant l'exercice

Les principes de rémunération n'ont subi aucune modification. Toutefois, depuis le 20 mai 2020, le vice-président du Conseil d'administration reçoit 20 000 francs supplémentaires.

## Conseil d'administration

Les rémunérations du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et l'exercice précédent figurent aux pages 45 et 47.

### Rémunération ordinaire

Aucune prestation en nature n'est consentie aux membres du Conseil d'administration. En dehors des versements ordinaires, ni

rétribution ni émoulement de consultant ne sont consentis au sens de l'art. 14, al. 2 ORAb.

La BCBE n'accorde aux membres de son Conseil d'administration ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 14, al. 2, ch. 6 ORAb.

### **Prêts et crédits**

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions applicables aux crédits, au traitement et à la surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. En 2020, 100 % des prêts et des crédits (engagements conditionnels et engagements irrévocables compris) accordés aux membres du Conseil d'administration étaient couverts (en 2019: 99 %).

### **Direction générale**

Les rémunérations de la Direction générale en 2019 et en 2020 figurent à la page 49.

### **Rémunération ordinaire**

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale n'ont pas été modifiées. En 2020, la rémunération variable des membres de la Direction générale représentait entre 34 % et 50 % de la composante fixe du salaire.

### **Prêts et crédits**

Les principes applicables aux membres de la Direction générale en matière de crédit, de traitement et de surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. Les membres de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. 100 % des prêts alloués étaient couverts (en 2019:

100 %). Les prêts et les crédits accordés aux membres de la Direction générale au 31 décembre 2020 figurent à la page 49.

### **Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale**

Au cours de l'exercice sous revue et en 2019, la BCBE n'a accordé de rémunération ni aux anciens membres du Conseil d'administration ni à ceux de la Direction générale.

Les prêts et les crédits sont alloués aux anciens membres du Conseil d'administration aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. Les membres retraités de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. La publication de ces prêts est donc superflue.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

### **Personnes proches**

En vertu de l'art. 16 ORAb, il y a lieu de publier les indemnités ou les prêts accordés à des conditions autres que celles du marché à des personnes proches des membres – en place ou anciens – du Conseil d'administration, du conseil consultatif ou de la Direction générale. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. La publication de ces prêts est donc superflue. La BCBE ne verse pas de rémunération aux personnes proches. Il n'existe aucune obligation découlant de rémunérations différées accordées à des personnes proches.

Rémunération du Conseil d'administration en 2020<sup>1</sup>

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	Christoph Lengwiler, vice-président depuis le 20.5.2020	Rudolf Stämpfli, vice-président jusqu'au 12.5.2020	Daniel Bloch jusqu'au 12.5.2020	Gilles Frôté	Reto Heiz depuis le 12.5.2020	Annelis Lüscher Hämmerli	Pascal Sieber	Danielle Villiger depuis le 12.5.2020	Peter Wittwer	Total Conseil d'administration
Rémunération fixe	400	82	29	29	70	41	70	70	41	70	902
Rémunération pour la participation aux comités	20	10	4	4	6		10	20		30	104
Actions fixes <sup>2</sup>	34	25	11	11	25	15	25	25	15	25	211
<b>Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>454</b>	<b>118</b>	<b>44<sup>3</sup></b>	<b>44</b>	<b>101</b>	<b>56</b>	<b>105</b>	<b>115</b>	<b>56</b>	<b>125</b>	<b>1 218</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	27	8		4	5	3	6	7	3	6	68
Charges de prévoyance <sup>4</sup>	70										70
Autres											
<b>Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>551</b>	<b>125</b>	<b>44<sup>3</sup></b>	<b>48</b>	<b>106</b>	<b>58</b>	<b>111</b>	<b>122</b>	<b>58</b>	<b>131</b>	<b>1 356</b>
<b>Prêts/crédits<sup>5</sup> au 31.12.2020</b>					<b>770</b>			<b>50<sup>6</sup></b>		<b>320</b>	<b>1 140</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

<sup>2</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>3</sup> Les rémunérations ont été versées au Stämpfli Groupe SA.

<sup>4</sup> Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

<sup>5</sup> Sont compris tous les engagements conditionnels et engagements irrévocables.

<sup>6</sup> Sont compris tous les prêts/crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration.



**La BCBE encourage l'innovation. À cette fin, elle a créé en décembre 2019 Innofactory AG en collaboration avec la Hypothekbank Lenzburg. Cette nouvelle société prouve qu'il est possible d'exploiter les synergies des parties prenantes au sein d'écosystèmes, de concevoir des modèles d'affaires innovants, de les développer et de les réaliser sous forme de produits minimum viable (ou MVP).**

Ramona Wahlen, Mark Chardonnens, Mehmet Kilic et Damiano Viotto (de gauche à droite), Innofactory AG



Rémunération du Conseil d'administration en 2019<sup>1</sup>

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Antoinette Hunziker-Ebner, présidente	Rudolf Stämpfli, vice-président	Daniel Bloch	Gilles Frôté depuis le 14.5.2019	Annelis Lüscher Hämmerli depuis le 14.5.2019	Eva Jaisli jusqu'au 14.5.2019	Christoph Lengwiler	Jürg Rebsamen jusqu'au 14.5.2019	Pascal Sieber depuis le 14.5.2019	Peter Siegenthaler jusqu'au 14.5.2019	Peter Wittwer	Total Conseil d'administration
Rémunération fixe	400	70	70	41	41	29	70	29	41	29	70	890
Rémunération pour la participation aux comités	20	10	10		6		10			4	30	90
Actions fixes <sup>2</sup>	36	27	27	16 <sup>3</sup>	16	11	27	11	16	11	27	224
<b>Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>456</b>	<b>107<sup>4</sup></b>	<b>107</b>	<b>57</b>	<b>62</b>	<b>40</b>	<b>107</b>	<b>40</b>	<b>57<sup>5</sup></b>	<b>45</b>	<b>127</b>	<b>1 204</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	27		7	3	3	4	7	3	0	3	6	61
Charges de prévoyance <sup>6</sup>	65											65
Autres												
<b>Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>547</b>	<b>107<sup>4</sup></b>	<b>114</b>	<b>59</b>	<b>65</b>	<b>44</b>	<b>114</b>	<b>43</b>	<b>57<sup>5</sup></b>	<b>47</b>	<b>133</b>	<b>1 330</b>
<b>Prêts/crédits<sup>7</sup> au 31.12.2019</b>		<b>788<sup>8</sup></b>	<b>18 082<sup>8</sup></b>	<b>770</b>					<b>50<sup>8</sup></b>		<b>320</b>	<b>20 010</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

<sup>2</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>3</sup> Le droit n'a pas été exercé.

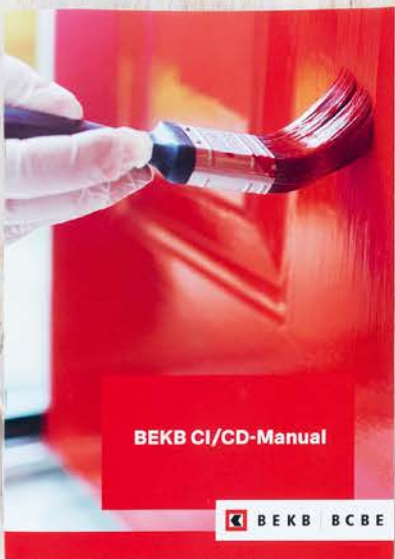
<sup>4</sup> Les rémunérations ont été versées au Stämpfli Groupe SA.

<sup>5</sup> Du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2019, les rémunérations ont été versées à Dr. Pascal Sieber & Partners AG.

<sup>6</sup> Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

<sup>7</sup> Sont compris tous les engagements conditionnels et engagements irrévocables compris.

<sup>8</sup> Sont compris prêts/crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration.



**« Nous aidons nos clients  
à dresser leur profil et, ainsi,  
à renforcer leur marque. »**

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 52.

## Rémunération de la Direction générale

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Armin Brun, CEO		Total Direction générale	
	2020	2019	2020	2019
Salaire				
fixe	400	355	1 676	1 537
variable	200	180	740	724
Actions fixes <sup>1</sup>	63	67	215	269
Prestations en nature	–	–	–	–
Allocations familiales versées par l'entreprise	4	1	33	22
<b>Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>667</b>	<b>603</b>	<b>2 664</b>	<b>2 551</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	39	32	150	158
Charges de prévoyance <sup>2</sup>	179	151	674	686
Autres charges	6	6	31	28
<b>Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>891</b>	<b>791</b>	<b>3 518</b>	<b>3 423</b>

Hanspeter Rüfenacht était président de la Direction générale jusqu'au 30 juin 2019. Armin Brun assume la fonction de CEO depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Jusqu'à cette date, il était membre de la Direction générale. Entre le 30 juin 2019, date du départ à la retraite de Hanspeter Rüfenacht, et le 1<sup>er</sup> décembre 2019, date de l'entrée en fonction d'Andreas Schafer, la Direction générale comptait quatre membres.

<sup>1</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>2</sup> Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

Prêts et crédits<sup>1</sup>

Prêts/crédits (en milliers de CHF)	31.12.2020	31.12.2019
<b>Total Direction générale</b>	<b>4 390</b>	<b>3 420</b>
dont montant le plus élevé:		
Alois Schärli	1 700	1 030

<sup>1</sup> Sont compris tous les engagements conditionnels et engagements irrévocables.



# Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération



## Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA

Berne

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de la Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux pages 45 à 49 du rapport de rémunération.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ORAb incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers SA

Rolf Birrer  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Heinz Furrer  
Expert-réviseur

Berne, le 3 mars 2021



**La BCBE entend renforcer son identité dans le cadre de sa Stratégie 2025. À cette fin, elle a besoin d'une identité visuelle claire, raison pour laquelle elle a noué une collaboration avec Polyconsult AG. L'agence, spécialisée dans la communication et le marketing, et la BCBE travaillent main dans la main depuis de longues années déjà.**

Mike Brodbeck, directeur associé de Polyconsult AG, Berne

## IV Rapport financier

### Sommaire

<b>Rapport annuel</b>	54
Commentaires sur l'activité de la banque	54
L'exercice 2020	56
Effectif de personnel	64
Liquidités et fonds propres	64
Emploi du bénéfice	64
Réalisation d'une évaluation de risque	64
État des commandes et des mandats	64
Activités de recherche et de développement	64
Évènements extraordinaires	66
Perspectives	66
<b>Bouclément annuel</b>	68
Bilan	68
Compte de résultat	69
Emploi du bénéfice	70
Tableau des flux de trésorerie	71
État des capitaux propres	72
<b>Annexe au compte de résultat</b>	73
Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	73
Principes comptables et d'évaluation	73
Gestion des risques	80
Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur	86
Évaluation des garanties	86
Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ( <i>hedge accounting</i> )	87
Activités externalisées	87
Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan	88
Informations concernant les positions du bilan	89
Informations concernant les opérations hors bilan	110
Informations concernant le compte de résultat	111
<b>Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels</b>	117
<b>Chiffres-clés</b>	122
<b>L'action BCBE</b>	124

## Rapport annuel

### Commentaires sur l'activité de la banque

#### Généralités

La BCBE est une banque universelle. Ses priorités sont les affaires hypothécaires, les dépôts de la clientèle, la gestion de fortune et le conseil en placement.

La BCBE concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure et sur les espaces économiques limitrophes. Elle peut compter sur un réseau très dense de plus de 80 sites. Les clients ont accès à ses offres partout en Suisse. Ainsi, ils ont la possibilité de financer leur logement en passant par des partenaires de coopération, en demandant une hypothèque directe ou en sollicitant une offre en ligne. Ils peuvent également effectuer des placements.

La BCBE n'a ni succursales ni participations qualifiées à l'étranger. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par le règlement d'affaires (art. 31). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % au maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

#### Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise se fonde sur le mandat constitutionnel. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Selon la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves.

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a lancé la Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique, à l'avenir également. Pour ce faire, elle mise sur sa proximité avec la clientèle et un nouveau concept de suivi complet: elle souhaite accompagner les entreprises et les particuliers en faisant davantage preuve d'esprit d'entreprise. En outre, elle entend regrouper ses compétences de conseil d'une part, et, en collaboration avec des partenaires externes, lancer de nouvelles formules innovantes dans ses écosystèmes d'autre part. Elle vise ainsi à réformer son organisation afin que celle-ci devienne non seulement transversale, mais aussi plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseiller des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable. Elle a tracé les axes stratégiques suivants:

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.
3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et uniforme. Ce faisant, elle propose à sa

clientèle des formules simples et compréhensibles.

4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset management. Le segment Placement est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs: ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins du client et ils créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE entend augmenter sa valeur durablement. Elle vise à réaliser son objectif de rendement, en prenant des risques raisonnables, ainsi qu'en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de ses clients. Elle applique une politique salariale modérée.

#### Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes:

#### Opérations d'intérêts

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne



## La somme du bilan atteint un nouveau record



**Développement des cœurs de métier :** la somme du bilan a crû de 3,5 milliards de francs, pour s'établir à 36,4 milliards de francs.

les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans l'actif immobilisé, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les opérations interbancaires ont un poids négligeable. Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. L'émission d'obligations de caisse et la souscription d'emprunts, notamment auprès des centrales d'émission de lettres de gage, permettent de refinancer les opérations actives.

#### Opérations de commissions

Les commissions sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune. La BCBE offre toute une série de prestations en lien avec le conseil patrimonial, la gestion de fortune ou le conseil financier. Elle réserve des offres standardisées à la Clientèle privée et à la Clientèle entreprises; à la Clientèle institutionnelle telle que les caisses de pension, les fondations et les entreprises, elle leur propose des formules de placement sur mesure. Les opérations d'émission concernent avant tout les entreprises du canton de Berne.

#### Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de ses clients. Elle agit en tant que commissionnaire; ainsi, les positions à risque sont compensées par des opérations de contrepartie bien choisies. La banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (*European Exchange*) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (*brokerage*) pour les clients.

Les opérations en compte propre, assorties de limites précises, sont effectuées dans le négoce de devises et le négoce de titres. Le négoce de devises sur positions propres porte uniquement sur les principales devises mondiales. Le négoce en compte propre de titres ou d'instruments financiers dérivés est accessoire; il n'entre pas dans le cœur de métier de la banque. Il ne dépasse pas 30 millions de francs, si bien qu'il tombe sous la règle de minimis applicable aux instruments de taux d'intérêt ou aux titres de participation, conformément à l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds de propres (OFR).

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour ses clients. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'options Eurex.

#### Politique de dividendes

La politique de dividendes de la BCBE prévoit que la part du bénéfice annuel distribuée aux actionnaires soit comprise entre 50% et 70%, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18%. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

#### L'exercice 2020

La BCBE a réalisé un résultat réjouissant en 2020, une année marquée par la pandémie de coronavirus: elle a dégagé un bénéfice annuel de 148,4 millions de francs, soit une hausse de 3,9%. Elle a prouvé à ses clients qu'elle méritait leur confiance en toute circonstance. Aussi n'a-t-elle pas tardé à mettre une enveloppe financière de 50 millions de francs à disposition des petites et moyennes entreprises (PME) de son rayon d'activité, avant même que la Confédération ne lance son programme d'aide.

## Bilan

### Liquidités, créances sur les banques, créances résultant d'opérations de financement de titres

Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt et du relèvement de la limite d'exonération sur les avoirs en comptes de virement que la BCBE détient auprès de la BNS, les liquidités ont augmenté à 7,9 milliards de francs. Les créances sur les banques ont diminué à 199,3 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres se chiffrent à 31,3 millions de francs. La trésorerie disposait en permanence des liquidités nécessaires.

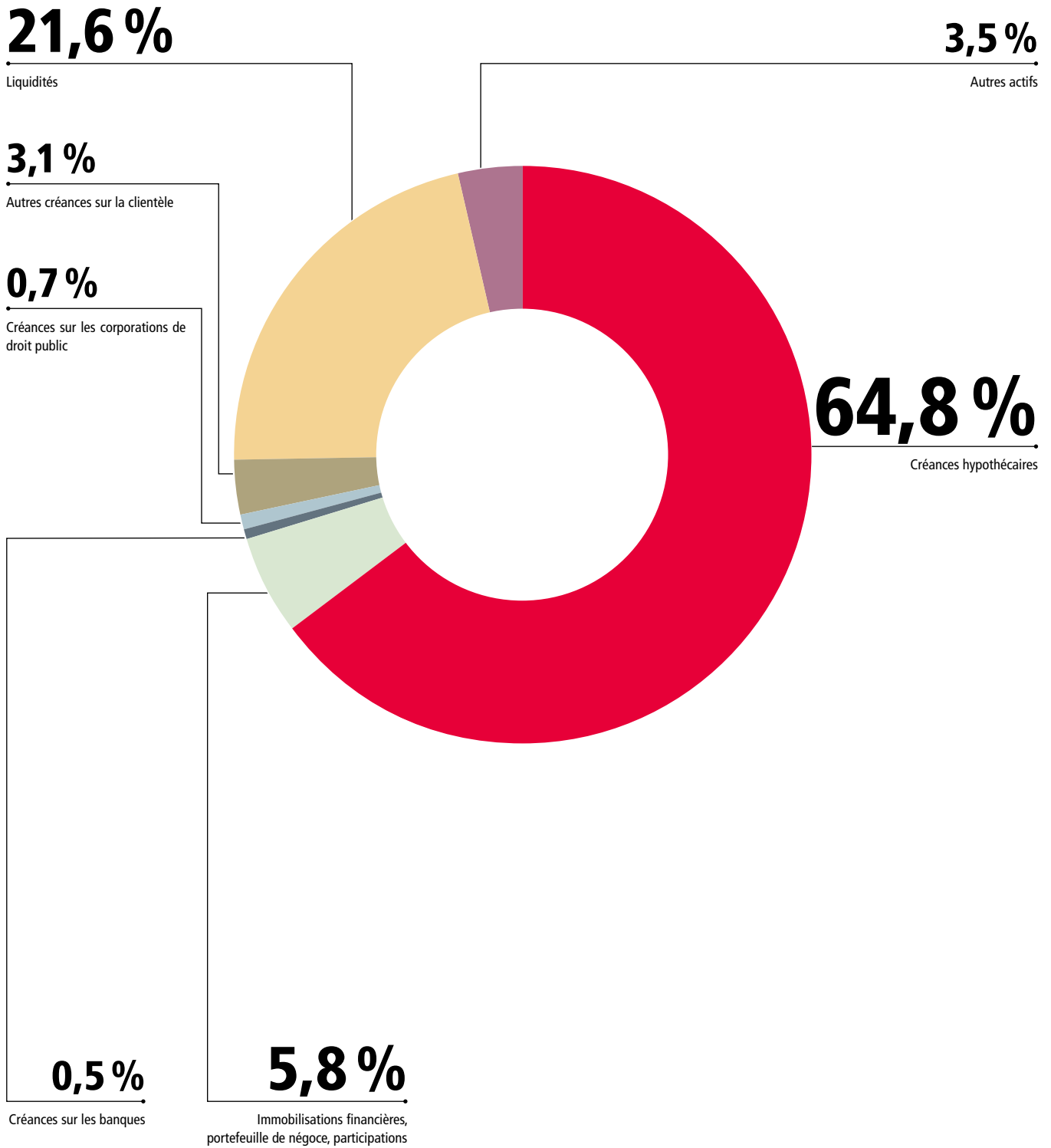
### Créances hypothécaires et créances sur la clientèle

Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) se montent à 24,9 milliards de francs, en progression de 0,9 milliard par rapport à l'exercice précédent. La qualité du portefeuille de crédit a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupes de clientèle atteste que la BCBE est profondément ancrée dans sa région. La quote-part de créances sur les particuliers a augmenté à 76,6%. Les quotes-parts de créances sur les entreprises de services, sur les corporations de droit public et sur l'industrie ont reculé. Les quotes-parts de créances sur les sociétés immobilières, sur les sociétés financières, la construction, l'agriculture et sur l'artisanat sont demeurées inchangées.

Les créances hypothécaires sont passées à 23,5 milliards de francs, en hausse de 0,9 milliard de francs (3,9%) par rapport à 2019, sans que la BCBE modifie sa politique de crédit et la qualité du portefeuille. À la fin de 2020, 80,9% des gages immobiliers se trouvaient dans le canton de Berne et

## Les créances hypothécaires ont augmenté de 3,9%



**Hausse de 3,9%**: les créances hypothécaires ont augmenté de 0,9 milliard de francs. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente plus de deux tiers. (Base : somme du bilan)

19,1 % dans d'autres cantons. Les taux bas ont favorisé la conclusion d'hypothèques à taux fixe, la demande d'hypothèques à taux variable régressant encore davantage. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2020 totalisent 4,5 milliards de francs ; leur montant total à la fin de l'exercice, avant comptabilisation des corrections de valeur, s'établit à 22,9 milliards de francs, soit 96,5 % des créances hypothécaires (95,8 % en 2019).

Les créances sur les clients ont progressé à 1,4 milliard de francs ; la quote-part de créances sur les corporations de droit public qu'elles intègrent a baissé, à 263,7 millions de francs. Le volume de crédits COVID-19 octroyés dans le cadre du programme d'aide de la Confédération s'élève à 345,2 millions de francs, dont 224,8 millions de francs figurent au bilan dans les créances sur la clientèle.

### Opérations de négoce

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres ne fait pas partie des cœurs de métier de la BCBE. Il se monte à 18,2 millions de francs, répartis à 91,9 % sur les métaux précieux et à 8,1 % sur les titres rémunérés.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont augmenté de 0,2 milliard de francs pour s'établir à 2,1 milliards de francs fin 2020, dont 91,6 % d'obligations, 7,9 % d'actions et de fonds de placement, 0,4 % de métaux précieux et 0,1 % d'immeubles. La valeur comptable des obligations est de 1,9 milliard de francs. Une importance particulière a été portée comme d'habitude à la diversification et à la solvabilité des débiteurs. Fin 2020, la valeur comptable des actions et des fonds de placement atteignait 163,5 millions de francs. Deux immeubles repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation

forcée ont été inscrits au bilan dans les immobilisations financières.

### Participations

La valeur comptable des participations est de 42,8 millions de francs. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la quote-part en capital dépasse 10 % et la valeur fiscale/valeur vénale 5 millions de francs figurent les actions de la Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG (66,7 %), celles de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7 %), celles de Bio-MedInvest AG I, en liquidation, (38,5 %) et celles de Jungfraubahn Holding AG (14,2 %).

### Immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Suite à des amortissements extraordinaires sur certains immeubles à usage propre, les immobilisations corporelles ont baissé de 9,7 millions de francs, à 216,8 millions de francs. Fin 2020, les immeubles à usage propre de la banque affichent une valeur comptable de 181,3 millions de francs. La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 15,8 millions de francs, tandis que les logiciels développés à l'interne ou achetés auprès d'autres prestataires ainsi que les autres immobilisations corporelles atteignent 19,7 millions de francs.

### Autres actifs

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés se montent à 11,3 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs se sont contractés de 1,1 million de francs, à 16,1 millions de francs ; ils comprennent essentiellement les intérêts courus. Les autres actifs ont diminué de 427,7 millions de francs, à 1001,4 millions de francs, en raison principalement de créances d'impôt anticipé moins élevées des opérations de négoce de seconde ligne.

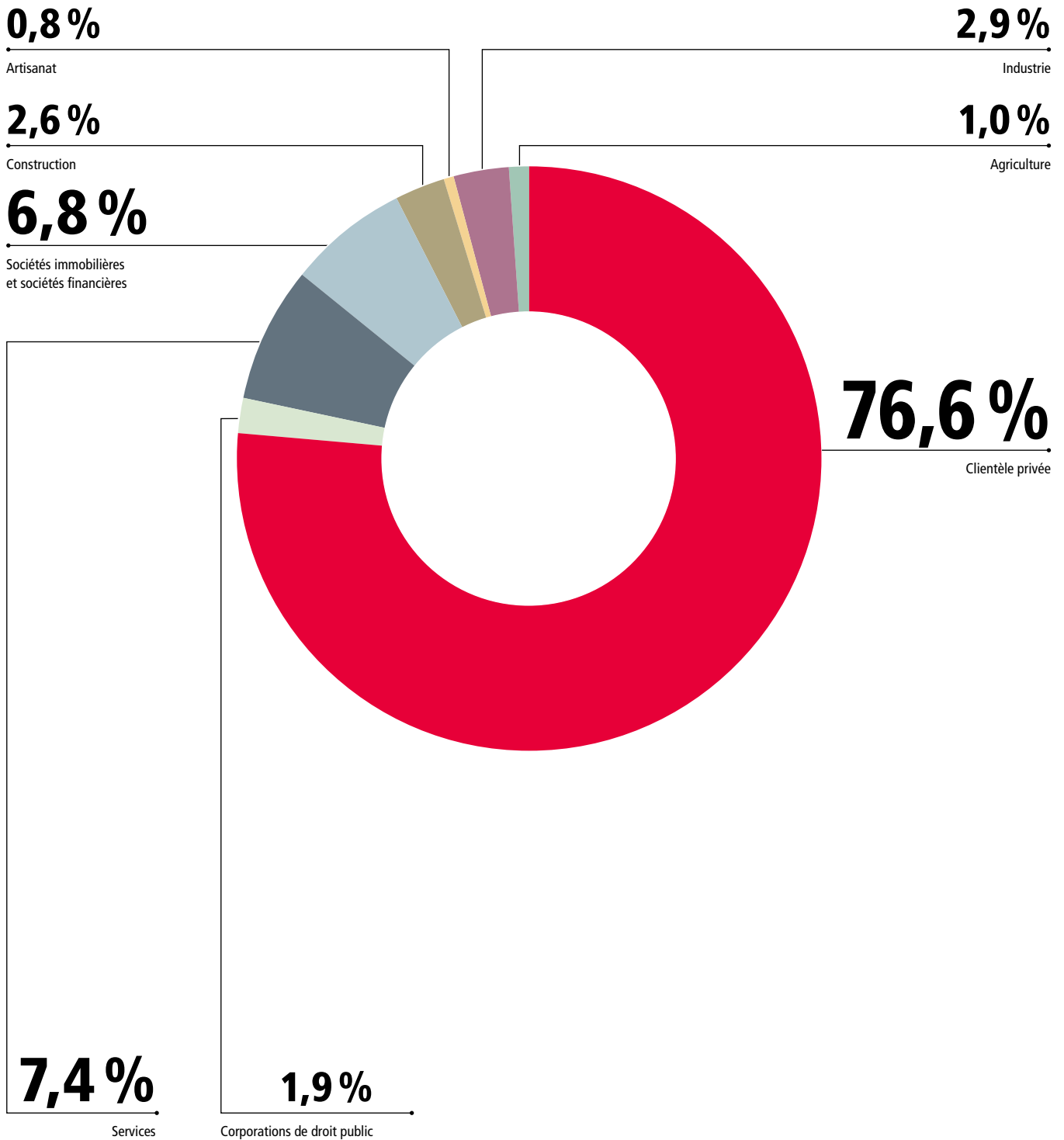
### Engagements envers les banques, engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les engagements envers les banques ont grimpé de 20,5 millions de francs, à 346,3 millions de francs. La facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC) qui sert à refinancer les crédits COVID-19 se monte à 239,0 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres totalisent 1,6 milliard de francs, alors qu'ils étaient de 1,1 milliard de francs en 2019. Cette évolution est la conséquence de la gestion des liquidités dans un environnement de taux négatifs.

### Fonds de la clientèle

La ventilation des avoirs de la clientèle fin 2020 apparaît sur le graphique de la page 61. La clientèle a préféré conserver ses liquidités. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont en hausse de 6,7 %, à 24,5 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne jusqu'à 50 000 francs a été de 0,05 %, alors que celui des comptes d'épargne actionnaire d'un montant jusqu'à 50 000 francs se situait à 0,1 % en fin d'année. La rémunération des montants plus élevés a évolué au gré de la direction prise par le marché monétaire. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a reculé à 61,8 millions de francs. Elles ont été rémunérées à un taux moyen de 0,37 % (0,49 % en 2019). Le volume des emprunts a grimpé de 135,0 millions de francs pour s'établir à 865,0 millions de francs fin 2020. Les prêts des centrales d'émission de lettres de gage ont été remboursés à hauteur de 0,2 milliard de francs ; les nouveaux prêts se montant à 1,6 milliard de francs sont assortis d'une rémunération plus faible. La valeur du portefeuille était de 5,9 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance de la BCBE auprès de celle-ci atteignaient 38,8 millions de francs.

## Plus de trois quarts des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



**Financement de différents secteurs:** après la Clientèle privée, c'est aux services ainsi qu'aux sociétés immobilières et aux sociétés financières que reviennent les parts les plus importantes des financements; ils sont suivis de l'industrie.  
(Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

**Provisions**

Les provisions (cf. p. 101) se sont contractées de 24,9 millions de francs, à 273,6 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance intègrent les provisions pour limites de crédit non utilisées, celles pour risques de défaillance latents sur les limites sectorielles non utilisées et celles pour opérations hors bilan. Fin 2020, elles s'élevaient à 184,5 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, aux monnaies et aux métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) représentent 62,6 millions de francs, les autres provisions 26,5 millions de francs.

**Autres passifs**

Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés ont baissé de 36,8 %, à 92,8 millions de francs. La hausse à 128,6 millions de francs des comptes de régularisation passifs s'explique par une augmentation de diverses régularisations de charges saisies dans cette position. Les autres passifs s'inscrivent à 38,3 millions de francs.

**Capital propre**

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions de francs et la réserve légale issue du bénéfice se chiffre à 173,7 millions de francs. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 65,0 millions de francs, à 1,5 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent (cf. tableau « État des capitaux propres », p. 72).

**Développement du conseil en patrimoine**

Les valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs de dépôt) atteignent 18,7 milliards de francs (18,9 milliards de francs en 2019). Si le contexte de marché positif a permis de générer 43,5 millions de francs, la sortie nette de capitaux se chiffre à 181,3 millions de francs. Le volume en fonds dans les dépôts de la clientèle s'est accru de 104,6 millions de francs, à 7,3 milliards de francs ; la part de fonds BCBE a augmenté de 286,3 millions de francs, à 3,3 milliards de francs. Les fonds à caractères durables, qui sont construits sur la base des analyses d'ISS ESG, une agence de notation indépendante spécialisée dans le domaine du développement durable, sont très prisés des clients. Au terme de l'exercice sous revue, 220,2 millions de francs y ont été investis. Depuis leur lancement en 2017, le volume des fonds se monte à 946,8 millions de francs. Mandats de gestion de fortune compris, la part de valeurs en dépôt confiées en gestion a progressé à 5,5 milliards de francs, soit de 29,1 % de l'ensemble des fonds en dépôt.

**Compte de résultat****Résultat des opérations d'intérêts**

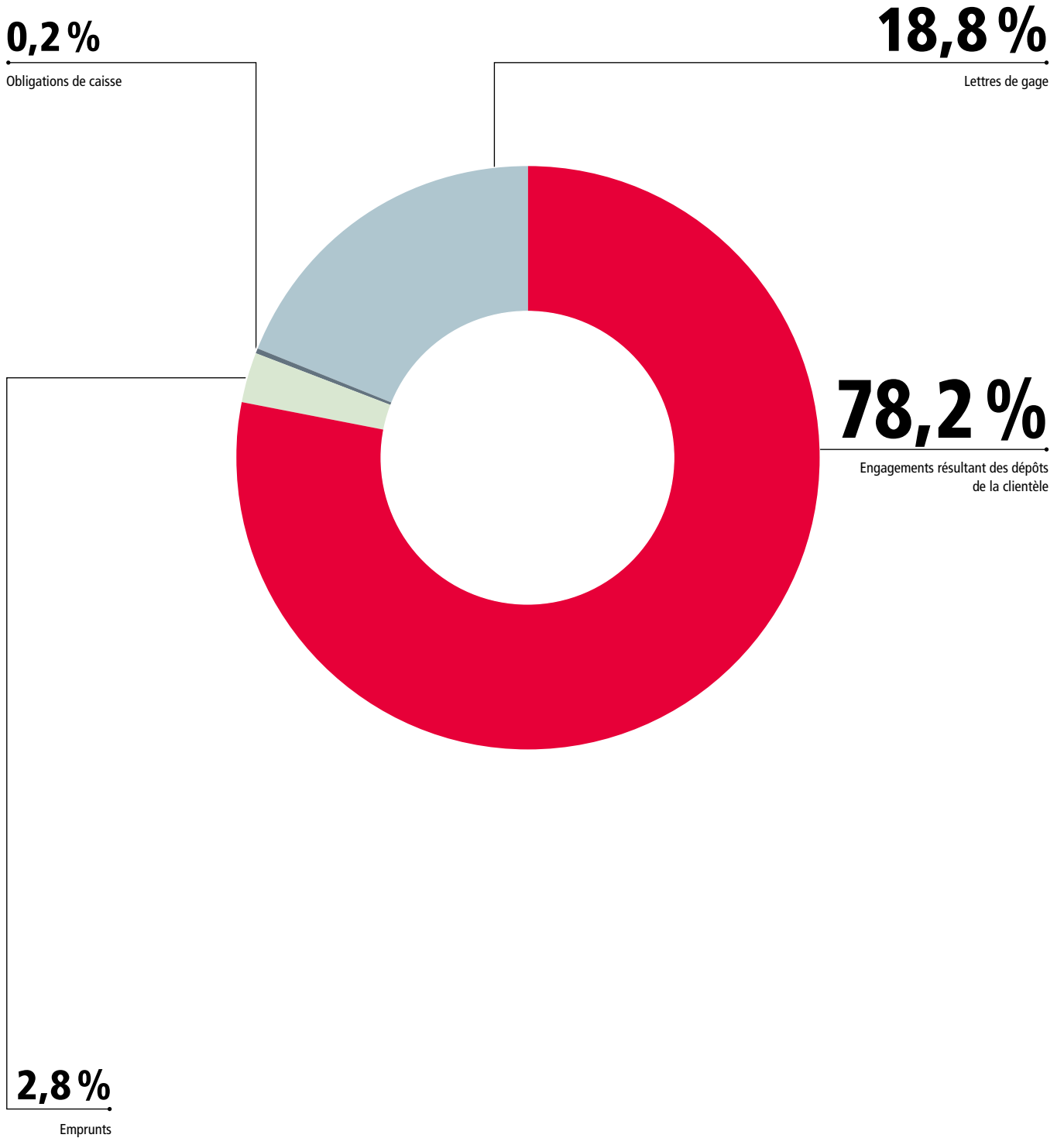
Le résultat brut des opérations d'intérêts a augmenté à 279,2 millions de francs. Sans tenir compte des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 0,93 %, alors qu'elle était de 1,02 % en 2019. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et les taux d'intérêt faibles ont permis de maintenir les produits compromis à bas niveau (0,6 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux

variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 49,0 millions de francs (64,6 millions de francs en 2019). La marge brute d'intérêt est de 0,79 % (0,82 % en 2019), coûts de couverture inclus. En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le résultat des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 2,0 millions de francs, à 10,0 millions de francs. Actuellement, il est difficile d'estimer l'ampleur des répercussions de la pandémie de coronavirus sur la marche des affaires, ce qui a incité la BCBE à constituer des corrections de valeur à hauteur de 10,5 millions de francs à titre préventif (variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts). En outre, des corrections de valeur individuelles pour risques de défaillance relatives à des créances sur la clientèle de 11,2 millions de francs et des corrections de valeur pour risques de défaillance liés aux immobilisations financières de 0,3 million de francs ont été constituées. Les pertes liées aux opérations d'intérêts atteignent 0,2 million de francs. En parallèle, des montants récupérés pour un total de 1,3 million de francs ont pu être comptabilisés. En 2019, des corrections de valeur totalisant 26,3 millions de francs ont été dissoutes, ce qui explique la différence de 36,8 millions de francs. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 268,7 millions de francs (288,1 millions de francs en 2019).

**Résultat des opérations de commissions et des prestations de service**

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service s'établit à 105,1 millions de francs, en légère baisse de 0,1 % par rapport à 2019. Avec une part de 73,4 %, le conseil en gestion de fortune demeure la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Le produit des commissions sur les titres et les

## La détention de liquidités par des clients demeure élevée



**Fidélité de la clientèle:** les dépôts de la clientèle dépassent 24 milliards.  
(Base: fonds de la clientèle)

opérations de placements a augmenté de 4,4 millions de francs, à 77,1 millions de francs. Les revenus issus des fonds propres ont progressé de 2,0 millions de francs, à 18,6 millions de francs. Le produit du courtage a crû de 2,7 millions de francs, à 16,0 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune se sont établis à 38,2 millions de francs. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service a fléchi à 36,0 millions de francs. Les charges de commissions se sont établies à 13,2 millions de francs.

#### Résultat des opérations de négoce

Le résultat des opérations de négoce se situe à 20,9 millions de francs, soit 3,1 millions de francs en deçà qu'en 2019. 14,1 millions de francs proviennent du négoce de devises, de billets et de métaux précieux. Il résulte du négoce de titres, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée, un bénéfice de 6,8 millions de francs.

#### Autres résultats ordinaires

Les autres résultats ordinaires ont reculé de 9,2 millions de francs, à 18,6 millions de francs. À 6,8 millions de francs, le résultat des aliénations d'immobilisations financières est inférieur de 2,2 millions de francs à celui de 2019. Le produit des participations a régressé de 4,5 millions de francs, à 7,3 millions de francs, les autres produits ont totalisé 6,5 millions de francs. Les autres charges ordinaires se sont établies à 2,1 millions de francs.

#### Charges d'exploitation

Par rapport à 2019, les charges d'exploitation se sont contractées de 11,1 millions de francs, à 237,2 millions de francs (-4,5%). Les charges de personnel se sont accrues de 1,5%, à 141,9 millions de francs. À l'instar de l'année précédente, elles comprennent les coûts du plan de participation des collaborateurs et le versement en faveur de la prime de

prévoyance. Les autres charges d'exploitation ont fléchi par rapport à 2019, passant de 108,5 millions de francs à 95,3 millions de francs. Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 57,4%.

#### Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les corrections de valeur sur participations et les amortissements sur les actifs immobilisés ont bondi à 72,2 millions de francs. Ils prennent en compte des amortissements extraordinaires de certains immeubles à usage propre de 12,2 millions de francs (0,1 million de francs en 2019). En outre, des charges d'amortissement de 7,6 millions de francs sur des immeubles à usage propre et d'autres immeubles ont alimenté le fonds de renouvellement destiné à maintenir la valeur (2,5% à 3,5% des valeurs de rendement). Viennent s'y ajouter les dotations exceptionnelles au fond de renouvellement à hauteur de 10,6 millions de francs. Les investissements en impenses sont financés au travers du fond de renouvellement. Des amortissements de 35,5 millions de francs concernent les logiciels développés par la BCBE et ceux acquis auprès d'autres prestataires, et de 5,3 millions de francs les autres immobilisations corporelles.

#### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a diminué de 47,6 millions de francs, à 112,7 millions de francs, en raison principalement d'événements non opérationnels (variations de corrections de valeur et produit d'aliénations d'immobilisations financières et amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement). Sans tenir compte de ces facteurs, le résultat opérationnel a progressé de 14,1 millions de francs, soit de 11,3%, à 139,1 millions de francs.

#### Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes

D'autres provisions ont été dissoutes à hauteur de 3,6 millions de francs, tandis que les provisions pour autres risques d'exploitation ont été réduites de 5,9 millions de francs. Les pertes de 0,7 million de francs sont portées au compte de résultat.

#### Charges extraordinaires et produits extraordinaires

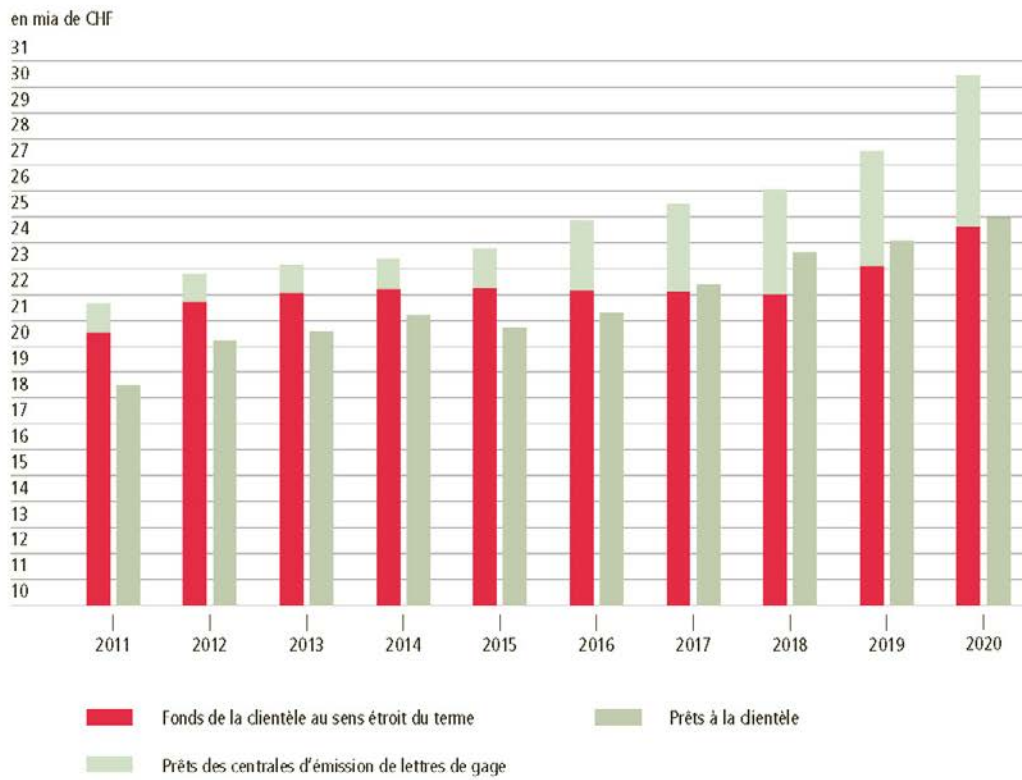
L'annexe au compte de résultat (cf. p. 112) donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 0,5 million de francs. Ils résultent du bénéfice issu de la fusion avec la société non opérationnelle BEKB/BCBE Finanz AG. au cours de l'année sous revue, la BCBE n'a pas eu de charges extraordinaires.

#### Variations des réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été réduites à 553,6 millions de francs. Les provisions devenues superflues et les produits extraordinaires (p. ex. les bénéfices réalisés sur les aliénations de participations, d'immobilisations financières et d'immobilisations corporelles) ont alimenté les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 32,3 millions de francs; ils ne figurent donc pas dans le résultat opérationnel. Des réserves pour risques bancaires généraux de 24,5 millions de francs ont été dissoutes en vue de compenser la moitié des coûts de couverture des coûts engagés pour couvrir les risques de fluctuation des taux d'intérêt. Par ailleurs, des réserves pour risques bancaires généraux ont été dissoutes afin de compenser les coûts engagés pour couvrir les amortissements extraordinaires et les risques informatiques. Des réserves pour risques bancaires généraux d'un montant net de 58,3 millions de francs ont été dissoutes.



## Bon refinancement



**Bon refinancement:** les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

### Impôts

La charge fiscale s'est contractée à 23,0 millions de francs (28,9 millions de francs en 2019). La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

### Bénéfice

Le bénéfice a augmenté de 3,9%, à 148,4 millions de francs (142,9 millions de francs en 2019). En tenant compte du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice au bilan se chiffre à 148,5 millions de francs.

### Effectif de personnel

Fin 2020, l'effectif de personnel était de 1230 collaborateurs (1226 en 2019). Ce chiffre comprend 98 personnes en formation (apprentis, étudiants en maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires, stagiaires). Le nombre de postes (équivalent plein temps) a progressé, passant de 1013 à 1018.

### Liquidités et fonds propres

Les exigences de liquidités fixées dans les art. 12 à 18 de l'ordonnance sur les liquidités (OLiq) et celles afférentes aux réserves minimales précisées aux art. 12 à 17 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées au cours de l'exercice sous revue.

Les fonds propres Bâle III se montent à 2,55 milliards de francs (2,54 milliards de francs en 2019). La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux destinées à couvrir des risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survalueur (*goodwill*). Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Le ratio de fonds propres globaux Bâle III est baissé à 19,0% (19,5% en 2019). Les prescriptions réglementaires sont de 12,0%. Un volant anticyclique a été désactivé en raison de la crise liée à la pandémie de coronavirus. Les fonds propres pris en compte se composent exclusivement des fonds propres de base durs (CET1). Le ratio de levier est remonté à 7,8% (7,5% en 2019). La BCBE mène une stratégie fondée sur un risque faible et des fonds propres solides.

### Emploi du bénéfice

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit, conformément à la politique de distribution des dividendes:

- Distribution de dividende: 82,0 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice: 66,0 millions de francs

- Bénéfice reporté au nouvel exercice: 0,5 million de francs

### Réalisation d'une évaluation de risque

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO est décrite à la page 81.

La BCBE poursuit une stratégie de risque faible, dont les principes sont énumérés à la page 80. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt.

### État des commandes et des mandats

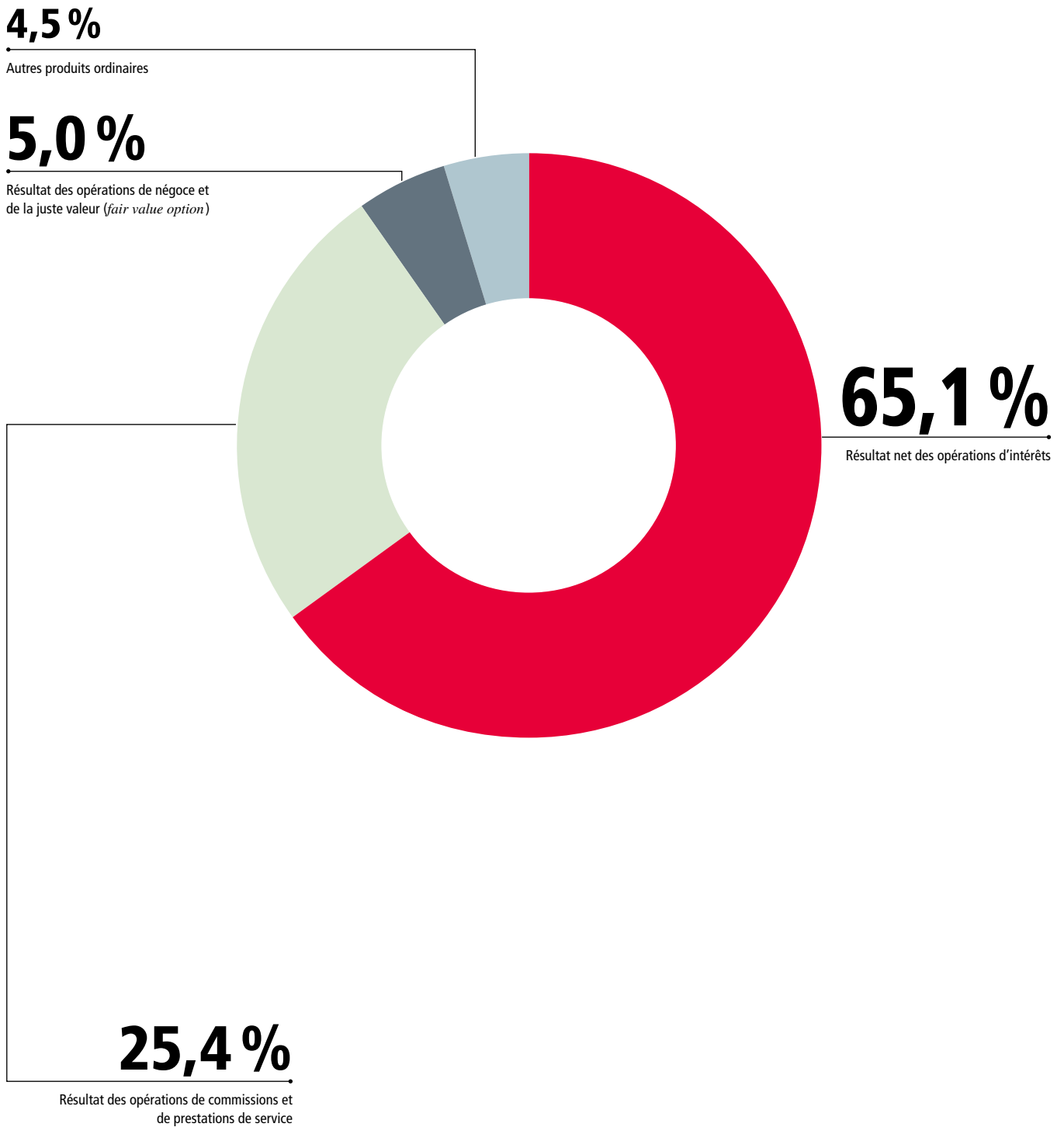
L'état des commandes et des mandats de la BCBE, détaillé à la page 56, se reflète dans l'évolution du volume d'affaires avec la clientèle (prêts à la clientèle, dépôts de la clientèle, volume en dépôt).

### Activités de recherche et de développement

La BCBE porte une attention particulière aux besoins de la clientèle dont les comportements changent en permanence. La banque se concentre sur le conseil individuel et sur les offres numériques. Cette évolution se reflète dans les sites. Douze d'entre eux ont été réaménagés depuis fin 2019. L'ensemble

Collaborateurs et collaboratrices	31.12.2020	31.12.2019
<b>Effectif de personnel</b>		
Nombre de collaborateurs	1 230	1 226
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	1 018	1 013
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps), moyenne	1 020	1 010

## Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante



**Principaux domaines d'activité:** les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service. (Base : résultat commercial)

des sites fera peau neuve d'ici fin 2023. La BCBE investit chaque année près de 10 millions de francs dans ces transformations et mandate à cette fin des partenaires locaux principalement. Au cours de l'exercice qui commence, la BCBE adaptera l'offre destinée aux PME. Elle améliorera aussi le portail clientèle et l'App BCBE. En mettant à disposition de chaque client un coffre-fort numérique, la conservation et la transmission de documents s'en trouveront simplifiées. À cet égard, elle met un point d'honneur aux retours des clients. Conformément à sa stratégie, elle entend, dans un premier temps, suivre les tendances et les idées prometteuses pour mieux les comprendre. Dans un second temps, des solutions seront élaborées avec DXC, partenaire informatique, et dans une fabrique d'innovations, fondée en décembre 2019 avec Hypothekarbank Lenzburg. Dans un troisième temps, il s'agira de mettre en œuvre les solutions proposées lors du processus d'innovation ouverte. Les innovations seront introduites dans le système bancaire central de la BCBE via une interface de programmation d'application (API) standardisée ou ouverte, puis mises à disposition des clients. La banque développera d'autres produits porteurs d'avenir en intégrant des écosystèmes. L'acquisition de parts de la société Swiss Immo Lab AG permet à la BCBE de participer à un écosystème consacré aux biens immobiliers et à l'habitat. De plus, la BCBE collabore avec le Zentrum für Innovation und Digitalisierung (ZID). Celui-ci forme avec des jeunes entreprises une communauté en vue de mettre en place des écosystèmes. Le ZID est un partenaire des start-ups et des PME et les aide à réaliser leur projet d'innovation. En janvier 2021, la BCBE a acquis des parts de siteminsel SA; ce faisant, elle rejoint un écosystème dans le domaine médical.

### **Évènements extraordinaires**

Marquée par la pandémie de coronavirus (COVID-19), l'année écoulée n'a pas été facile. Toutefois, l'impact de la crise sur les finances de la BCBE ne s'est fait sentir que dans une moindre mesure. Actuellement, il est difficile d'estimer l'ampleur des répercussions de la pandémie sur la marche des affaires, ce qui a incité la BCBE à constituer des corrections de valeur à hauteur de 10,5 millions de francs à titre préventif. Cette mesure se répercute partant sur le résultat annuel.

### **Perspectives**

Le contexte du marché et les conditions imposées par la situation sanitaire sont autant d'épreuves à surmonter. L'évolution économique aura une incidence sur les coûts liés aux risques.

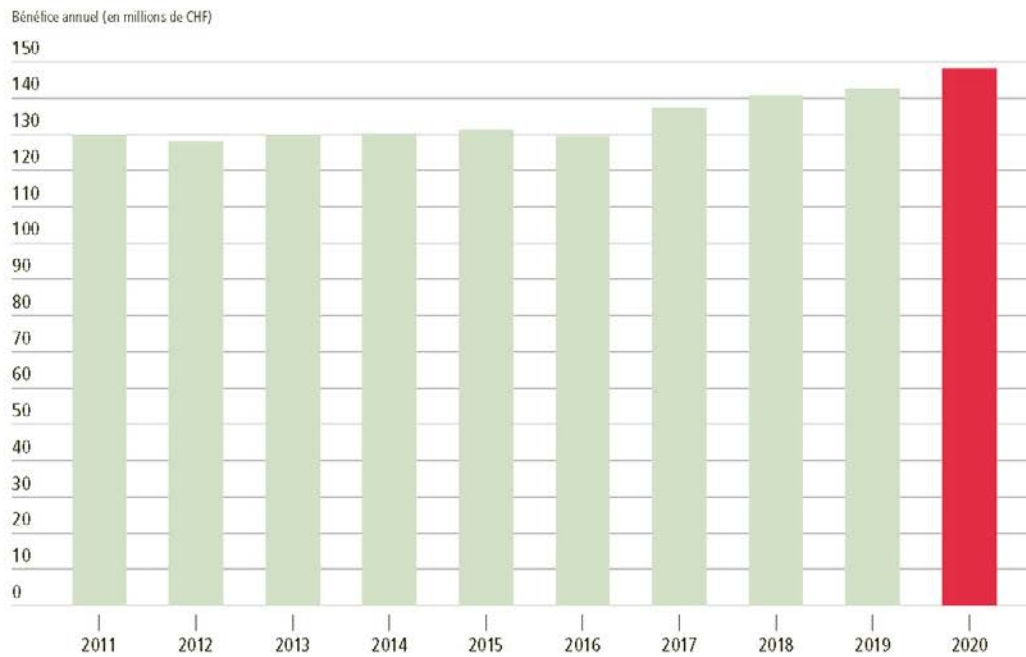
La BCBE s'attache à mettre en œuvre sa Stratégie 2025 en vue de répondre aux défis de l'avenir. Par conséquent, elle devra consentir à des investissements substantiels au cours de l'exercice 2021, qui devront néanmoins rester raisonnables. La modernisation de ses sites – qui va de pair avec le développement d'outils informatiques et numériques – se poursuivra, afin de contribuer à créer une nouvelle expérience client et de traduire notre nouveau concept de suivi. Autre point important: les connaissances et les compétences des collaborateurs. À cette fin, des formations initiales et continues sont prévues.

Au vu des investissements prévus et des nombreuses inconnues liées à la pandémie de coronavirus, la BCBE s'attend pour l'exercice en cours à un bénéfice annuel

quelque peu inférieur à celui de l'exercice 2020.

Le principal objectif de la BCBE reste la solidité de l'établissement dans l'espace économique où elle exerce ses activités. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE entend contribuer durablement au développement autonome de la région. Elle peut compter pour cela sur la proximité avec la clientèle, sur un actionariat très large – et donc sur la confiance de la population – ainsi que sur l'engagement sans faille de ses collaborateurs. Soucieuse du développement durable, la BCBE applique une politique d'affaires qui s'inscrit dans la continuité. La banque reste un partenaire de confiance pour l'économie et la société.

## Forte capacité bénéficiaire



**Bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent:** le bénéfice annuel a progressé de 3,9% pour s'établir à 148,4 millions de francs.

## Bilan

(en milliers de CHF)

	31.12.2020	31.12.2019	Variation	
			absolue	en %
<b>Actifs</b>				
Liquidités	7 877 554	5 003 169	2 874 385	57,5
Créances sur les banques	199 303	227 318	-28 014	-12,3
Créances résultant d'opérations de financement de titres	31 251	38 030	-6 780	-17,8
Créances sur la clientèle	1 403 683	1 397 513	6 170	0,4
Créances hypothécaires	23 537 693	22 663 481	874 212	3,9
Opérations de négoce	18 158	11 906	6 252	52,5
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	11 320	12 919	-1 599	-12,4
Immobilisations financières	2 065 701	1 859 935	205 765	11,1
Comptes de régularisation	16 074	17 156	-1 082	-6,3
Participations	42 817	42 819	-2	-0,0
Immobilisations corporelles	216 813	226 472	-9 659	-4,3
Autres actifs	1 001 377	1 429 111	-427 734	-29,9
<b>Total des actifs</b>	<b>36 421 744</b>	<b>32 929 829</b>	<b>3 491 915</b>	<b>10,6</b>
Total des créances subordonnées	3 566	4 302	-736	-17,1
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	346 325	325 873	20 452	6,3
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 601 866	1 130 174	471 692	41,7
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	24 498 446	22 970 344	1 528 102	6,7
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	-0	-84,1
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	92 850	146 854	-54 004	-36,8
Obligations de caisse	61 806	71 147	-9 341	-13,1
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6 736 000	5 208 000	1 528 000	29,3
Comptes de régularisation	128 604	112 240	16 364	14,6
Autres passifs	38 301	34 268	4 033	11,8
Provisions	273 615	298 558	-24 943	-8,4
Réserves pour risques bancaires généraux	553 560	611 819	-58 259	-9,5
Capital social	186 400	186 400		
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734		
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement				
Réserve légale issue du bénéfice	173 682	172 725	956	0,6
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 545 073	1 480 073	65 000	4,4
Propres parts du capital	-18 025	-16 799	-1 225	7,3
Bénéfice reporté	130	549	-418	-76,2
Bénéfice	148 377	142 870	5 507	3,9
<b>Total des passifs</b>	<b>36 421 744</b>	<b>32 929 829</b>	<b>3 491 915</b>	<b>10,6</b>
Total des engagements subordonnés				
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				
<b>Opérations hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	196 712	189 213	7 499	4,0
Engagements irrévocables	644 445	548 607	95 838	17,5
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	140 460	141 110	-650	-0,5

## Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2020	2019	Variation	
			absolue	en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>				
Produit des intérêts et des escomptes	324 279	332 229	-7 950	-2,4
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	16	238	-222	-93,3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	9 999	12 030	-2 031	-16,9
Charges d'intérêts	-55 093	-82 683	27 590	-33,4
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>	<b>279 202</b>	<b>261 814</b>	<b>17 388</b>	<b>6,6</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	-10 514	26 262	-36 777	n.d.
<b>Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts</b>	<b>268 687</b>	<b>288 076</b>	<b>-19 389</b>	<b>-6,7</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	77 137	72 722	4 415	6,1
Produit des commissions sur les opérations de crédit	5 128	4 555	574	12,6
Produit des commissions sur les autres prestations de service	35 955	39 993	-4 038	-10,1
Charges de commissions	-13 166	-12 063	-1 103	9,1
<b>Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>	<b>105 055</b>	<b>105 207</b>	<b>-152</b>	<b>-0,1</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	<b>20 866</b>	<b>23 972</b>	<b>-3 106</b>	<b>-13,0</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	6 830	9 046	-2 216	-24,5
Produit des participations	7 321	11 840	-4 519	-38,2
Résultat des immeubles	3 326	4 060	-735	-18,1
Autres produits ordinaires	3 204	3 745	-541	-14,4
Autres charges ordinaires	-2 085	-939	-1 147	122,2
<b>Sous-total Autres résultats ordinaires</b>	<b>18 595</b>	<b>27 752</b>	<b>-9 158</b>	<b>-33,0</b>
<b>Résultat commercial</b>	<b>413 203</b>	<b>445 008</b>	<b>-31 805</b>	<b>-7,1</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel	-141 895	-139 767	-2 127	1,5
Autres charges d'exploitation	-95 299	-108 489	13 191	-12,2
<b>Sous-total Charges d'exploitation</b>	<b>-237 193</b>	<b>-248 256</b>	<b>11 063</b>	<b>-4,5</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-72 234	-40 944	-31 291	76,4
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	8 875	4 404	4 471	101,5
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>112 650</b>	<b>160 212</b>	<b>-47 561</b>	<b>-29,7</b>
Résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) <sup>1</sup>	139 150	125 004	14 146	11,3
Produits extraordinaires	468	1 124	-656	-58,4
Charges extraordinaires		-63	63	-100,0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	58 259	10 498	47 761	455,0
Impôts	-23 000	-28 900	5 900	-20,4
<b>Bénéfice</b>	<b>148 377</b>	<b>142 870</b>	<b>5 507</b>	<b>3,9</b>

<sup>1</sup> Résultat opérationnel avant résultat des aliénations d'immobilisations financières, avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, avant amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement

## Emploi du bénéfice

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Bénéfice	148 377	142 870
+ Bénéfice reporté	130	549
<b>Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale</b>	<b>148 507</b>	<b>143 418</b>
<b>Emploi du bénéfice</b>		
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-66 000	-65 000
Distribution de dividende	-82 016	-78 288
<b>Nouveau bénéfice au bilan</b>	<b>491</b>	<b>130</b>

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50% du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.



## Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

	2020		2019	
	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>				
Bénéfice	148 377		142 870	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	32 300	90 559	42 000	52 498
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte	48 031	36 489	42 633	68 238
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	72 234		40 944	
Provisions et autres corrections de valeur		28 078		5 566
Comptes de régularisation actifs	1 082		1 358	
Comptes de régularisation passifs	16 364		25 508	
Dividende de l'exercice précédent		78 288		74 560
<b>Solde</b>	<b>84 974</b>		<b>94 451</b>	
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>				
Capital-actions				
Écritures par les réserves	956		1 156	
Modification des propres titres de participation	17 646	18 871	16 379	20 063
<b>Solde</b>		<b>269</b>		<b>2 529</b>
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>				
Participations	2	1 000	0	100
Immeubles	1 394	13 852		6 013
Autres immobilisations corporelles		42 281		41 478
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
<b>Solde</b>		<b>55 738</b>		<b>47 590</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>				
<b>Flux de fonds des activités avec la clientèle</b>				
– Créances sur la clientèle		23 346	598 786	
– Créances hypothécaires		869 023		1 032 089
– Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1 528 102		1 056 322	
– Obligations de caisse	7 860	17 201	16 915	14 160
– Emprunts	345 000	210 000	380 000	
– Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	1 591 000	198 000	651 000	231 000
<b>Flux de fonds des affaires interbancaires</b>				
– Créances sur les banques	28 014		48 485	
– Engagements envers les banques	20 452		190 613	
<b>Flux de fonds d'autres activités bancaires</b>				
– Créances résultant d'opération de financement de titres	6 780			24 220
– Opérations de négoce		6 252		4 061
– Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1 599		1 849	
– Immobilisations financières		202 185	148 505	
– Autres actifs	427 734			663 977
– Engagements résultant d'opérations de financement de titres	471 692		301 273	
– Engagements résultant d'opérations de négoce		0		0
– Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		54 004		58 791
– Autres passifs		2 803		3 149
État des liquidités				
– Liquidités		2 874 385		1 406 633
<b>Solde</b>		<b>28 967</b>		<b>44 333</b>
<b>Total</b>	<b>84 974</b>	<b>84 974</b>	<b>94 451</b>	<b>94 451</b>

## État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et perte reporté	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
<b>Capitaux propres au début de la période de référence</b>	<b>186 400</b>	<b>54 734</b>	<b>172 725</b>	<b>611 819</b>	<b>1 480 622</b>	<b>-16 799</b>	<b>142 870</b>	<b>2 632 371</b>
Emploi du bénéfice 2019								
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					65 000		-65 000	
- Dividende							-78 288	<b>-78 288</b>
- Variation nette du bénéfice reporté					-418		418	
Plan de participation des collaborateurs/inscription dans les réserves			372					<b>372</b>
Augmentation/réduction du capital								
Dividende sur propres parts au capital			400					<b>400</b>
Acquisition de propres parts au capital						-18 871		<b>-18 871</b>
Aliénation de propres parts au capital						17 646		<b>17 646</b>
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			184					<b>184</b>
Autres dotations/(prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				-58 259				<b>-58 259</b>
Autres dotations/(prélèvements) affectant les autres réserves								
Bénéfice							148 377	<b>148 377</b>
<b>Capitaux propres à la fin de la période de référence</b>	<b>186 400</b>	<b>54 734</b>	<b>173 682</b>	<b>553 560</b>	<b>1 545 204</b>	<b>-18 025</b>	<b>148 377</b>	<b>2 643 932</b>

## Annexe au compte de résultat

### Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620ss CO). Les services sont fournis au siège principal de la banque à Berne, au Centre clientèle à Berne-Liebefeld et dans plus de 80 sites répartis entre les cantons de Berne et de Soleure. La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

### Principes comptables et d'évaluation

#### Principes généraux

Conformément aux Prescriptions comptables pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, la comptabilité et les principes d'évaluation et d'inscription au bilan sont indiqués en francs suisses.

Les Prescriptions comptables pour les banques sont fondées sur les dispositions du code des obligations (art. 957 à 963b CO), de la loi sur les banques (art. 6 à 6b LB) et de l'ordonnance sur les banques (art. 25 à 42 OB), de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – banques ». Elles constituent une norme comptable agréée en matière de comptabilité en vertu de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues (art. 2, al. 1 ONCR).

Les comptes individuels présentent la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle; cf. art. 25, al. 1, let. b OB).

Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur la base des chiffres non arrondis. Il peut en résulter quelques écarts.

La BCBE ne détient pour l'heure aucune filiale sujette à consolidation. Elle n'a donc pas de comptes à consolider.

La BCBE appliquera les nouvelles dispositions de l'OEPC-FINMA pour constituer des corrections de valeur pour risques de défaillance (art. 25) et des provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan (art. 28, al. 6), conformément aux dispositions transitoires (art. 98, al. 1), la première fois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les termes utilisés dans les présents comptes annuels sont encore ceux des Prescriptions comptables pour les banques (PCB) utilisées jusqu'ici et valables jusqu'au 31 décembre 2019. La désignation retenue est « Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance latents », conformément à la définition utilisée jusqu'à présent. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la BCBE constituera des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance, conformément à l'art. 25, al. 1, let. b OEPC-FINMA. L'objectif visé est de faire coïncider les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance avec les corrections de valeur et les provisions pour risques de défaillance latents au 31 décembre 2020 (soit 292 millions de francs).

#### Principes généraux d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en supposant que l'entreprise poursuit ses activités. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE procède à la clôture du bilan de l'exercice au 31 décembre.

Les postes au bilan sont évalués individuellement.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits ne sont en principe pas effectuées. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- propres emprunts et obligations de caisse avec les positions passives correspondantes ;
- corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- dans le compte de compensation, adaptations de valeurs positives ou négatives, survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat.

#### Instruments financiers

##### Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

##### Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

##### Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés ou mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés ou prêtés sont surveillées quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les frais encaissés ou payés sur des opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

#### **Mises et prises en pension** (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres acquis avec une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus avec une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

#### **Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires**

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les éventuels agios ou disagios sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et viennent à la charge ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Des corrections de valeur sont apportées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises et les risques de défaillance latents.

#### **Corrections de valeur pour risques de défaillance afférents aux créances compromises**

Les corrections de valeur sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (corrections de valeur individuelles). Elles le sont forfaitairement pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeur individuelles, la BCBE classe les créances compromises en trois catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde sur la valeur déterminée avec prudence, principe applicable aux trois catégories. Les valeurs de rendement déterminantes des objets de rendement sont fixées en fonction du bien immobilier.

- Créances exposées : cette catégorie englobe des créances qui, selon la notation interne de la clientèle, présentent des risques accrus. Conformément aux principes de prudence, des corrections de valeur individuelles sont apportées sur ces créances. Ces positions sont évaluées sur la base des valeurs de continuation et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.
- Créances avec continuation de la relation de crédit : cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, sans que l'on soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée. Ces positions sont évaluées sur la base des valeurs de continuation et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

- Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) : dans les cas où la liquidation d'une créance compromise est engagée ou probable, des valeurs de liquidation sont appliquées. Le gage immobilier pour les postes de liquidation est encore considéré comme une garantie à hauteur de 80 % de la valeur déterminée avec prudence.

Ces trois catégories de créances correspondent aux postes nécessitant des corrections de valeur. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être vues, dans toutes les catégories, comme des valeurs de liquidation au sens de l'art. 24, al. 4 OEPC-FINMA.

La moins-value résulte de la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sûretés éventuelles. Vaut en principe valeur de créance la limite de crédit ou le montant de crédit utilisé plus élevés. Les corrections de valeur individuelles sont retranchées directement des postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

La BCBE peut, par une analyse sur base forfaitaire, procéder à des corrections de valeur pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances, en vertu de l'art. 24, al. 3 OEPC-FINMA. Les corrections de valeur individuelles forfaitaires sont compensées avec les postes actifs correspondants.

### **Corrections de valeur pour risques de défaillance latents**

Les risques de défaillance latents résultent des risques qui sont présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, mais qui ne sont pas identifiables. Pour se prémunir contre de tels risques, la BCBE procède à des corrections de valeur sur la base du portefeuille, ce qui permet de couvrir notamment les risques inhérents aux pays et aux secteurs d'activité.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents reposent sur des critères fixés en fonction des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque secteur. Des taux de risque individuels sont appliqués selon le secteur.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents relatives aux prêts à la clientèle sont compensées directement – à hauteur de la part réclamée – avec les postes actifs correspondants. Les parts des limites autorisées par le Conseil d'administration, non réclamées au jour de référence, apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

### **Constitution et dissolution de corrections de valeur**

Le provisionnement pour risques initial ou ultérieur se fait dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En fonction de l'utilisation de la limite, un transfert, sans incidence sur le résultat, entre les « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance latents » est effectué.

Des contre-passations (utilisations conformes à l'objectif) sont opérées lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis dans les

« Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeur ou provisions libérées est également enregistrée dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les transferts sans incidence sur les résultats sont présentés dans le tableau à l'annexe 16 « Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux ».

### **Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle, obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage**

Ces postes sont saisis à la valeur nominale. Les éventuels agios ou disagio sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et portés au débit ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

### **Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce**

Les titres et les métaux précieux détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont portés au bilan à la valeur de marché (cours de fin d'année). Tous les titres qui ne sont pas régulièrement négociés auprès d'une bourse agréée ou sur un marché représentatif sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refi-

nancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont portées au bilan dans « Provisions ».

Les positions courtes (*short*) d'instruments en lien avec les opérations de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

### **Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés**

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture.

#### **Opérations de négoce**

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont portées au bilan dans les postes correspondants. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et sur les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce figurent dans le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

#### **Opérations de couverture**

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que l'opération de base. Le résultat de la couverture et le résultat de l'opération couverte qui lui correspond sont inscrits dans le même poste. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture

est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée pour l'opération de base. Le solde net du compte de compensation apparaît dans «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Le recours à des options de vente sur le SMI (*Swiss Market Index*) permet de protéger les titres de participation détenus dans les immobilisations financières contre une baisse des cours des actions (risques de marché). En cas de réduction de la valeur de l'opération de base, la valeur est comptabilisée dans les corrections de valeur découlant des conditions du marché, tandis que la valeur de marché plus élevée de l'opération de couverture est portée au crédit en diminution des charges. Selon le principe de la valeur la plus basse, aucune écriture comptable ayant des effets sur le résultat n'est déclenchée en cas d'augmentation de la valeur de l'opération de base. L'évaluation plus basse de l'opération de couverture est alors comptabilisée dans le compte de compensation. Toute valeur éventuelle de l'option est déduite du prix d'achat au terme de la relation de couverture.

#### **Netting**

Il est renoncé à un netting des valeurs de remplacement positives ou négatives, y compris des liquidités afférentes servant de garantie.

#### **Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments**

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur prévue à l'art. 15 OEPC-FINMA.

#### **Immobilisations financières**

##### **Titres de créance à revenu fixe**

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

- Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio et du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.
- Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont apportées aux titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Elles se basent sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul tient compte de la probabilité de défaillance selon Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont retranchées des postes de l'actif à hauteur de la part utilisée. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent dans les «Provisions pour risques de défaillance latents». Des corrections de valeur individuelles sont constituées sur des placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement et sur des placements de sociétés sans rating officiel (titres de banques régionales compris). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeur relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

##### **Titres de participation**

Les titres de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

#### **Stocks de métaux précieux**

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux, sont évalués et portés au bilan à la valeur du marché (*fair value*), sous réserve que les métaux précieux aient été négociés sur un marché efficace et liquide. Les autres stocks de métaux précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

#### **Immeubles**

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont portés au bilan dans les «Immobilisations financières» et évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire selon le montant le moins élevé résultant de la comparaison entre coût d'achat et valeur de liquidation. Lors de la reprise d'immeubles dans le cadre d'opérations de crédit, un amortissement préliminaire est nécessaire ; il vient grever les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

#### **Adaptations de valeurs**

Les adaptations de valeurs sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires».

#### **Participations**

Les participations résultent de la détention par la banque de titres de participation émis par des entreprises, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part aux voix. Les parts à des sociétés revêtant un caractère d'infrastructure pour la banque (en particulier les participations à des entreprises conjointes) figurent également dans les participations.

Les participations sont portées séparément au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économique-

ment nécessaires. L'évaluation théorique des participations principales selon la méthode de mise en équivalence (*equity method*) est présentée dans le tableau des participations.

La préservation de la valeur des participations est examinée chaque année. En présence de signes de dépréciation, la valeur réalisable est déterminée. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable dépasse la valeur réalisable ; la valeur comptable doit alors être ramenée à la valeur réalisable. Les dépréciations de valeur ont été comptabilisées dans la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et les pertes réalisés sur la cession de participations sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires » resp. sous « Charges extraordinaires ».

### **Immobilisations corporelles**

#### **Immeubles à usage propre et autres immeubles**

Les immeubles à l'usage de la banque et les autres immeubles, portés au bilan dans les « Immobilisations corporelles », sont évalués séparément et comptabilisés jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 % à 3,5 % de la valeur de rendement. Les taux sont fixés pour chaque immeuble et varient en fonction de la durée d'utilisation de l'objet, soit entre 28 et 40 ans. Le fonds de renouvellement est porté au bilan dans les « Autres passifs ». Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à la charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont portés à l'actif.

#### **Logiciels développés à l'interne ou achetés et autres immobilisations corporelles**

Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif.

Les logiciels achetés et leurs coûts d'intégration sont portés à l'actif et amortis durant l'exercice.

Les « Autres immobilisations corporelles » englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La durée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire est linéaire pour la durée d'utilisation fixée.

#### **Préservation de la valeur**

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle durée d'utilisation, soit il est procédé à un amortissement hors plan.

Si une dépréciation de valeur saisie lors d'une période comptable précédente est abandonnée en tout ou en partie, il y a lieu de procéder à une réappréciation dans les « Produits extraordinaires » du compte de résultat.

Les bénéfices réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

#### **Valeurs immatérielles**

Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles procurent à la banque des avantages économiques sur plu-

sieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan.

Les valeurs immatérielles sont portées au bilan selon le principe des coûts d'acquisition et évaluées séparément.

La durée d'utilisation des valeurs immatérielles est estimée avec prudence et leur amortissement est effectué selon un plan linéaire et comptabilisé sous « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ». La durée d'utilisation usuelle ne doit pas dépasser cinq ans ; dans des cas justifiés, ce délai peut être porté à dix ans au maximum. En présence de signes de dépréciation, la valeur d'utilité doit être vérifiée et l'amortissement augmenté. La préservation des valeurs immatérielles est vérifiée chaque année.

#### **Comptes de régularisation actifs et passifs**

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés sur la période au cours de laquelle ils sont encourus. Ce sont notamment les charges et les produits d'intérêts, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les impôts directs courants exigibles.

#### **Autres actifs et passifs**

Ils regroupent en particulier les comptes de compensation, les comptes de passage et les comptes d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeur positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

#### **Provisions**

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance latents (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises pour les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques de

défaillance latents pour les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques latents des opérations hors bilan) et les provisions pour les risques inhérents à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et les risques de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinés au négoce ou sur les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables (propre assurance) et les autres provisions nécessaires à l'exploitation pour des engagements probables, fondés sur des événements passés et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés de façon fiable.

#### **Réserves pour risques bancaires généraux**

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour se prémunir contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution ou la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous «Variation des réserves pour risques bancaires généraux».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

#### **Propres titres de créance et de participation**

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif dans le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits du capital propre à leur coût d'acquisition dans le poste «Propres titres de participation». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation et les bénéfices ou les pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits dans les «Réserves légales issues des bénéfices».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont inscrits au «Compte de résultat».

#### **Institutions de prévoyance**

Les institutions de prévoyance de la BCBE arrêtent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont définies ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas enfreint pour l'entreprise si les institutions de prévoyance ne devaient pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès des institutions de prévoyance n'entraînent ni plus ni moins de coûts pour la BCBE ;
- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des bénéficiaires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur qui découlent du plan de prévoyance sont contenues dans les «Charges du personnel» pour la période concernée. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'un examen, conformément à l'art. 29 OEPC-FINMA, afin de déterminer si elles présentent soit un avantage économique, soit des engagements économiques dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour mettre en lumière la situation financière et la couverture, insuffisante ou excessive, des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas l'intention de tirer profit de l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour elle aucun avantage économique à inscrire à l'actif, alors que des provisions sont constituées pour les engagements économiques. De plus amples informations sont fournies

dans le tableau à l'annexe 13 «Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance».

#### **Plans de participation des collaborateurs**

Les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale et tous les collaborateurs de la BCBE ont la possibilité, pour autant qu'ils justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié, de participer au capital de la banque et à ses revenus en souscrivant des actions nominatives de la BCBE. L'élément qui fait foi pour déterminer le droit de souscription est le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice écoulé. Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans.

Les conditions de souscription et l'étendue du droit de souscription sont définies dans le «Règlement Actionnariat».

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des charges de personnel. Les actions propres sont comptabilisées au prix de revient moyen (cours de valorisation) et sont gérées dans les dépôts Treasury, négoce ou participation des collaborateurs. Les actions détenues en propre ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée des «Réserves légales issues du bénéfice» conformément à l'art. 47, al. 2 OEPC-FINMA.

#### **Impôts**

##### **Impôts courants**

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période



sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant dus sont comptabilisés dans les « Comptes de régularisation passifs ».

#### Impôts latents

Les écarts d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et la comptabilité financière sont calculés systématiquement. Il est ainsi possible de déterminer les impôts latents. Les engagements fiscaux latents sont comptabilisés sous « Provisions ». Les avoirs fiscaux latents ne sont activés que s'il est fortement probable qu'ils puissent être réalisés à court ou à moyen terme. La variation des « Provisions pour impôts latents » est comptabilisée sous « Impôts ».

#### Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles (cf. « Provisions »).

#### Modification des principes comptables et d'évaluation

Il n'y a eu aucune modification importante depuis l'an dernier. Les modifications sont pour l'essentiel de nature formelle et découlent de l'ordonnance de la FINMA sur

les comptes (OEPC-FINMA) ainsi que de la Circulaire 2020/1 « Comptabilité – banque » qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La BCBE appliquera les nouvelles dispositions de l'OEPC-FINMA pour constituer des corrections de valeur pour risques de défaillance (art. 25) et des provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan (art. 28, al. 6), conformément aux dispositions transitoires (art. 98, al. 1), la première fois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies le jour de la clôture dans les livres de la société et sont prises en compte à partir de cette date pour déterminer le résultat de la période considérée. Les opérations bouclées figureront dans les opérations hors bilan jusqu'à la date du règlement; au-delà de cette date, elles sont portées au bilan.

#### Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance et ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus encaissés mais passés dans les corrections de valeur. Sont réputés intérêts compromis :

- les avances à terme fixe, les prêts, les hypothèques: intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours;

- les comptes courants: intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts quand le recouvrement est peu probable, si bien qu'une régularisation n'est plus jugée judiciaire.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive.

Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amorties dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

#### Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du « Compte de résultat » sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les bénéfices et les pertes sont enregistrés dans le « Compte de résultat ».

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis aux cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les bénéfices et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation figurent sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Unité/monnaie	Code monnaie	31.12.2020		31.12.2019	
		Devises	Billets	Devises	Billets
1 euro	EUR	1.0816	1.0541	1.0870	1.0595
1 dollar US	USD	0.8840	0.8440	0.9684	0.9284
1 livre sterling	GBP	1.2083	1.1423	1.2828	1.2168

Les cours des monnaies étrangères figurent dans le tableau à la page précédente.

### Traitement du refinancement des positions prises dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

### Gestion des risques

L'unité organisationnelle Gestion des risques veille à ce que les risques soient ciblés et contrôlés. L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées aux processus de travail de la BCBE. L'unité Gestion des risques se charge de l'agrégation des risques, de leur reporting et de leur contrôle. La BCBE recourt à un système de trois lignes de défense (cf. chapitre «Gouvernance d'entreprise»). Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2016/1 «Publication – banques». La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

➤ [bcbe.ch/rapports](https://www.bcbe.ch/rapports)

### Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il définit les conditions régissant la politique des risques, qui sont inscrites dans le concept de référence applicable à l'échelle de la banque. Il fixe les principes de mesure des risques et de leur gestion. Il approuve les tolérances au risque en se fondant sur la capacité à les assumer et le concept de référence général ; il s'assure du

respect de ses consignes et de leur mise en œuvre. Pour remplir sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration a besoin régulièrement de différents rapports : un rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, une planification à moyen terme, un budget, des limites de contrepartie des partenaires et des placements ainsi qu'un rapport sur le contrôle des risques. Ce dernier est soumis une fois par année au Conseil d'administration et tous les six mois au comité d'audit et des risques ainsi qu'à la Direction générale. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une structure de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller.

Les contrôles d'exploitation courants sont intégrés directement aux processus de travail ou effectués immédiatement en aval. Leur sélection et leur intensité dépendent des risques. Les déficiences sont communiquées dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

### Propension au risque et stratégie de risque faible

La BCBE poursuit une stratégie de risque faible. Elle se traduit par les principes suivants :

- La BCBE a, en tant que société anonyme de droit privé, un Conseil d'administration indépendant et des responsabilités légales

bien définies. Le négoce pour compte propre de titres ou d'instruments dérivés est limité à 30 millions de francs et est conforme à l'approche réglementaire *de minimis* applicable aux actions et aux instruments d'intérêt (art. 83 OFR).

- La BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques grâce à ses propres résultats et à la structure de son capital. L'allocation de nouveaux crédits repose sur la solvabilité des débiteurs potentiels et sur les possibilités de refinancement. Le refinancement du portefeuille de crédit doit être couvert par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques de taux, engendrés par des changements de délais, sont limités au moyen de positions à taux fixe passives et d'instruments financiers dérivés.
- Pour minimiser les risques, des normes de financement et un système de limites pluridimensionnel sont prévus. Ils s'appliquent à l'engagement global des contreparties et aux engagements à l'échelle de la banque dans certaines activités, dans certains pays et dans des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de liquidités sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse (BNS), mais aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.
- L'objectif de fonds propres de la BCBE s'élève à 200% au minimum (prescription FINMA : 150%, plus la marge de sécurité anticyclique) de l'exigence en fonds propres prudentielle imposée par la FINMA. Cela correspond à un ratio de fonds propres globaux de 16%.

### Tolérances au risque

Les différentes tolérances au risque reflètent le risque maximum que la BCBE est prête à assumer en lien avec la réalisation de ses objectifs. Elles traduisent la stratégie en objectifs, mesurables à court et à moyen termes, et en limites, toutes catégories de risque confondues, facilitant ainsi les contrôles et la gestion des risques en cours d'année.

Les tolérances au risque correspondent à des valeurs limites établies par le Conseil d'administration pour chaque catégorie de risque. Elles constituent le risque global maximal et sont complétées par un budget de risque, arrêté par la Direction générale.

### Potentiel de minimisation du risque

Par sa stratégie de risque faible, la BCBE détermine dans quelle mesure elle entend prendre des risques et elle a mis en place à cette fin des garde-fous pour les réduire. Les risques encourus sont surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système interne de la BCBE, fondé sur les risques. Les risques doivent être absorbés comme suit :

1. Des corrections de valeur ou des provisions sont constituées pour les risques de pertes identifiables dans les affaires portées au bilan ou hors bilan.
2. En vue de prévenir les risques, des corrections de valeur ou des provisions pour risques de défaillance latents ont été constituées dans les affaires de crédit, sur la base des limites déterminées. Ces corrections de valeur et ces provisions permettent de couvrir les risques de défaillance latents inhérents, susceptibles d'occasionner des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent être attribués ni à un preneur de crédit particulier ni à une créance particulière.

3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par des réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont utilisées à des fins précises et ne sont donc pas du capital propre à distribuer sous forme de dividende.

### Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO

L'ensemble des risques est évalué vers le milieu de l'année dans le cadre de la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de déceler suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadres au sein d'une société. À cette fin, il est fait usage de l'*Enterprise Risk Model* (ERM), un instrument permettant d'évaluer les risques d'entreprise de la BCBE dans divers domaines à risque. Dans un premier temps, une évaluation menée par le responsable de la Gestion des risques (CRO) est effectuée en collaboration avec des représentants de la première ligne de défense. Dans un second temps, un atelier est organisé avec les membres de la Direction générale, afin d'évaluer les risques de façon exhaustive et de prévoir des mesures adéquates pour les minimiser.

Les enseignements majeurs tirés de l'ERM sont consignés le 30 juin dans le rapport semestriel « Contrôle des risques » et dans la planification à moyen terme, revue chaque année. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la

révision interne et de l'organe de révision externe, les processus de risque ou les mesures de surveillance des risques sont ensuite adaptés. Lors de son atelier annuel de planification de la stratégie, le Conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur l'ERM et en discute avec la Direction générale. De plus, les défis principaux sont évalués à l'occasion de la planification à moyen terme et les objectifs correspondants définis pour la période de planification suivante.

### Catégories de risques

La BCBE distingue et gère les catégories de risque suivantes : risques de défaillance (risques de crédit, risques sectoriels et risques-pays compris), risques de marchés (risques de taux, risques monétaires, risques de cours compris), risques de liquidité, risques opérationnels et risques stratégiques. La BCBE est surtout active dans les opérations sur différentiels d'intérêts ; elle est donc particulièrement exposée au risque de crédit et au risque de taux.

### Risques de défaillance

#### Risques de contrepartie pour les prêts accordés à la clientèle (y compris les opérations hors bilan)

Les risques des opérations de bilan ou hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, sectorielles, de produit). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne harmonisé. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis proposés pour prolongation au centre de compétence

responsable. Les processus assurant une gestion dynamique des crédits sont gérés via un système d'assistance pour les coachs financiers en crédit et structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires.

Lors du calcul de la charge supportable pour les immeubles d'habitation, la BCBE applique actuellement un taux d'intérêt de 5%. L'amortissement de la deuxième hypothèque doit intervenir linéairement sur 15 ans, au plus s'agissant des logements en propriété à usage personnel ou sur 10 ans au plus s'agissant d'immeubles de rendement. Si les normes applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement sont dépassées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles en vertu de la politique de crédit de la BCBE. Elles doivent alors être mises en évidence, vérifiées et régularisées dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

Pour ce qui est des crédits commerciaux, la banque applique le modèle du potentiel de financement pour apprécier la charge supportable et déterminer les affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Les affaires de la BCBE sont organisées de manière à ce que la majorité des opérations de crédit puissent être autorisées directement pendant la vente (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la Clientèle privée et des PME sont assurés principalement par les sites. Le suivi des opérations consor-

tiales, des secteurs spéciaux, des opérations avec l'étranger, des opérations bancaires ainsi que le traitement général des opérations de crédit sont centralisés à Berne.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé, scindé en deux : les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale et les ratios de contrôle sont communiqués aux sites subordonnés ou aux coachs financiers. Le reporting se fait sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ou selon les besoins ; il dépend du volume des risques à surveiller.

En outre, des rapports périodiques rendent compte de simulations de résistance aux risques de défaillance du portefeuille de crédits.

La BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les notes de l'agence Standard & Poor's pour les catégories de crédit entreprises, corporations de droit public, banques et États.

### Risques sectoriels

Il y a risque sectoriel lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à un secteur influencent la valeur d'un engagement. Est réputée risque sectoriel la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à un secteur. Ces facteurs de risque influencent en particulier les risques de liquidité, de marché ou de corrélation spécifiques à un secteur. Le risque sectoriel doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites sectorielles, qu'il examine et approuve chaque année. Similaires aux limites-pays, les limites sectorielles

autorisées par le Conseil d'administration peuvent être épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Dès que la limite sectorielle a été fixée, des risques latents inhérents sont probables, susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

### Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les opérations interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. Des placements sont effectués pour cela, majoritairement en francs suisses. Des options de vente sur le SMI sont utilisées pour se protéger partiellement contre une baisse des cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture permettant de faire face aux resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité des investissements effectués dans les immobilisations financières. De plus, le Conseil d'administration détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale spécifie des limites pour les différentes catégories d'immobilisations. Le comité de gestion actif-passif (ALCO: *Asset and Liability Management Committee*) donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les différentes catégories d'immobilisations et un document directeur contraignant est rédigé qui définit les lignes directrices pour les immobilisations financières.

### Risques-pays

Un système de limites est appliqué afin de limiter les risques-pays. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger et la répartition des actifs par pays ou par groupes de pays sont exposés en détail à partir de la page 107. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Le système d'évaluation des risques-pays, mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger, est utilisé pour l'appréciation des risques-pays.

### Risques de marché

#### Risques de taux

Le risque de taux est généré surtout par la non-congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de taux principaux dans le portefeuille de la banque résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à taux fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés de façon fixe à un taux d'intérêt déterminé. L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management*; ALM). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques de l'ALM. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se fondant sur le règlement ALM. L'ALCO se charge des tâches suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des taux d'intérêt et de liquidité ainsi que des risques des immobilisations financières à l'échelle de la banque (hors portefeuille de négoce);

- garantie du respect de la tolérance au risque fixée par le Conseil d'administration;
- évaluation des indices de risque à surveiller et selon le niveau (système d'alerte), justification ou mise en œuvre de mesures;
- bilan bancaire à moyen et à long termes sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'évaluation du marché (politique en matière de conditions de taux, structure de refinancement et d'investissement);
- élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan en utilisant des produits dérivés;
- définition de la réplique. Le Conseil d'administration est informé chaque année des hypothèses sur les clés de réplique;
- formulation de consignes stratégiques sur la gestion des liquidités;
- formulation de consignes tactiques sur les immobilisations financières (p.ex. la durée).

L'unité organisationnelle ALM/Treasury est responsable d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques de taux, et de présenter des comptes rendus à ce sujet. Les risques de taux sont gérés par des mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p.ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions) et par des dérivés d'intérêt. L'unité organisationnelle ALM/Treasury renseigne chaque mois l'ALCO sur l'évolution des indices de risque. Le Conseil d'administration en est informé par les rapports trimestriels. Les membres de l'ALCO sont informés des liquidités et de l'évolution du bilan et des taux par des rapports hebdomadaires.

Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la durée du taux-clé (*key rate duration*). Dans le cadre d'une planification à moyen terme, divers scénarios de développement sont simulés. De plus, la totalité des scénarios sont recalculés chaque mois pour l'ensemble de la période de planification. Les résultats des répercussions sont extrapolés à la structure du bilan, aux cash-flows et aux soldes des intérêts. Des calculs prévisionnels sont effectués pour déterminer la valeur actuelle et la modification de celle-ci. Plusieurs scénarios et des simulations de résistance sont pris en considération, outre un scénario de base.

La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, en tenant compte des positions fixes et des positions variables. La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée en comparant les variations de la courbe des taux par rapport au niveau des taux du moment. Le comportement du taux contraignant d'une position variable est simulé (répliqué) au moyen d'un portefeuille de taux de marché combinés, compte tenu de critères d'optimalité prédéfinis. Les taux historiques de produit et de marché servent de base de données pour la simulation.

L'ALCO évalue une fois par an au moins la clé de réplique en se fondant sur les calculs de l'unité organisationnelle ALM/Treasury et sur l'évaluation indépendante de l'unité organisationnelle Gestion des risques, et elle la modifie si nécessaire. De plus, la variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour les positions fixes.

#### Risque du portefeuille de négoce

Les risques de marché du portefeuille de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce conformément à l'approche *de minimis* de l'art. 83 OFR. La limite de

*minimis* est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et dérivés. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration fixe chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

### Risque de liquidité

Les risques de liquidité résultent de l'acquisition de liquidités suffisantes en temps opportun afin de tenir les engagements financiers contractés. La gestion des risques de liquidité garantit à tout moment la solvabilité de la BCBE, pendant les périodes de crise spécifiques aux banques et/ou au marché lors desquelles les possibilités de financement assurées ou non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration approuve les limites de placement de trésorerie et les levés de fonds sur le marché de capitaux. Il définit la tolérance au risque pour les liquidités et il est informé tous les trois mois de leur respect. La Direction générale détermine un budget de risque et veille à assurer durablement des liquidités suffisantes. L'ALCO formule des consignes tactiques de gestion des liquidités et décide des mesures pour lever éventuellement des fonds sur le marché des capitaux. L'unité organisationnelle ALM/ Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de liquidité ainsi que de leur reporting.

Le respect du ratio de liquidité prudentiel (LCR: *Liquidity coverage ratio*), les résultats des tests de résistance portant sur les liquidités et d'autres informations sur la situation des liquidités font partie du rapport

mensuel adressé à l'ALCO. La mise en œuvre opérationnelle des besoins de liquidités, notamment leur gestion au jour le jour, est du ressort de l'unité organisationnelle chargée de la trésorerie.

La politique commerciale débouche sur un excédent permanent de liquidités, placées sous forme d'avoirs en comptes de virement auprès de la BNS, de créances comptables du marché monétaire de la Confédération, de placements dans des corporations de droit public, d'opérations de mise en pension (repo). Ces placements forment le niveau de la trésorerie. Cette valeur de référence est calculée chaque jour à l'intention de l'ALM/Treasury. D'autres obligations de première qualité, liquides et admises en pension sont gérées dans les immobilisations financières afin de disposer de liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent d'évaluer les conséquences d'événements extrêmes sur les liquidités de la BCBE, et d'analyser les effets des flux de fonds. On y vérifie le respect des indicateurs précoces définis comme élément du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et les soumet à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les résultats du test de résistance portant sur les liquidités est présenté trimestriellement au Conseil d'administration; il montre le respect de la tolérance aux risques de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux régit la répartition des rôles des personnes ou des organes compétents, le processus décisionnel, les mesures ainsi que le flux d'information en cas de liquidités insuffisantes. Le dispositif de surveillance des liquidités repose sur des indicateurs précoces qui signalent l'émergence des risques. Le franchissement d'au moins deux de ces indicateurs active un

mécanisme d'urgence (*trigger*) qui prévoit la mise en place de mesures d'anticipation adaptées au degré de gravité.

Les tests de résistance servent à simuler une alerte consécutive au franchissement des seuils définis et à prendre les mesures appropriées, s'agissant de la gestion des liquidités pour la marche ordinaire des affaires. L'ALCO réévalue chaque année le concept d'urgence et le soumet à la Direction générale. Le plan d'urgence relatif au resserrement des liquidités fait partie intégrante de la planification des crises à l'échelle de la banque.

### Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes encouru en raison de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres; elle concerne toutes les fonctions au sein de la banque. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à l'unité organisationnelle Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle;

- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base d'une réglementation des risques opérationnels, le Conseil d'administration définit le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels en tenant compte de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par l'unité organisationnelle Gestion des risques.

Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence au moyen d'indicateurs de risque. Les enseignements sont consignés dans le rapport Contrôle des risques, établi semestriellement.

### Continuité de l'activité et gestion de crise

Afin de garantir les fonctions essentielles de l'entreprise ou de les rétablir rapidement si un événement devait survenir en son sein ou à l'extérieur, la BCBE mise sur un plan de continuité d'activité (*business continuity management* [BCM]) et sur un plan de gestion de crise globaux. Le plan de continuité d'activité vise à minimiser les conséquences financières, juridiques et de réputation de tels événements. Il se traduit par des plans d'urgence, tel un plan de lutte contre la pandémie, régulièrement mis à jour et testés. La gestion de crise entre dans le cadre du plan de continuité d'activité.

### Risques informatiques

EntServ Suisse Sàrl fournit à la BCBE une grande partie des prestations informatiques dont elle a besoin. Les droits de propriété (*intellectual property rights*) sur IBIS3G appartiennent à EntServ Suisse Sàrl. Issue de la fusion entre CSC (Computer Sciences Corporation) et la branche Enterprise Services de Hewlett-Packard, la société EntServ Suisse Sàrl est connue sur le marché sous le nom de DXC.technology (DXC).

Une structure de gouvernance TI a été mise en place avec le partenaire d'externalisation. Elle dirige et garantit la collaboration sur les plans stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires).

L'organe de révision externe EntServ Suisse Sàrl contrôle les domaines informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

La BCBE surveille les services informatiques externalisés dans le cadre de son règlement «Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation». Cette surveillance inclut notamment l'examen par la société d'audit, comme l'exige la législation bancaire dans ce domaine, par la révision interne, par la Direction générale, par le comité d'audit et des risques et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les contrôles spéciaux.

### Risques de compliance

Par risques de compliance, on entend les risques de violation de dispositions, de normes ou de règles de la profession, de même que les sanctions juridiques et réglementaires, les pertes financières ou les dommages de réputation qui en découlent. Conformément à la Circulaire FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques», la BCBE assume une fonction de compliance (cf. chapitre «Gouvernement d'entreprise»). Cette dernière est confiée au Service juridique/Compliance en tant qu'entité indépendante et centralisée. L'organisation hiérarchique (responsables de direction et des processus) assume sa fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe, le pilotage et l'établissement de rapports. La compliance fait partie des tâches de conduite

de l'ensemble des cadres; elle est présente dans toutes les fonctions de la BCBE. Elle n'est pas uniquement une unité organisationnelle de la banque.

Le Service juridique/Compliance veille à ce que des responsables de tâches de compliance soient désignés pour les principales dispositions légales ou réglementaires. Il établit semestriellement un rapport ad hoc. La fonction de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies, elle est indépendante des unités d'affaires générant des revenus et elle est soumise directement au responsable du Département Gestion des finances/Gestion des risques.

La fonction de compliance opère au niveau de la deuxième ligne de défense. Les litiges en cours sont traités eux aussi au sein du Service juridique / Compliance.

### Risques stratégiques

On entend par risques stratégiques les risques résultant d'un changement d'environnement pour la banque, direct ou indirect, et qui influencent la mise en œuvre de la stratégie. Ils sont liés, par exemple, au comportement des clients, des fournisseurs ou des concurrents, aux changements démographiques ou de société. Outre les risques externes, les risques comme la culture d'entreprise ou la capacité d'adaptation entrent dans cette catégorie au sens de la gestion des ressources.

### **Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)**

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III). Elles sont disponibles dans le rapport sur les comptabilités séparées.

► [bcb.ch/rapports](https://www.bcb.ch/rapports)

### **Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur**

#### **Créances en souffrance**

Les créances en souffrance sont évaluées séparément. Par créances en souffrance, on entend des créances avec des intérêts et/ou des amortissements impayés, ou des dépassements de crédit, exigibles depuis plus de 90 jours.

#### **Crédits garantis par hypothèque**

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant d'outils informatiques. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux de vacance. La valeur vénale de gros projets de construction et de bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts et les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur, établie en fonction de la garantie

insuffisante, est constituée après un examen détaillé par les spécialistes de crédit.

#### **Crédits garantis par des titres**

Les engagements et la valeur émise en couverture de crédits garantis par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires sont exigées si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont réalisées et le crédit est dénoué.

#### **Crédits en blanc**

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits commerciaux d'exploitation non couverts, le client doit fournir chaque année ou plus souvent, si nécessaire, des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels et, parfois, les états financiers intermédiaires sont demandés à des fins d'examen. Une correction de valeur est passée si l'engagement de crédit est compromis.

#### **Détermination des corrections de valeur et des provisions**

Toute correction de valeur ou de provision est identifiée conformément à la procédure décrite. Par ailleurs, les positions à risque connues et identifiées précédemment comme

telles sont réévaluées deux fois par an ; la stratégie fait l'objet d'un nouvel examen et une correction de valeur est passée le cas échéant. L'unité organisationnelle Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeur sur les positions à risque.

### **Évaluation des garanties**

#### **Crédits garantis par hypothèque**

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et au moyen d'outils informatiques. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type de bien immobilier. Les logements en propriété sont en principe évalués selon la méthode de la valeur réelle ; les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les bâtiments particuliers selon la méthode de la valeur de rendement. La valeur vénale des gros projets de construction et des bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec le concours de spécialistes.

Par ailleurs, une valeur de liquidation qui tient compte de la cote de crédit est calculée. Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle effectuée par des tiers.

#### **Crédits garantis par des titres**

Des crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (p.ex. emprunts, actions), liquides et négociés régulièrement.



La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides ainsi que pour établir le montant de l'avance. Enfin, les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

### **Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (hedge accounting)**

#### **Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés**

Négociés par des professionnels uniquement, les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur les instruments standardisés que sur les instruments OTC, pour compte propre ou pour compte de tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Aucun négoce n'a lieu sur des dérivés de crédit.

La BCBE utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre les risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés actions) et contre les risques liés aux transactions futures. Les opérations de couverture sont conclues exclusivement avec des contreparties externes.

#### **Comptabilité de couverture**

##### **Opérations de base et opérations de couverture**

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

<b>Opération de base</b>	<b>Moyens de couverture</b>
Risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque	Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt
Risques de marché sur positions monétaires	Opérations à terme sur devises
Risques de marché sur positions en actions	Futures sur indice, options sur indice

##### **Constitution des groupes d'instruments financiers**

Les positions sensibles aux variations de taux (créances hypothécaires, p.ex.) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; une macrocouverture leur est appliquée.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placement sont considérés dans leur ensemble et les risques monétaires, les risques de taux et les risques des marchés actions font l'objet d'une macrocouverture.

##### **Relation économique entre opérations de base et opérations de couverture**

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier et l'opération de base concernée est documentée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait, entre autres, état des objectifs de gestion du risque de la stratégie de risque lié à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et

l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective dans le cadre d'un test d'efficacité.

##### **Mesure de l'efficacité**

L'efficacité de la relation de couverture est mesurée à l'aide de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble ; elle est réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus efficace ou partiellement seulement sont affectées au résultat de négoce pour la partie qui a perdu son efficacité.

##### **Absence d'efficacité**

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'efficacité), soit l'efficacité est recouvrée par une restructuration du portefeuille de dérivés, soit la transaction est assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

##### **Activités externalisées**

Outre les services informatiques délégués à EntServ Suisse Sàrl, la BCBE a confié, entre autres, son trafic des paiements et son administration des titres à Swisscom (Suisse) SA. Swiss Post Solutions SA (SPS) s'est vu mandater pour imprimer et envoyer la correspondance bancaire. Les externalisations sont définies dans des accords de coopération et dans une convention de service (SLA), à des fins prudentielles. Soumis à ces accords, les collaborateurs des prestataires sont tous tenus de respecter le secret bancaire, de sorte que la confidentialité est garantie.

### **Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan**

---

Au moment d'établir les comptes annuels, aucun évènement majeur ne s'est produit qui aurait pu avoir une influence non négligeable sur la situation patrimoniale et sur les revenus de l'exercice écoulé.

## Informations concernant les positions du bilan

### Opérations de financement de titres (actifs et passifs) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020	31.12.2019
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension <sup>1</sup>	31 251	38 030
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension <sup>1</sup>	1 601 866	1 130 174
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 521 216	1 095 973
– dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1 521 216	1 095 973
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	31 635	38 069
– dont titres remis à un tiers en garantie	31 635	
– dont titres aliénés		

<sup>1</sup> Avant la prise en compte d'éventuels contrats de netting

## Couvertures des créances, opérations hors bilan et créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

Couvertures des créances, opérations hors bilan et créances compromises	Nature des couvertures			Total	
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture		
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>					
Créances sur la clientèle	74 984	453 615	985 829	1 514 428	
Créances hypothécaires	23 721 567	1 453	29 420	23 752 440	
– immeubles d'habitation	20 523 488			20 523 488	
– immeubles commerciaux	829 744			829 744	
– immeubles artisanaux et industriels	1 983 379			1 983 379	
– autres	384 956	1 453	29 420	415 829	
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>année de référence</b> 23 796 552	<b>455 068</b>	<b>1 015 248</b>	<b>25 266 868</b>	
	année précédente	22 942 966	194 952	1 236 580	24 374 498
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>année de référence</b> 23 582 185	<b>420 114</b>	<b>939 078</b>	<b>24 941 376</b>	
	année précédente	22 721 925	185 786	1 153 282	24 060 994
<b>Hors bilan</b>					
Engagements conditionnels	38 144	22 282	136 286	196 712	
Engagements irrévocables	350 866		293 579	644 445	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			140 460	140 460	
Crédits par engagements					
<b>Total hors bilan</b>	<b>année de référence</b> 389 010	<b>22 282</b>	<b>570 325</b>	<b>981 616</b>	
	année précédente	270 648	19 350	588 932	878 929

Créances compromises		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés		Corrections de valeur individuelles
			Montant net		
Créances exposées	<b>année de référence</b>	<b>10 660</b>	<b>6 980</b>	<b>3 680</b>	<b>3 680</b>
	année précédente	4 443	2 106	2 337	2 337
Créances avec continuation de la relation de crédit	<b>année de référence</b>	<b>297 809</b>	<b>169 733</b>	<b>128 076</b>	<b>128 076</b>
	année précédente	274 475	166 380	108 095	108 095
Positions de liquidation	<b>année de référence</b>	<b>20 591</b>	<b>7 785</b>	<b>12 806</b>	<b>12 806</b>
	année précédente	38 754	10 290	28 464	28 464

Outre les postes figurant dans le tableau avec des corrections de valeur individuelles, il y avait au 31 décembre 2020 des corrections de valeur sur base forfaitaire de 0,1 million de francs (montant des créances net:

0,1 million de francs) ayant pour objet un portefeuille de crédits homogène à hauteur de 0,1 million de francs (exercice précédent: 0,2 million, respectivement 0,2 million de francs).

Les méthodes appliquées à des fins d'identification des risques de défaillance et de la détermination du besoin de corrections de valeur demeurent inchangées par rapport à l'année précédente (cf. p. 86ss).

## Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

<b>Actifs</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>Opérations de négoce</b>		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	1 465	2 131
– dont cotés	265	1 253
titres de participation	0	0
métaux précieux et matières premières	16 693	9 774
autres actifs du négoce		
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
<b>Total des actifs</b>	<b>18 158</b>	<b>11 906</b>
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		997
<b>Engagements</b>		
<b>Opérations de négoce</b>		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire <sup>1</sup>		
– dont cotés		
titres de participation <sup>1</sup>	0	0
métaux précieux et matières premières <sup>1</sup>		
autres passifs du négoce <sup>1</sup>		
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
<b>Total des engagements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		

<sup>1</sup> Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)

## Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture <sup>1</sup>		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
<b>Instruments de taux</b>						
contrats à terme y.c. FRAs	–	–	–	–	–	–
swaps	–	–	–	–	81 703	1 900 000
futures	–	–	–	–	–	–
options (OTC)	–	–	–	–	–	–
options (exchange traded)	–	–	–	–	–	–
<b>Devises / métaux précieux</b>						
contrats à terme	11 124	11 017	2 432 234	–	–	–
swaps combinés d'intérêts et de devises	–	–	–	–	–	–
futures	–	–	–	–	–	–
options (OTC)	–	–	–	–	–	–
options (exchange traded)	–	–	–	–	–	–
<b>Titres de participation / indices</b>						
contrats à terme	–	–	–	–	–	–
swaps	–	–	–	–	–	–
futures	–	–	–	–	–	–
options (OTC)	–	–	–	–	–	–
options (exchange traded)	0	0	–	196	129	17 800
<b>Dérivés de crédit</b>						
credit default swaps	–	–	–	–	–	–
total return swaps	–	–	–	–	–	–
first-to-default swaps	–	–	–	–	–	–
autres dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–
<b>Autres</b>						
contrats à terme	–	–	–	–	–	–
swaps	–	–	–	–	–	–
futures	–	–	–	–	–	–
options (OTC)	–	–	–	–	–	–
options (exchange traded)	–	–	–	–	–	–
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>						
<b>Année de référence</b>	<b>11 125</b>	<b>11 017</b>	<b>2 432 234</b>	<b>196</b>	<b>81 832</b>	<b>1 917 800</b>
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	11 124	11 017	–	–	81 703	–
Année précédente	12 687	12 297	2 245 557	232	134 557	2 624 500
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	12 687	12 297	–	–	134 557	–
<b>Total après prise en compte des contrats de netting</b>						
<b>Année de référence</b>				<b>11 320</b>	<b>92 850</b>	
Année précédente				12 919	146 854	
<b>Répartition selon les contreparties</b>						
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)				196	9 829	1 295

–: La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

**Immobilisations financières** (tableau 5)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de créance	1 892 256	1 962 417	1 681 511	1 733 615
– dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 892 256	1 962 417	1 681 511	1 733 615
– dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la vente)				
Titres de participation	163 468	250 804	162 585	251 061
– dont participations qualifiées <sup>1</sup>				
Métaux précieux	8 337	8 337	13 759	13 868
Immeubles	1 640	1 640	2 080	2 080
<b>Total</b>	<b>2 065 701</b>	<b>2 223 198</b>	<b>1 859 935</b>	<b>2 000 624</b>
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 706 057	1 762 906	1 414 977	1 452 229

<sup>1</sup> En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

Contreparties selon la notation <sup>2</sup>	de BBB+ à					sans notation
	de AAA à AA–	de A+ à A–	BBB–	de BB+ à B–	inférieur à B–	
Valeurs comptables des titres de créance	225 962	36 807	1 138			1 628 350 <sup>3</sup>

<sup>2</sup> Notation de Standard & Poor's<sup>3</sup> Dont CHF 1 563 mio d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. banque des lettres de gage

## Participations (tableau 6)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence / reprises d'amortissements		
<b>Participations</b>										
– avec valeur boursière	20 954	–1 629	19 325						19 325	116 386
– sans valeur boursière	68 983	–45 488	23 494		1 000	–2	–1000		23 492	
<b>Total des participations</b>	<b>89 937</b>	<b>–47 117</b>	<b>42 819</b>		<b>1 000</b>	<b>–2</b>	<b>–1 000</b>		<b>42 817</b>	<b>116 386</b>

### Impact de l'utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence lorsque la banque détiendrait des participations importantes (taux de participation de 20% ou plus)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeur au bilan	Mise en équivalence	Valeur au bilan	Mise en équivalence
Nombre de participations	11 700	16 412	11 700	18 438
Produits des participations	2 925	899	3 094	–148



## Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de plus de 10 % et valeur de marché/valeur fiscale > CHF 5 mio)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en CHF mio)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Apparaissent au bilan comme participations :						
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	1 625,0	10,7	10,7	10,7	
Jungfraubahn Holding AG, Interlaken	Chemin de fer de montagne	8,8	14,2	14,2	14,2	
BioMedInvest AG I en liquidation, Hünenberg	Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales	1,5	38,5	38,5	38,5	
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	Résidence pour personnes âgées	10,8	66,7	66,7	66,7	

### Changements marquants par rapport à l'année précédente

Il n'y a aucun changement marquant par rapport à l'année précédente.

**Immobilisations corporelles** (tableau 8)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Transferts dans les fonds de renouvellement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements <sup>1</sup>	Reprises		
Immeubles à l'usage propre de la banque	330 662	-138 121	192 541		13 712	-1 394	-12 200		-11 368	181 293
Autres immeubles	22 473	-6 803	15 670		140				-30	15 779
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	117 110	-110 678	6 433		36 345		-35 546			7 233
Autres immobilisations corporelles	29 609	-17 781	11 828		5 936		-5 255			12 509
Objets en «leasing» financier:										
- dont immeubles à usage propre de la banque										
- dont autres immeubles										
- dont autres immobilisations corporelles										
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>499 854</b>	<b>-273 382</b>	<b>226 472</b>		<b>56 133</b>	<b>-1 394</b>	<b>-53 000</b>		<b>-11 398</b>	<b>216 813</b>

Engagements: futures tranches de leasing opérationnel: aucune

La banque ne considère pas comme un leasing opérationnel certains contrats de location de locaux commerciaux (sites) dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

<sup>1</sup> Après examen, il ressort que l'immeuble à usage propre à Thounne devra faire l'objet de travaux d'assainissement afin d'être conforme aux normes de construction. Il s'ensuit que la valeur de marché de l'immeuble en question est inférieure à la valeur comptable au moment de la constatation des faits. Ainsi, dans les chiffres de l'exercice sous revue, une dépréciation de valeur à hauteur de 12 millions de francs a été saisie.

**Autres actifs et autres passifs** (tableau 10)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	61 718		106 758	
Impôts latents actifs sur le revenu				
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur				
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance				
Impôts indirects	934 229 <sup>1</sup>	2 223	1 294 407 <sup>1</sup>	2 455
Fonds de soutien BCBE		1 317		1 288
Autres	5 430	34 761	27 946	30 525
<b>Total</b>	<b>1 001 377</b>	<b>38 301</b>	<b>1 429 111</b>	<b>34 268</b>

<sup>1</sup> Ce montant comprend avant tout les créances d'impôt anticipé.

## Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété (tableau 11)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis/cédés</b>				
Créances sur les banques	85 700	81 992	141 788	136 070
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 317 603	5 871 000	6 698 427	4 478 000
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de refinancement	408 189	386 000	419 172	391 000
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées en garantie de la facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC)	243 464	239 000		
Titres pour les facilités de financement intrajournalier/des goulots d'étranglement de la BNS (non utilisé)	10 851		148 259	
Titres/fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	132 010	16 857	134 209	16 250
<b>Total des actifs nantis/cédés</b>	<b>8 197 818</b>	<b>6 594 849</b>	<b>7 541 855</b>	<b>5 021 321</b>
<b>Actifs sous réserve de propriété</b>				
Actifs sous réserve de propriété				

Les titres servant de couverture pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été accordé dans le cadre des opérations de financement de titres sont présentés dans le tableau 1.

## Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions (tableau 12)

(en milliers de CHF)

Genre d'engagement	31.12.2020	31.12.2019
	Valeur nominale	Valeur nominale
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	33 785	24 867
Emprunts obligataires	5 000	5 000
Obligations de caisse		
	Valeur du marché	Valeur du marché
Valeurs de remplacement négatives		
	Nombre	Nombre
Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA	96 000	96 000

## Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

(en milliers de CHF)

### a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de contributions d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

### b) Avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent/ insuffisance de couver- ture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2020	31.12.2019			2020	2019
Fonds patronaux/institutions de prévoyance patronales							
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance <sup>1</sup>					11 877	11 877	11 455
Plans de prévoyance avec excédent							
Plans de prévoyance avec insuffisance							
Institutions de prévoyance sans actifs propres					73	73	148

<sup>1</sup> Le taux de couverture totalise 116,0%; les réserves de fluctuation de valeur n'ont pas atteint la valeur cible fixée.

### c) Institutions de prévoyance

Caisse de pension de la BCBE		1.1.2021	1.1.2020
Nombre de collaborateurs assurés		1 334	1 325
Nombre de retraités assurés		834	834

	31.12.2020	31.12.2019
Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF)	962,2	943,0
Taux de couverture (en %)	116,0	112,1
Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total)	13,6	10,6
Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %)	1,5	1,5

## Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours (tableau 15)

(en milliers de CHF)

Taux (en %)	Genre d'emprunt	Année d'émission	Échéances	Première date possible de résiliation anticipée	Montant
0,750	Emprunt obligataire	2015	14.7.2025	non dénonçable	200 000
0,400	Emprunt obligataire	2018	3.5.2027	non dénonçable	150 000
0,400	Emprunt obligataire (levée de fonds)	2019	3.5.2027	non dénonçable	70 000
0,100	Emprunt obligataire	2019	30.9.2039	non dénonçable	100 000
0,300	Emprunt obligataire	2020	29.5.2030	non dénonçable	125 000
0,000	Emprunt obligataire (placement privé)	2020	20.4.2021	non dénonçable	100 000
0,000	Emprunt obligataire (placement privé)	2020	17.3.2021	non dénonçable	120 000

	d'ici une année	> 1 – ≤ 2 ans	> 2 – ≤ 3 ans	> 3 – ≤ 4 ans	> 4 – ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours :	220 000				200 000	445 000	865 000

	Taux d'intérêt moyen pondéré (en%)	Échéances	Montant
Centrale d'émission de lettres de gage	0,40	2021–2043	5 871 000

## Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux (tableau 16)

(en milliers de CHF)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dispositions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents								
Provisions pour engagements de prévoyance								
Provisions pour risques de défaillance <sup>1</sup>	196 911		-12 434					184 476
Provisions pour autres risques d'exploitation	68 500						-5 900	62 600
Provisions de restructurations								
Autres provisions	33 147	-3 191			227	80	-3 725	26 538
<b>Total des provisions</b>	<b>298 558</b>	<b>-3 191</b>	<b>-12 434</b>		<b>227</b>	<b>80</b>	<b>-9 625</b>	<b>273 615</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux<sup>2</sup></b>	<b>611 819</b>					<b>32 300</b>	<b>-90 559</b>	<b>553 560</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques-pays</b>	<b>347 750</b>	<b>-8 698</b>	<b>12 434</b>	<b>-0</b>	<b>624</b>	<b>48 031</b>	<b>-36 489</b>	<b>363 652</b>
– dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	150 478	-8 698	3 072	-0	624	47 331	-36 439	156 368
– dont corrections de valeur pour les risques latents	197 271		9 363			700	-50	207 284

<sup>1</sup> Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance latents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

<sup>2</sup> Imposition fiscale intégrale

## Capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
<b>Capital social</b>						
Capital-actions	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
– dont libéré	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
Capital autorisé						
– dont augmentations de capital effectuées						
Capital conditionnel	5 000	250 000		5 000	250 000	
– dont augmentations de capital effectuées						

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés au chapitre «Gouvernance d'entreprise».

## Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020				31.12.2019			
	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options
Membres du Conseil d'administration	2 500	211			2 500	224		
Membres des organes de direction	2 550	215			3 000	269		
Collaborateurs	49 551	4 183			47 892	4 288		
<b>Total</b>	<b>54 601</b>	<b>4 609</b>			<b>53 392</b>	<b>4 781</b>		

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs :

Disposent d'un droit de souscription tous les collaborateurs de la BCBE au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée non résilié. Un droit de souscription n'est accordé ni aux collaborateurs dont le contrat de travail est à durée déterminée, ni aux apprentis. Le droit de souscription s'exerce pour l'exercice écoulé. Le droit des collaborateurs et des cadres occupés à temps partiel est proportionnel à leur taux d'occupation contractuel. Les collaborateurs engagés au cours de l'exercice écoulé et ceux qui ont pris leur retraite pendant celui-ci peuvent exercer leur droit de souscription *pro rata temporis*.

Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice révolu fait foi à cet égard. L'étendue du droit de souscription est illustrée dans le tableau ci-après :

### Droit de souscription en nombre d'actions

Niveau de fonction (hors Direction générale)	Nombre d'actions
9	225
8	150
7	120
6	75
5	50
jusqu'à 4	20

Les informations sur les droits de souscription de la Direction générale et du Conseil d'administration figurent dans le rapport de rémunération dès la page 42.

Les conditions de souscription ainsi que l'étendue du droit de souscription sont définies dans le «Règlement Actionnariat» (cf. «Rapport de rémunération», p. 42). Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription en février de l'année suivant l'exercice écoulé ; il n'est pas transmissible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Aucun autre droit découlant de la possession des actions nominatives n'est limité durant ce délai de blocage.



## Créances et engagements envers les parties liées (tableau 19)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participants qualifiés <sup>1</sup>	16 567	2 127	160 560	526
Sociétés du groupe <sup>2</sup>		827		877
Sociétés liées <sup>3</sup>	108 658	48 010	70 925	45 102
Affaires d'organes <sup>4</sup>	5 480	5 414	23 300	7 144
Autres parties liées				

<sup>1</sup> Créances et engagement envers le Canton de Berne

<sup>2</sup> Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.

<sup>3</sup> Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du Canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

<sup>4</sup> Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées.

Opérations hors bilan	31.12.2020	31.12.2019
Sociétés liées	7 125	10 914
Affaires d'organes	50	130

### Conditions

La Direction générale obtient (au même titre que les collaborateurs et les retraités) des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les transactions sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers.

Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais liés à la gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

## Indication des participants significatifs (tableau 20)

(en milliers de CHF)

		31.12.2020		31.12.2019	
		Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
<b>Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote</b>					
Avec droit de vote	Canton de Berne	96 000	51,5	96 000	51,5
Sans droit de vote	Aucun				

## Propres parts du capital et composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020	31.12.2019
Réserves pour risques bancaires généraux	553 560	611 819
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
– dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	173 682	172 725
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 545 073	1 480 073
Propres parts du capital	-18 025	-16 799
Bénéfice reporté	130	549
Bénéfice	148 377	142 870
<b>Total capital propre avant utilisation du bénéfice</b>	<b>2 643 932</b>	<b>2 632 371</b>
Proposition de l'emploi du bénéfice	-82 016	-78 288
<b>Total capital propre après emploi du bénéfice</b>	<b>2 561 916</b>	<b>2 554 083</b>

Dans la mesure où elles ne dépassent pas la moitié du capital-actions et en vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice ne doivent être utilisées que pour couvrir les

pertes ou pour mettre en œuvre des mesures permettant à l'entreprise de subsister en période difficile, de combattre le chômage et d'en atténuer les conséquences. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des

dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 228,4 millions de francs suisses demeurent réservés.

	2020		2019	
	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF
<b>Propres actions en portefeuille</b>				
Propres actions au 1 <sup>er</sup> janvier	74 591		65 401	
+ achats	85 262	221.33	87 711	228.74
- ventes	-80 150	220.16	-78 521	210.19
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	-49 175	222.94	-47 837	202.42
<b>= État au 31 décembre</b>	<b>79 703</b>		<b>74 591</b>	

Aucune subdivision du propre portefeuille n'est utilisée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le programme

de participation des collaborateurs. Les bénéfices et les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives de la BCBE

figurent dans le tableau « État des capitaux propres ».

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE</b>		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	96 000	96 000
<b>Actions dans le portefeuille de sociétés liées</b>		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32	32

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Aucune transaction n'ayant été effectuée au moyen de liquidités ou n'ayant été soldée avec d'autres transactions n'a été conclue avec des participants.

La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont expliqués dans le tableau 17.

## Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663c al. 3 CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 22)

La BCBE établit un rapport de rémunération (cf. p. 42ss du présent rapport), conformément aux art. 13 à 17 de l'ordonnance contre

les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Le rapport de rémunération contient les indications qui doivent être fournies au sens de l'art. 663b<sup>bis</sup> CO.

### Actionnaires importants

Le capital-actions de la BCBE est réparti entre 9 320 000 actions nominatives. Le Canton de Berne en détient 4 800 000, équivalant à un droit de vote de 51,5 %. Aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % des droits de vote. La BCBE ne prévoit de plan d'options ni sur actions, ni sur d'autres

instruments financiers. Aucun emprunt convertible n'est en cours.

En 2020, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre du plan d'actionnariat du Conseil d'administration et de la Direction générale, le nombre suivant d'actions

BCBE sur le nombre total que la banque détient en propre :

non-dirigeants (Conseil d'administration)	2325
dirigeants (Direction générale)	3000

Actions nominatives détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale :

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Conseil d'administration</b>		
Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	2 251	1 851
Christoph Lengwiler, vice-président (depuis le 20 mai 2020)	1 650	1 350
Rudolf Stämpfli, vice-président (jusqu'au 12 mai 2020)	n.d. <sup>1</sup>	3 771 <sup>2</sup>
Daniel Bloch (jusqu'au 12 mai 2020)	n.d. <sup>1</sup>	3 771
Gilles Frôté	aucune	aucune
Reto Heiz (depuis le 12 mai 2020)	aucune	n.d. <sup>3</sup>
Annelis Lüscher Hämmerli	175	aucune
Pascal Sieber	175	aucune
Danielle Villiger (depuis le 12 mai 2020)	aucune	n.d. <sup>3</sup>
Peter Wittwer	1 427	1 127
<b>Total Conseil d'administration</b>	<b>5 678</b>	<b>11 870</b>
<b>Direction générale</b>		
Armin Brun, CEO	1 400	650
Alois Schärli, vice-CEO, responsable du Département Finances	2 950	5 000
Mark Haller, responsable du Département Production/Exploitation	1 863	1 413
Marcel Oertle, responsable du Département Clientèle privée/Clientèle entreprises	2 175	1 725
Andreas Schafer, responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients	450	aucune
<b>Total Direction générale</b>	<b>8 838</b>	<b>8 788</b>

<sup>1</sup> Le 31 décembre 2020, ces personnes n'étaient plus membres du Conseil d'administration. Dès lors, il n'y a plus lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

<sup>2</sup> Les actions étaient détenues par Stämpfli Groupe SA.

<sup>3</sup> Le 31 décembre 2019, ces personnes n'étaient pas encore membres du Conseil d'administration. Dès lors, il n'y a pas encore lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

## Structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénon- çable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total	
<b>Actifs/instruments financiers</b>									
Liquidités	7 877 554							7 877 554	
Créances sur les banques	166 827	185	32 292					199 303	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			31 251					31 251	
Créances sur la clientèle	19 770	138 926	260 846	275 497	624 287	84 357		1 403 683	
Créances hypothécaires	2 176	418 091	1 196 649	2 671 065	12 526 231	6 723 482		23 537 693	
Opérations de négoce	18 158							18 158	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	11 320							11 320	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Immobilisations financières	171 804		72 741	333 893	583 544	902 077	1 640	2 065 701	
<b>Total</b>	<b>année de référence</b>	<b>8 267 609</b>	<b>557 202</b>	<b>1 593 778</b>	<b>3 280 455</b>	<b>13 734 062</b>	<b>7 709 916</b>	<b>1 640</b>	<b>35 144 663</b>
	année précédente	5 454 582	815 017	1 657 202	3 140 497	13 839 837	6 305 055	2 080	31 214 271
<b>Fonds étrangers/instruments financiers</b>									
Engagements envers les banques	47 325	239 000	60 000					346 325	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			1 601 866					1 601 866	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	11 512 618	12 361 802	232 345	10 620	52 060	329 000		24 498 446	
Engagements résultant des opérations de négoce	0							0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	92 850							92 850	
Engagements résultant des autres instru- ments financiers évalués à la juste valeur									
Obligations de caisse			2 412	8 878	49 693	823		61 806	
Emprunts et prêts des lettres de gage			170 000	474 000	2 152 000	3 940 000		6 736 000	
<b>Total</b>	<b>année de référence</b>	<b>11 652 792</b>	<b>12 600 802</b>	<b>2 066 624</b>	<b>493 498</b>	<b>2 253 753</b>	<b>4 269 823</b>	<b>33 337 293</b>	
	année précédente	10 482 679	12 094 649	1 471 421	561 702	1 877 382	3 364 559	29 852 392	

## Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020		31.12.2019	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
<b>Actifs</b>				
Liquidités	7 877 554		4 995 940	7 229
Créances sur les banques	49 277	150 026	52 343	174 975
Créances résultant d'opérations de financement de titres	15 027	16 223	38 030	
Créances sur les clients	1 304 195	99 488	1 303 906	93 607
Créances hypothécaires	23 537 691	2	22 663 481	
Opérations de négoce	18 157	0	11 905	0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7 220	4 100	7 142	5 777
Immobilisations financières	1 988 264	77 436	1 742 602	117 333
Comptes de régularisation	16 074		17 156	
Participations	42 795	22	42 795	24
Immobilisations corporelles	216 813		226 472	
Autres actifs	1 001 377		1 429 111	
<b>Total des actifs</b>	<b>36 074 446</b>	<b>347 298</b>	<b>32 530 883</b>	<b>398 947</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	338 149	8 176	252 783	73 090
Engagements résultant des opérations de financement de titres	1 401 866	200 000	936 174	194 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	23 944 517	553 928	22 459 681	510 663
Engagements résultant des opérations de négoce	0		0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	43 133	49 717	76 818	70 036
Obligations de caisse	61 806		71 147	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	6 736 000		5 208 000	
Comptes de régularisation	128 604		112 240	
Autres passifs	38 301		34 268	
Provisions	273 615		298 558	
Réserves pour risques bancaires généraux	553 560		611 819	
Capital social	186 400		186 400	
Réserve légale issue du capital	54 734		54 734	
Réserve légale issue du bénéfice	173 682		172 725	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 545 073		1 480 073	
Propres parts du capital	-18 025		-16 799	
Bénéfice reporté	130		549	
Bénéfice	148 377		142 870	
<b>Total des passifs</b>	<b>35 609 923</b>	<b>811 820</b>	<b>32 082 040</b>	<b>847 789</b>

**Total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)** (tableau 25)

(en milliers de CHF)

Actifs	31.12.2020		31.12.2019	
	Absolu	Part en %	Absolu	Part en %
Europe	36 367 281	99,85	32 850 056	99,76
– Suisse	36 074 446	99,05	32 530 883	98,79
– Allemagne	107 731	0,30	90 565	0,28
– France	41 359	0,11	53 232	0,16
– Italie	153	0,00	156	0,00
– Autriche	1 373	0,00	1 863	0,01
– Liechtenstein	670	0,00	686	0,00
Amérique du Nord	48 973	0,13	65 090	0,20
Amérique centrale/Amérique du Sud	0	0,00	18	0,00
Asie/Océanie	4 679	0,01	13 294	0,04
Afrique	811	0,00	1 371	0,00
<b>Total actifs</b>	<b>36 421 744</b>	<b>100,00</b>	<b>32 929 829</b>	<b>100,00</b>

## Actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque (tableau 27)

(en milliers de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
<b>Actifs</b>					
Liquidités	7 869 654	6 469	488	943	7 877 554
Créances sur les banques	50 755	89 499	13 381	45 668	199 303
Créances résultant d'opérations de financement de titres		16 223	15 027		31 251
Créances sur la clientèle	1 165 358	198 309	37 371	2 646	1 403 683
Créances hypothécaires	23 537 693				23 537 693
Opérations de négoce	18 157	0	0	0	18 158
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8 728	2 032		560	11 320
Immobilisations financières	1 998 658	33 016	34 027		2 065 701
Comptes de régularisation	16 074				16 074
Participations	42 795	0	22		42 817
Immobilisations corporelles	216 813				216 813
Autres actifs	1 001 375	0		2	1 001 377
<b>Total des actifs bilantaires</b>	<b>35 926 060</b>	<b>345 549</b>	<b>100 316</b>	<b>49 818</b>	<b>36 421 744</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises <sup>1</sup>	1 211 933	579 484	540 301	100 517	2 432 234
<b>Total des actifs</b>	<b>37 137 993</b>	<b>925 033</b>	<b>640 617</b>	<b>150 335</b>	<b>38 853 978</b>
<b>Passifs</b>					
Engagements envers les banques	333 888	7 847	3 932	658	346 325
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 565 000	32 447	4 420		1 601 866
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	24 063 650	306 551	83 112	45 132	24 498 446
Engagements résultant d'opérations de négoce			0		0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	83 859	803	7 661	527	92 850
Obligations de caisse	61 806				61 806
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	6 736 000				6 736 000
Comptes de régularisation	128 604				128 604
Autres passifs	38 290	11			38 301
Provisions	273 615				273 615
Réserves pour risques bancaires généraux	553 560				553 560
Capital social	186 400				186 400
Réserve légale issue du capital	54 734				54 734
Réserve légale issue du bénéfice	173 682				173 682
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 545 073				1 545 073
Propres parts du capital	-18 025				-18 025
Bénéfice reporté	130				130
Bénéfice	148 377				148 377
<b>Total des passifs bilantaires</b>	<b>35 928 644</b>	<b>347 658</b>	<b>99 125</b>	<b>46 317</b>	<b>36 421 744</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises <sup>1</sup>	1 202 356	582 470	547 037	100 371	2 432 234
<b>Total des passifs</b>	<b>37 131 000</b>	<b>930 128</b>	<b>646 163</b>	<b>146 688</b>	<b>38 853 978</b>
Position nette par monnaie	6 993	-5 094	-5 546	3 647	

<sup>1</sup> Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

## Informations concernant les opérations hors bilan

### Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de couverture de crédit et similaires	131 507	118 501
Garanties de prestation de garantie et similaires	53 390	58 203
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		639
Autres engagements conditionnels <sup>1</sup>	11 816	11 870
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>196 712</b>	<b>189 213</b>
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
<b>Total des créances éventuelles</b>		

<sup>1</sup> P. m. : responsabilité solidaire au titre d'entité économique (TVA) en sus

### Opérations fiduciaires (tableau 30)

La BCBE n'a mené aucune opération fiduciaire au 31 décembre, ni durant l'exercice sous revue ni au cours de celui de 2019.



## Informations concernant le compte de résultat

### Produit de refinancement significatif dans la rubrique *Produits des intérêts et des escomptes* et intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

(en milliers de CHF)

	2020	2019
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen des charges d'intérêts	20 721	12 851
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen du revenu fixe	727	4 191

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

### Charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

	2020	2019
Appointements	113 611	111 437
– dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	7 587	7 342
Prestations sociales	24 329	23 921
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance		
Autres charges de personnel	3 955	4 410
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>141 895</b>	<b>139 767</b>

### Autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

	2020	2019
Coût des locaux	7 537	7 205
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	48 439	57 949
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	1 011	1 187
Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	619	824
– dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	583	615
– dont pour d'autres prestations de service	36	209
Autres charges d'exploitation	37 693	41 325
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>95 299</b>	<b>108 489</b>

## Pertes significatives, produits et charges extraordinaires et dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

	2020	2019
<b>Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts</b>		
Constitution/dissolution des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle	-11 206	24 512
Constitution/dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières	-335	1 093
<b>Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes</b>		
Dissolution nette/constitution nette d'autres provisions	3 645	5 398
Dissolution nette/constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation	5 900	-400
<b>Charges/produits extraordinaires</b>		
Vente d'immobilisations (y c. dissolution du fonds de renouvellement)	56	1 077
Bénéfice de fusion avec BEKB / BCBE Finanz AG	411	
<b>Variation des réserves pour risques bancaires généraux</b>		
Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt	24 515	32 298
Dissolution pour la réduction des risques relatifs aux TI	33 560	20 200
Dissolution pour amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement	22 815	
Dissolution pour les risques découlant de la pandémie de coronavirus (COVID-19)	9 670	
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	-32 300	-42 000

## Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

	2020	2019
Charges pour impôts courants	23 000	28 900
Taux d'imposition moyen (en %)	20,4	18,0

## Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

	2020	2019
Bénéfice	148 376 599	142 869 968
Nombre d'actions	9 320 000	9 320 000
Résultat non dilué par action	15,92	15,33
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Résultat potentiellement dilué par action	15,50	14,93

## Gestion des avoirs administrés de la clientèle

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement et/ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes institutionnelles sous gestion, les fortunes sous dépôt de clients privés, les fortunes avec mandat de gestion, les *Global Custodians*, les placements fiduciaires, les dépôts à terme et les dépôts de la clientèle avec caractère de placement.

Les fonds de la BCBE, les obligations de caisse et les prêts sont compris dans les avoirs administrés de la clientèle, sous réserve qu'ils soient gérés dans un dépôt de titres d'un client de la BCBE.

En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (*custody only*) ne font pas partie des avoirs gérés de la clientèle. Sont réputés *custody only* les fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage,

dans le cas desquelles la banque se limite à la conservation et à l'encaissement sans fournir de prestations supplémentaires.

Les fortunes avec mandat de gestion et *Global Custodians* comprennent les avoirs administrés de la clientèle pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

## Évolution des avoirs administrés de la clientèle

(en milliers de CHF)

L'argent frais est défini comme suit: somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports/

retraits d'avoirs de clients existants. Les bénéfices générés, issus des avoirs administrés, des fluctuations de marché et de devises ainsi que des frais et des commissions,

ne sont pas considérés comme des apports d'argent frais/retraits d'argent.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle en 2020:

	31.12.2020	Performance	Apports nets d'argent frais	31.12.2019
Gestion des avoirs administrés de la clientèle	38 680 092	264 911	544 717	37 870 464
– dont valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	18 731 961	43 466	–181 309	18 869 804

Ces chiffres s'entendent sans les prises en compte doubles; les avoirs des fonds de la BCBE gérés par celle-ci en particulier n'ont pas été pris en considération.

## Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2020	2019
<b>La BCBE calcule le free cash-flow comme suit:</b>		
+ Bénéfice	148 377	142 870
+ Amortissements	72 234	40 944
+ Constitution de corrections de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	33 931	56 201
Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions)	780	13 535
Régularisation d'intérêts compromis	851	666
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	32 300	42 000
- Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de corrections de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	-101 231	-99 741
Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports)	1 217	-44 138
Différences de change au niveau des corrections de valeur		-5
Utilisation conforme à l'objectif de risques liés aux variations des taux d'intérêt	-24 515	-32 298
Utilisation conforme à l'objectif de la réduction des risques relatifs aux TI	-33 560	-20 200
Utilisation conforme à l'objectif en matière de COVID-19	-9 670	
Utilisation conforme à l'objectif d'amortissements extraordinaires/fonds de renouvellement	-22 815	
Utilisations conformes à l'objectif	-11 889	-3 100
+ Constitution de régularisations	16 752	16 542
- Dissolution de régularisations	-17 163	-18 607
<b>= Cash-flow (financement interne)</b>	<b>152 900</b>	<b>138 209</b>
+ Désinvestissements	1 396	0
- Investissements	-57 133	-47 590
<b>= Free cash-flow</b>	<b>97 162</b>	<b>90 619</b>

Le free cash-flow en 2020, de 97,2 millions de francs (cumulés de 2013 à 2020: 849,5 millions), s'entend avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

## Définition des indicateurs alternatifs de performance

Outre les indicateurs prévus dans les prescriptions sur la présentation des comptes et d'autres réglementations, la BCBE utilise les données alternatives ci-après pour présenter sa performance opérationnelle.

Indicateur	Définition	États de rapprochement (en milliers de CHF)
Marge brute d'intérêt	Rapport entre le résultat brut des opérations d'intérêts avant prise en compte des produits compromis et la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle)	(Résultat brut des opérations d'intérêts 279 202 + produits compromis 624) / somme moyenne du bilan 35 485 336 = 0,79 %
Marge brute d'intérêt avant prise en compte du résultat de la gestion de bilan	Rapport entre le résultat brut des opérations d'intérêts avant prise en compte des produits compromis et du résultat de la gestion de bilan et la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle)	(Résultat brut des opérations d'intérêts 279 202 + produits compromis 624 + charges de la gestion de bilan 49 029) / somme moyenne du bilan 35 485 336 = 0,93 %
Free cash-flow	<p>Le free cash-flow est l'instrument principal utilisé par la BCBE pour mesurer ses objectifs financiers à long terme. Pour la période 2013 à 2022, la banque entend générer un free cash-flow de 900 à 1100 millions de francs.</p> <p>Par free cash-flow, on entend la différence entre les produits et les charges ayant une incidence sur les liquidités, moins les investissements, plus les désinvestissements. Ce chiffre indique si une entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– est en mesure de générer un flux de trésorerie positif par son activité opérationnelle ;</li> <li>– est en mesure de couvrir ses investissements grâce au flux de trésorerie généré par son activité opérationnelle ;</li> <li>– respecte ses engagements de paiement ; et</li> <li>– est en mesure de redistribuer à ses actionnaires un bénéfice adéquat.</li> </ul> <p>Pour calculer le résultat ayant une incidence sur les liquidités, la notion de liquidités doit être définie sur la base d'un fonds. Dans le cas présent, les liquidités ne sont pas comprises au sens des liquidités mentionnées dans l'ordonnance sur les banques (OB). L'accent est mis davantage sur leur importance pour l'exploitation commerciale. Le fonds en liquidités de la BCBE est équivalent aux liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie majorées des comptes de régularisation, dans la mesure où ceux-ci entraînent des entrées ou des sorties de liquidités prévisibles et clairement quantifiables. La totalité des charges et des produits d'intérêts régularisés provenant des activités avec la clientèle sont donc considérés comme ayant une incidence sur les liquidités, puisqu'ils génèrent en tout temps des entrées ou des sorties de liquidités. À l'inverse, les régularisations liées aux actions réservées aux collaborateurs et à la prime de prévoyance ne sont pas considérées comme ayant une incidence sur les liquidités, car ni leur échéance ni leur ampleur ne peuvent être déterminées définitivement lors de la clôture annuelle des comptes. Ce n'est qu'une fois dénouées que les corrections de valeur, les provisions et les régularisations ont une incidence réelle sur les liquidités et qu'elles sont prises en compte dans le calcul du free cash-flow en tant qu'« utilisations conformes au but ».</p> <p>Les investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation ne sont pas pris en compte dans le calcul du free cash-flow s'ils ne sont pas de nature financière ; ils ne sont pas considérés comme une sortie de liquidités. Il peut s'agir par exemple d'investissements réalisés pour des motifs politiques et/ou économiques.</p> <p>Le free cash-flow s'entend avant emploi du bénéfice et des éventuelles transactions de capitaux (remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription).</p>	cf. p. 114
Résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels)	Cet indicateur montre le résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) de la BCBE. Il sert à calculer le résultat des aliénations d'immobilisations financières, les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les amortissements extraordinaires.	Résultat opérationnel 112 650 + variations des corrections de valeur pour risques de défaillance 10 514 – résultat des aliénations d'immobilisations financières 6 830 + amortissements extraordinaires 12 200 + dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement 10 615 = résultat opérationnel avant les aliénations d'immobilisations financières, avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, avant amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement 139 150
Avoirs administrés de la clientèle	Selon l'art. 24, al. 3 OEPC-FINMA, la BCBE n'est pas tenue de publier les avoirs administrés de la clientèle. Elle les publie sur une base volontaire, comme le prévoit la FINMA, sans indiquer cependant les prises en compte.	Aucun état de rapprochement possible



# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



## Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA, Berne

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque cantonale bernoise SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe au comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 68 à 112) au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

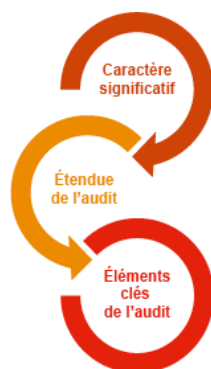
#### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Notre approche d'audit

##### Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 5.7 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

#### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

<b>Caractère significatif global</b>	CHF 5.7 millions
<b>Comment nous l'avons déterminé</b>	5 % du résultat avant impôts et avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) des réserves pour risques bancaires généraux
<b>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</b>	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif.

#### Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

#### Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

#### Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales.	Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des prêts à la clientèle :
Etant donné que les prêts à la clientèle (68.5 % ou CHF 24'941.4 millions contre 73.1 % resp. CHF 24'061.0 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons leur évaluation comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Analyse des crédits</i> Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégralité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits;</li> <li><i>Octroi de crédits</i> Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences;</li> </ul>



Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants :

- Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance latents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels (pages 74, 75, 86 et 87 du rapport de gestion).

- *Versement des crédits*  
Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé;
- *Surveillance des crédits*  
Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement
- *Evaluation des prêts à la clientèle*  
Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les « créances exposées », les « créances avec continuation de la relation de crédit » ainsi que les « créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) » a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages :

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion *les processus mis en œuvre pour l'identification* de l'ensemble des prêts à la clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.
- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la *méthodologie d'estimation des corrections de valeur* pour les créances compromises (créances exposées, créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation prudents de la Banque.
- Pour les corrections de valeur relatives aux risques de défaillance latents, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

---

Les hypothèses utilisées étaient appropriées et conformes à nos attentes.

---

#### Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

#### Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers SA



Rolf Birrer  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Heinz Furrer  
Expert-réviseur

Berne, le 3 mars 2021



**« Les arts martiaux chinois sont notre passion.  
Notre banque doit parler un langage clair  
et compréhensible et nous offrir un conseil  
personnel et professionnel. »**

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 123.

## Chiffres-clés

(en millions de CHF)

	31.12.2020	31.12.2019
Somme du bilan	36 422	32 930
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	18 732	18 870
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	24 941	24 061
– dont créances hypothécaires	23 538	22 663
Créances sur la clientèle sans les CDP	24 678	23 530
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	24 498	22 970
Obligations de caisse	62	71
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6 736	5 208
Réserves pour risques bancaires généraux	554	612
Capital social	186	186
Capital propre	2 562 <sup>1</sup>	2 554
Ratio de fonds propres globaux de Bâle III (CET 1) <sup>2</sup> (en %)	19,0	19,5
Ratio de levier (en %)	7,8	7,5
Free cash-flow	97,2	90,6

	2020	2019
Bénéfice	148,4	142,9
Distribution de dividende	82,0 <sup>3</sup>	78,3
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	66,0 <sup>3</sup>	65,0

	31.12.2020	31.12.2019
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 230	1 226
Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps)	1 018	1 013
Nombre de sites	81	81
Contributions aux pouvoirs publics en millions de CHF		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	23,0	28,9
Dividende versé au canton	42,2 <sup>3</sup>	40,3

<sup>1</sup> Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

<sup>2</sup> Fonds propres pouvant être pris en compte en % des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

<sup>3</sup> Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale



**La BCBE mise sur sa proximité à la clientèle et son concept de suivi complet. Clients de la BCBE, Walter et Andrea Borter peuvent compter sur leur coach financier, qui les accompagne et attire leur attention suffisamment tôt sur des thèmes qui les concernent eux ou leur entreprise; il est ainsi en mesure d'anticiper leurs besoins.**

Walter et Andrea Borter, directeurs d'EnergieOase®, Steffisburg

## L'action BCBE

### Données de base de l'action BCBE (31.12.2020)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	52 233
Capitalisation boursière en milliards de CHF	2,12
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

Symboles	Bloomberg	Thomson Reuters	Telekurs
SIX Swiss Exchange	BEKN SW	BEKN.S	BEKN,4

Distribution	2020	2019	2018
Dividende (en CHF) par action nominative	8.80 <sup>1</sup>	8.40	8.00
Taux de distribution	55 %	55 %	53 %

<sup>1</sup> Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Évolution du cours (en CHF)	2020	2019	2018
Cours de fin d'année	228.00	222.00	194.80
Plus haut de l'année	244.00	246.50	223.50
Plus bas de l'année	197.60	196.00	176.60

Volume de négoce	SIX Swiss Exchange
Total en actions	619 386
Total en millions de CHF	137,9

Ratings de la BCBE	Longue échéance	Brève échéance	Notation de dette senior (obligations)
Agence			
Moody's	Aa2	Prime-1	A2

## La BCBE en bref



**1230**

collaborateurs employés  
à la BCBE



**Aa2**

la note attribuée par  
**Moody's** à la BCBE



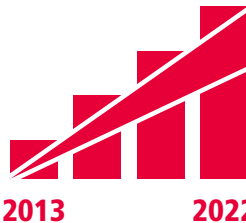
**51,5 %**

des actions en main  
du **Canton de Berne**



**148,4**

millions de francs de **bénéfice**  
pour l'exercice



2013

2022

**97,2**

millions de francs de **free cash-flow**  
pour l'exercice



**19,0 %**

de **ratio de fonds**  
**propres globaux**



**36 422**

millions de francs constituant  
la **somme du bilan**



**82,0**

millions de francs de **dividende**  
distribués pour l'exercice



**52 233**

**actionnaires** détenant  
des actions BCBE

# Sites de la BCBE

État: 1<sup>er</sup> mars 2021

<b>Centre clientèle</b>	
Information	031 666 18 85
Clientèle privée	031 666 18 85
Clientèle commerciale	031 666 18 86
Support e-banking	0848 852 580
Courriel	bcbe@bcbe.ch
Internet	www.bcbe.ch

## Zone d'activités Seeland, Jura bernois,

**Soleure** Responsable: Christian Bütikofer

**Jura bernois** Responsable: Frédéric Weingart

<b>1 Corgémont</b>	<b>032 489 25 15</b>
Responsable: Stéphane Schwendimann	
<b>2 Malleray</b>	<b>032 492 18 10</b>
Responsable: Denis Roth	
<b>3 Moutier</b>	<b>032 494 62 00</b>
Responsable: Pascal Ribaut	
<b>4 St-Imier</b>	<b>032 942 34 23</b>
Responsable: Stéphane Schwendimann	
<b>5 Tavannes</b>	<b>032 481 23 40</b>
Responsable: Max Châtelain	
<b>6 Tramelan</b>	<b>032 486 88 10</b>
Responsable: Antoine Haenni	

**Bienne** Responsable: Christian Bütikofer

<b>7 Biel/Bienne</b>	<b>032 327 47 47</b>
Responsable: Christian Bütikofer	
<b>8 La Neuveville</b>	<b>032 752 35 23</b>
Responsable: Philippe Seuret	

**Lyss** Responsable: Verena Probst

<b>9 Aarberg</b>	<b>032 392 42 14</b>
Responsable: Dominique Kurz	
<b>10 Anet</b>	<b>032 313 77 20</b>
Responsable: Kurt Wandfluh	
<b>11 Lyss</b>	<b>032 387 85 11</b>
Responsable: Verena Probst	

**Soleure** Responsable: Pascal Renfer

<b>12 Granges</b>	<b>032 653 44 70</b>
Responsable: Max Neuenschwander	
<b>13 Hägendorf</b>	<b>062 216 93 88</b>
Responsable: Tanja Moser	
<b>14 Longeau</b>	<b>032 653 84 50</b>
Responsable: Jonas Oliver Affolter	
<b>15 Oensingen</b>	<b>062 916 27 10</b>
Responsable: Mark Schwarzenbach	
<b>16 Soleure</b>	<b>032 626 31 40</b>
Responsable: Patrick Ingold	

## Zone d'activités Berne, Emmental,

**Haute-Argovie** Responsable: Stefan Moser

**Berne-Nord** Responsable: Christian Balmer

<b>17 Bolligen</b>	<b>031 918 45 50</b>
Responsable: Christian Balmer	
<b>18 Berne-Breitenrain</b>	<b>031 348 45 00</b>
Responsable: Bettina Campell	
<b>19 Ittigen</b>	<b>031 918 45 60</b>
Responsable: Marcel Zürcher	
<b>20 Jegenstorf</b>	<b>031 760 49 50</b>
Responsable: Daniel Stalder	
<b>21 Ostermundigen</b>	<b>031 939 46 60</b>
Responsable: Daniela Suter	
<b>22 Zollikofen</b>	<b>031 914 46 50</b>
Responsable: Stefan Zingre	

**Berne-Est** Responsable: Patrick Felder

<b>23 Grosshöchstetten</b>	<b>031 711 24 25</b>
Responsable: Christian Durtschi	
<b>24 Konolfingen</b>	<b>031 791 02 47</b>
Responsable: Jürg Wermuth	
<b>25 Münsingen</b>	<b>031 722 46 00</b>
Responsable: Patrick Felder	
<b>26 Muri/Berne</b>	<b>031 954 46 10</b>
Responsable: Corina Brand	
<b>27 Worb</b>	<b>031 832 46 40</b>
Responsable: Karin Durtschi	

**Berne Centre-ville** Responsable: Andres Beyeler

<b>28 Berne-Place Fédérale</b>	<b>031 666 18 80</b>
Responsable: Andres Beyeler	

**Berne-Sud** Responsable: Urs Andres

<b>29 Belp</b>	<b>031 812 45 40</b>
Responsable: Stefan Zeller	
<b>30 Berne-Bümpliz</b>	<b>031 994 45 30</b>
Responsable: Marc Herren	
<b>31 Köniz</b>	<b>031 974 45 70</b>
Responsable: Urs Andres	
<b>32 Laupen</b>	<b>031 748 45 90</b>
Responsable: Claudia Delaquis	
<b>33 Schwarzenburg</b>	<b>031 732 46 20</b>
Responsable: Florian Bachofner	
<b>34 Wabern</b>	<b>031 964 46 30</b>
Responsable: Sybille Studer	

**Emmental** Responsable: Christian Röhliberger

<b>35 Berthoud</b>	<b>034 428 41 11</b>
Responsable: Adrian Muster	
<b>36 Kirchberg-Alchenflüh</b>	<b>034 445 58 11</b>
Responsable: Michael Kaufmann	
<b>37 Langnau/Emmental</b>	<b>034 408 30 30</b>
Responsable: Christian Röhliberger	
<b>38 Sumiswald</b>	<b>034 431 51 35</b>
Responsable: Marcel Eggimann	
<b>39 Utzenstorf</b>	<b>032 665 46 44</b>
Responsable: Marco Schneider	
<b>40 Zollbrück</b>	<b>034 496 81 08</b>
Responsable: Hanspeter Widmer	

**Haute-Argovie** Responsable: Thomas Witschi

<b>41 Herzogenbuchsee</b>	<b>062 956 65 11</b>
Responsable: Pascal Bringold	
<b>42 Huttwil</b>	<b>062 959 92 50</b>
Responsable: Martin Heiniger	
<b>43 Langenthal</b>	<b>062 916 25 25</b>
Responsable: Thomas Witschi	
<b>44 Niederbipp</b>	<b>032 633 23 44</b>
Responsable: Pascal Bringold	

## Zone d'activités Oberland bernois

Responsable: Daniel Lüthi

**Interlaken** Responsable: Peter Feuz

<b>45 Brienz</b>	<b>033 951 20 53</b>
Responsable: Rudolf von Bergen	
<b>46 Grindelwald</b>	<b>033 854 13 31</b>
Responsable: Niklaus Rubi	
<b>47 Interlaken</b>	<b>033 826 61 31</b>
Responsable: Peter Feuz	
<b>48 Meiringen</b>	<b>033 971 36 16</b>
Responsable: Marc Zumbrunn	
<b>49 Unterseen</b>	<b>033 823 71 60</b>
Responsable: Rudolf Grütter	
<b>50 Wengen</b>	<b>033 855 12 18</b>
Responsable: Niklaus Rubi	

**Spiez** Responsable: Daniel Reichenbach

<b>51 Adelboden</b>	<b>033 673 71 71</b>
Responsable: Beat Fuhrer	
<b>52 Frutigen</b>	<b>033 672 77 10</b>
Responsable: Beat Fuhrer	
<b>53 Gstaad</b>	<b>033 748 74 44</b>
Responsable: Alexandre Bezzu	
<b>54 Kandersteg</b>	<b>033 675 15 48</b>
Responsable: Martin Rieder	
<b>55 Lenk/Simmental</b>	<b>033 733 18 14</b>
Responsable: Alexandre Bezzu	
<b>56 Spiez</b>	<b>033 655 55 55</b>
Responsable: Daniel Reichenbach	

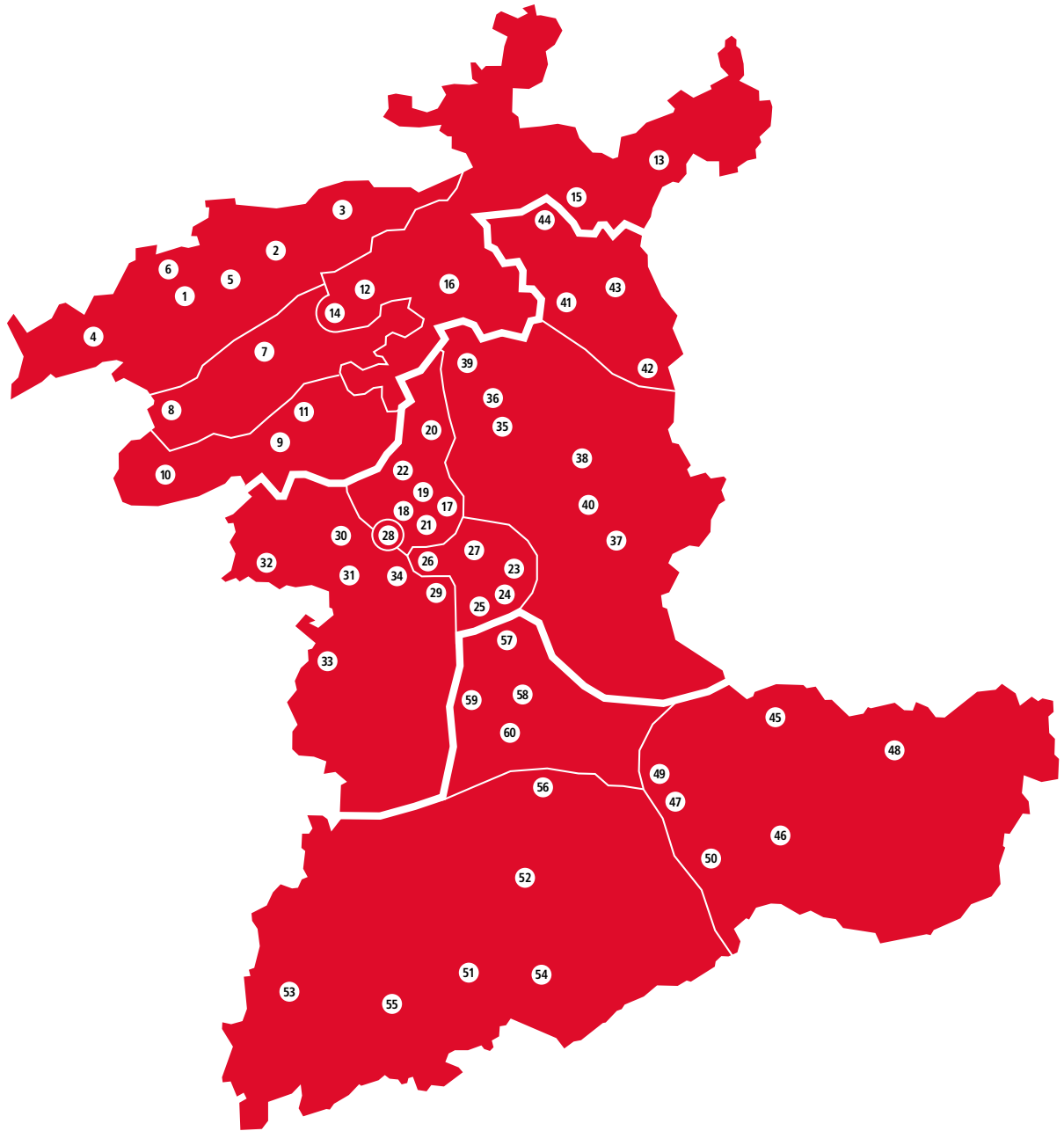
**Thoune** Responsable: Daniel Lüthi

<b>57 Oberdiessbach</b>	<b>033 227 19 40</b>
Responsable: Alexandra Keller	
<b>58 Steffisburg</b>	<b>033 437 54 12</b>
Responsable: Philipp Christen	
<b>59 Thoune</b>	<b>033 227 11 11</b>
Responsable: Daniel Lüthi	
<b>60 Uetendorf</b>	<b>033 227 19 60</b>
Responsable: Roger Schenk	

## Autres distributeurs de billets de la BCBE

- Berne-Bubenbergrplatz, Bubenbergrplatz 17
- Berne-Eigerplatz, Eigerplatz 5
- Berne-Hôpital de l'Île, Freiburgstrasse 18
- Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160
- Berne-Vieille ville, Gerechtigkeitsgasse 80
- Bienne-Boujean, rue de Boujean 177
- Bienne-Mâche, rue de la Poste 17
- Büren/Aar, Aarbergstrasse 29
- Gunten, Seestrasse 80
- Hasliberg Wasserwendi, Twing
- Interlaken, Höheweg 35
- Ittigen, aire d'autoroute A1 Grauholz
- Mürren, départ de la télécabine du Schilthorn
- Nidau, Hauptstrasse 46
- Ostermundigen, MM-Zentrum, Bernstrasse 114
- Rapperswil (BE), Hauptstrasse 66
- Reconvilier, Grand-Rue 21
- Roggwil, Brennofenstrasse 1
- Spiez, MM-Zentrum, Terminus
- Thoune, Marktgasse 12
- Thoune-Sud, Talackerstrasse 62





**« Le meilleur moyen  
de prédire le futur,  
c'est de l'inventer. »**

Alan Kay